

SEANCE DU MARDI 23 NOVEMBRE 1982
VERGADERING VAN DINSDAG 23 NOVEMBER 1982ASSEMBLEE
PLENAIRE VERGADERING

SOMMAIRE:

CONGES:

Page 346.

ORDRE DES TRAVAUX:

Page 346.

PROJETS DE LOI (Discussion):

Projet de loi contenant le budget des services du Premier ministre de l'année budgétaire 1982 (Crédits: Premier ministre).

Interpellation jointe de M. Spitaels au Premier ministre sur « les manquements du gouvernement en matière de sidérurgie wallonne ».

Discussion générale (suite). — *Orateurs*: M. Vandenaebèle, rapporteur, M. Martens, Premier ministre, p. 346.

Discussion et vote des articles, p. 347.

Orateurs: M. le Président, MM. Spitaels (*interpellation*), Gijs, Califice, Wyninckx, Clerdent, Van Ooteghem, Vercaigne, de Wasseige, J. Wathélet, R. Declercq, M. Martens, Premier ministre, M. Eyskens, ministre des Affaires économiques, p. 350.

Projet de loi contenant le budget du ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement de l'année budgétaire 1982 (Crédits: Commerce extérieur).

Discussion générale. — *Orateurs*: Mme Godinache-Lambert, MM. Wyninckx, P. Peeters, M. Kempinaire, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Finances et du Commerce extérieur, p. 373.

INTERPELLATION (Demande):

Page 378.

M. Cudell au Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles sur « l'immigration dans notre pays en général et à Bruxelles en particulier, compte tenu notamment des déclarations faites à ce propos au lendemain immédiat de l'investiture du gouvernement actuel ».

Ann. parl. Sénat — Session ordinaire 1982-1983
Parlem. Hand. Senaat — Gewone zitting 1982-1983

INHOUDSOPGAVE:

VERLOF:

Bladzijde 346.

REGLING VAN DE WERKZAAMHEDEN:

Bladzijde 346.

ONTWERPEN VAN WET (Bespreking):

Ontwerp van wet houdende de begroting van de diensten van de Eerste minister voor het begrotingsjaar 1982 (Kredieten: Eerste minister).

Toegevoegde interpellatie van de heer Spitaels tot de Eerste minister over « de tekortkomingen van de regering inzake de Waalse staalnijverheid ».

Algemene bespreking (voortzetting). — *Sprekers*: de heer Vandenaebèle, rapporteur, de heer Martens, Eerste minister, blz. 346.

Beraadslaging en stemming over de artikelen, blz. 347.

Sprekers: de Voorzitter, de heren Spitaels (*interpellatie*), Gijs, Califice, Wyninckx, Clerdent, Van Ooteghem, Vercaigne, de Wasseige, J. Wathélet, R. Declercq, de heer Martens, Eerste minister, de heer Eyskens, minister van Economische Zaken, blz. 350.

Ontwerp van wet houdende de begroting van het ministerie van Buitenlandse Zaken, Buitenlandse Handel en Ontwikkelingssamenwerking voor het begrotingsjaar 1982 (Kredieten: Buitenlandse Handel).

Algemene bespreking. — *Sprekers*: mevrouw Godinache-Lambert, de heren Wyninckx, P. Peeters, de heer Kempinaire, staatssecretaris voor Buitenlandse Handel, toegevoegd aan de minister van Financiën en Buitenlandse Handel, blz. 373.

INTERPELLATIE (Verzoek):

Bladzijde 378.

De heer Cudell tot de Vice-Eerste minister en minister van Justitie en Institutionele Hervormingen over « de immigratie in ons land in het algemeen en in Brussel in het bijzonder, onder meer gelet op hetgeen daaromtrent onmiddellijk na de aanstelling van de tegenwoordige regering werd verklaard ».

PRESIDENCE DE M. LEEMANS, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER LEEMANS, VOORZITTER

M. Coen, secrétaire, prend place au bureau.
De heer Coen, secretaris, neemt plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 14 heures.
De vergadering wordt geopend te 14 uur.

CONGES — VERLOF

M. R. Gillet, à l'étranger, demande un congé.
Vraagt verlof: de heer R. Gillet, in het buitenland.
— Ce congé est accordé.

Dit verlof wordt toegestaan.

Mme Smitt, MM. Belot, Delmotte et De Rouck, pour raison de santé; Goossens, Canipel, Lutgen, Van Der Niepen et Désir, pour d'autres devoirs, demandent d'excuser leur absence à la réunion de ce jour.

Afwezig met bericht van verhindering: mevrouw Smitt, de heren Belot, Delmotte en De Rouck, om gezondheidsredenen; Goossens, Canipel, Lutgen, Van Der Niepen en Désir, wegens andere plichten.

— Pris pour information.
Voor kennisgeving.

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

ORDRE DES TRAVAUX

De Voorzitter. — Dames en heren, de commissie voor de Infrastructuur heeft voor enkele dagen twee wetsontwerpen betreffende leningen uit te schrijven door de NMBS goedgekeurd. Men vestigt er mijn aandacht op dat beide ontwerpen dringend zijn. De verslagen zijn nu rondgedeed.

Ik stel u derhalve voor die twee punten aan onze agenda van morgen toe te voegen.

Het betreft het ontwerp van wet waarbij de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen ertoe gemachtigd wordt, onder waarborg van de Staat, leningen uit te schrijven ten belope van een som van 9,5 miljard frank, bestemd voor de financiering van de investeringsuitgaven en voor de dekking van de geboekte waardevermeerdering van de stock van de voorraden, en het ontwerp van wet waarbij de Koning gemachtigd wordt de staatswaarborg te verlenen voor de terugbetaling van het kapitaal van de leningen afgesloten krachtens de wet van 15 januari 1981 die de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen ertoe machtigt leningen uit te schrijven ten belope van 1 500 000 000 frank, bestemd om de vernieuwingsuitgaven van rijdend materieel en van sporen te dekken.

La commission de l'Infrastructure a adopté il y a quelques jours deux projets de loi relatifs à des emprunts à émettre par la SNCB.

On ne signale que ces deux projets sont assez urgents. Les rapports viennent d'être distribués.

Je vous propose d'ajouter à notre ordre du jour de demain le projet de loi autorisant la Société nationale des chemins de fer belges à émettre, sous la garantie de l'Etat, des emprunts à concurrence d'un montant de 9,5 milliards de francs, destinés au financement des dépenses d'investissements et à la couverture de l'augmentation

enregistrée dans la valeur du stock des approvisionnement et le projet de loi autorisant le Roi à attacher la garantie de l'Etat au remboursement du capital des emprunts contractés à la faveur de la loi du 15 janvier 1981 autorisant la Société nationale des chemins de fer belges à émettre des emprunts à concurrence de 1 500 000 000 de francs destinés à couvrir des dépenses de renouvellement de matériel roulant et de voies.

Is de Senaat het daarmee eens?

Le Sénat est-il d'accord? (*Assentiment.*)

Il en sera donc ainsi.

Dan is hiertoe besloten.

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DES SERVICES DU
PREMIER MINISTRE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1982*Reprise de la discussion générale*INTERPELLATION JOINTE DE M. SPITAELS AU PREMIER
MINISTRE SUR « LES MANQUEMENTS DU GOUVERNE-
MENT EN MATIERE DE SIDERURGIE WALLONNE »ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE BEGROTING VAN DE
DIENSTEN VAN DE EERSTE MINISTER VOOR HET BEGRO-
TINGSJAAR 1982*Hervatting van de algemene beraadslaging*TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER SPITAELS
TOT DE EERSTE MINISTER OVER « DE TEKORTKOMIN-
GEN VAN DE REGERING INZAKE DE WAALSE STAALNIJ-
VERHEID »

M. le Président. — Nous reprenons l'examen du projet de loi contenant le budget des services du Premier ministre, de l'année budgétaire 1982, auquel est jointe l'interpellation de M. Spitaels.

Wij hervatten de beraadslaging over het ontwerp van wet houdende de begroting van de diensten van de Eerste minister voor het begrotingsjaar 1982, en de toegevoegde interpellatie van de heer Spitaels.

Nous examinons les crédits concernant le secteur du « Premier ministre ».

Wij bespreken de kredieten in verband met de sector « Eerste minister ».

Het woord is aan de heer Vandenabeele, rapporteur.

De heer Vandenabeele, rapporteur. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de Eerste minister, dames en heren, in uw commissie voor

de Financiën werd de begroting van de diensten van de Eerste minister besproken wat de kredieten betreft voor de sector Eerste minister.

Het totaal van deze begroting belooft 2,223 miljard. Ten opzichte van de aangepaste begroting van 1981 is dit een vermindering met 632,1 miljoen frank. Hierbij moet evenwel worden aangestipt dat in 1981 981 miljoen frank was ingeschreven op deze begroting als interdepartementale provisie voor energieverbruik en dat in 1982 een provisioneel krediet is ingelast voor de selectieve aanwervingen en de vorming ten bedrage van 700 miljoen frank. Bovendien komen verschillende kabinetsbegrotingen in 1982 niet meer voor op deze begroting.

De kapitaaluitgaven belopen in totaal 5 347,6 miljoen frank en de vastleggingskredieten 19 864,3 miljoen frank. Hierin is begrepen een provisioneel krediet als selectieve tranche voor de bevordering van investeringen in sectoren met toekomst.

In deze begroting werden diverse besparingsmaatregelen verwezenlijkt voor een gezamenlijk bedrag van 111,8 miljoen frank. De detaillering vindt u in het geschreven verslag.

De kredieten van de sector Eerste minister, die in de commissie voor de Financiën meer in het bijzonder werden besproken, zijn beperkt tot 491,2 miljoen frank.

De vermindering in titel I werd vooral verwezenlijkt door een inkringing van de hulp aan de opiniepers. Bij de bespreking in de commissie werd vooral aandacht besteed aan de doelstelling en de besteding van de selectieve tranche. U vindt daarover in het gedrukt verslag een uitvoerige nota met toelichtingen.

Ook de overheidsopdrachten gaven aanleiding tot vragen omtrent de toen voorgenomen wijzigingen in de erkenning van de aannemers en de onderaannemers voor deze opdrachten. Ook daarvoor mag ik naar mijn verslag verwijzen zoals trouwens ook voor de bespreking van de steun aan de opiniepers en het bijhorende probleem van de invloed van de eventuele etherreclame op de geschreven pers.

Vragen werden ook gesteld in verband met het computerpark in de departementen. Een antwoord van de minister van het Openbaar Ambt werd beloofd voor de algemene vergadering.

Tenslotte werden nog vragen gesteld rond het Koninklijk Commissariaat voor de herstructurering van de nationale wetenschappelijke inrichtingen waarop een uitvoerig antwoord werd verstrekt dat opgenomen is in het verslag.

De begrotingstabellen en de artikelen, waarover de commissie beaardslaagde, werden vervolgens goedgekeurd meerderheid tegen minderheid. (*Applaus op de banken van de meerderheid.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de Eerste minister.

De heer Martens, Eerste minister. — Mijnheer de Voorzitter, dames en heren, ik wil in deze bespreking graag even het woord voeren, in de eerste plaats om de heer Vandenaabee geluk te wensen met zijn verslag over de vergadering van de commissie voor de Financiën van 23 juni jongstleden in verband met de kredieten betreffende de diensten die rechtstreeks onder mijn bevoegdheid ressorteren. Aangezien ondertussen reeds een geruime tijd is verstreken, wil ik dit verslag aanvullen met een paar punten, onder meer in verband met het Hoog Comité van Toezicht, de overheidsopdrachten en het Koninklijk Commissariaat voor de herstructurering van de nationale wetenschappelijke inrichtingen.

Mijnheer de Voorzitter, dames en heren, het Hoog Comité van Toezicht, dat jammer genoeg dikwijls in de actualiteit komt, is in de eerste plaats een controleorgaan. Nochtans gelden hier dezelfde beperkingen als in de andere besturen. Nochtans brengt de uitbreiding van de taken van de Staat en van zijn besturen mee dat ook de taken van het Hoog Comité van Toezicht eveneens toenemen en worden uitgebreid. Het Comité is volkomen geschikt om deel te nemen aan het plan van de regering om de overheidsuitgaven beter te controleren. Het is eveneens bevoegd om deel te nemen aan de strijd tegen de fiscale fraude. Aangezien het parket voor dit misdrijf voortaan onmiddellijk vervolgingen kan instellen, is er een nieuw werkingsgebied ontstaan voor de ambtenaren van de dienst « Enquêtes ». Daartoe hebben zij de hoedanigheid van officier van de gerechtelijke politie verkregen. De uitgaven van het Hoog Comité van Toezicht zijn bruto-uitgaven, die althans gedeeltelijk worden gecompenseerd door inkomsten die rechtstreeks naar de Schatkist gaan.

Die inkomsten bedragen ongeveer 40 miljoen frank per jaar als deel van de inbreng van bepaalde instellingen in de werking van het

Comité. Bovendien kunnen via de activiteiten van het Comité bedragen worden teruggewonnen ten voordele van de Schatkist of kan een einde worden gemaakt aan uiterst nadelige misbruiken.

Bij wijze van voorbeeld is het in dit verband nuttig ernaar te verwijzen dat dank zij een onderzoek een fraude voor een bedrag van 500 miljoen frank ten nadele van de Regie der Posterijen, als gevolg van een onregelmatige frankering van de brieven, aan het licht is gekomen. Het aan de gang zijnde onderzoek heeft ertoe geleid dat aan deze bedrieglijke praktijken een einde is gemaakt, hetgeen reeds op zichzelf een belangrijk resultaat is.

Dans le domaine des marchés publics, il y a lieu de relever la récente réforme de la Commission des marchés publics réalisée par l'arrêté royal du 2 août 1982 et entrée en vigueur le 1^{er} novembre dernier.

Outre une adaptation matérielle des textes, cet arrêté a réformé certaines dispositions des statuts de la Commission en tenant notamment compte de l'élargissement considérable apporté par la loi du 14 juillet 1976 relative aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, au champ d'application de cette réglementation.

La représentation du secteur public en son sein a ainsi été renforcée, les communautés et les régions ainsi que nombre d'organismes publics étant désormais appelés à participer aux travaux de cet organe consultatif.

Outre les circulaires diffusées notamment dans le cadre de la relance du secteur de la construction, une importante circulaire du 29 juin 1982 a attiré l'attention des administrations sur les dérogations injustifiées aux dispositions du cahier général des charges, qui se retrouvent fréquemment dans les cahiers spéciaux des charges du marché public.

Enfin, il y a lieu de rappeler les textes réglementaires les plus récemment entrés en vigueur, à savoir l'arrêté royal du 12 mai 1981 relatif à la mise en concurrence de certains marchés publics de fournitures au niveau du Gatt, l'arrêté royal du 18 mai 1981 relatif aux conditions générales de passation des marchés publics de promotion et deux arrêtés royaux du 20 août 1981 adaptant les montants fixés respectivement dans l'arrêté royal du 22 avril 1977 relatif aux marchés publics et dans l'arrêté royal du 13 décembre 1977 relatif aux délégations de pouvoirs en la matière.

Tenslotte handel ik even over het Koninklijk Commissariaat voor de herstructurering van de nationale wetenschappelijke inrichtingen.

Ik signaleer dat de Koninklijke Commissaris voor de herstructurering van de nationale wetenschappelijke inrichtingen onlangs zijn tweede verslag heeft ingediend. Hierin suggereert hij de tien wetenschappelijke inrichtingen die onder zijn bevoegdheid vallen samen te brengen in een afzonderlijke rechtspersoon van publiek recht, derwijze dat een grotere beheersautonomie zou worden toegekend aan deze instellingen die op dit ogenblik, ingevolge de dubbele voogdij van de twee Onderwijsministers, allerhande moeilijkheden ondervinden.

De Koninklijke Commissaris vraagt de regering of in deze richting mag worden verder gewerkt. De regering zal zich eerlang over deze zaak beraden.

Ziedaar enkele preciseringen bij de bespreking van de kredieten voor de diensten van de Eerste minister. (*Applaus op de banken van de meerderheid.*)

De Voorzitter. — Hiermede is de bespreking van de kredieten voor de diensten van de Eerste minister geëindigd.

Nous en avons ainsi terminé avec les crédits relatifs aux services du Premier ministre.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et nous passons à l'examen des articles du tableau budgétaire.

Daar niemand meer het woord vraagt, is de algemene behandeling gesloten en gaan wij over tot het onderzoek van de artikelen van de begrotingstabel.

Personne ne demandant la parole, je mets ces articles aux voix.

Daar niemand het woord vraagt, breng ik deze artikelen in stemming.

— Ces articles sont successivement mis aux voix et adoptés. (*Voir documents nos 5-V-1 et 2, session 1981-1982, du Sénat.*)

Deze artikelen worden achtereenvolgens in stemming gebracht en aangenomen. (*Zie stukken nrs. 5-V-1 en 2, zitting 1981-1982, van de Senaat.*)

M. le Président. — Les articles du projet de loi sont ainsi rédigés :

*Crédits pour les dépenses courantes (titre I)
et pour les dépenses de capital (titre II)*

Article 1^{er}. Il est ouvert, pour les dépenses des services du Premier ministre afférents à l'année budgétaire 1982 des crédits s'élevant aux montants ci-après (en millions de francs) :

	Crédits dissociés		
	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
TITRE I			
Dépenses courantes	2 223,6	—	—
TITRE II			
Dépenses de capital	1 507,6	19 864,3	3 840,0
Totaux	3 731,2	19 864,3	3 840,0

Ces crédits sont énumérés aux titres I et II du tableau annexé à la présente loi.

*Kredieten voor de lopende uitgaven (titel I)
en voor de kapitaaluitgaven (titel II)*

Artikel 1. Voor de uitgaven van de diensten van de Eerste minister voor het begrotingsjaar 1982 worden kredieten geopend ten drage van (in miljoenen franken) :

	Gesplitste kredieten		
	Niet-gesplitste kredieten	Vastleggingskredieten	Ordonneringskredieten
TITRE I			
Lopende uitgaven	2 223,6	—	—
TITRE II			
Kapitaaluitgaven	1 507,6	19 864,3	3 840,0
Totalen	3 731,2	19 864,3	3 840,0

Die kredieten worden opgesomd onder de titels I en II van de bij deze wet gevoegde tabel.

— Adopté.

Aangenomen.

*Dispositions particulières
relatives aux dépenses courantes*

Art. 2. Par dérogation à l'article 15 modifié de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds d'un montant maximum de 15 000 000, 4 000 000 et de 1 500 000 francs peuvent être consenties respectivement au comptable extraordinaire de l'Administration logistique du Premier ministre, au comptable extraordinaire des services de programmation de la Politique scientifique et aux autres comptables extraordinaires des services du Premier ministre. Au moyen de ces avances les comptables extraordinaires peuvent effectuer le paiement des créances ne dépassant pas 100 000 francs.

*Bijzondere bepalingen
betreffende de lopende uitgaven*

Art. 2. Bij afwijking van het gewijzigd artikel 15 van de wet van 29 oktober 1846 op de inrichting van het Rekenhof, mogen geldvoorschotten tot een maximumbedrag van 15 000 000, 4 000 000 en 1 500 000 frank verleend worden respectievelijk aan de buitengewone rekenplichtige van het Logistiek Bestuur van de Eerste minister, aan de buitengewone rekenplichtige van de diensten voor programmatie van het Wetenschapsbeleid en aan de andere buitengewone rekenplichtigen van de diensten van de Eerste minister. Bij middel

van deze voorschotten mogen de buitengewone rekenplichtigen de schuldvorderingen betalen die niet hoger zijn dan 100 000 frank.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. Le Premier ministre, le ministre de la Fonction publique et le ministre de la Politique scientifique sont autorisés à accorder des provisions aux experts et huissiers de justice qui interviennent pour le compte de leurs services.

Art. 3. De Eerste minister, de minister van Openbaar Ambt en de minister van Wetenschapsbeleid worden gemachtigd provisies te verlenen aan experts en gerechtsdeurwaarders die voor rekening van hun diensten optreden.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. Vu le caractère urgent des dépenses à prévoir et par dérogation à l'article 15 modifié de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives d'un montant ne dépassant pas 100 000 francs pour chacune des sections 31 et 32 et dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être consenties au comptable chargé de la liquidation des secours et allocations à caractère social.

Art. 4. Gezien het spoedeisend karakter der in het vooruitzicht gestelde uitgaven en in afwijking van het gewijzigd artikel 15 van de wet van 29 oktober 1846 op de inrichting van het Rekenhof, mogen voor elk der secties 31 en 32, achtereenvolgende voorschotten van ten hoogste 100 000 frank en die later zullen verantwoord worden, toegestaan worden aan de rekenplichtige die belast is met de vereffening van de hulpelden en toelagen van sociale aard.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 5. Le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles établies par l'article 23 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.

Art. 5. De betaling van de geboortetoelagen en van de vergoedingen wegens begrafenis kosten geschiedt volgens de regels vastgesteld door artikel 23 van de wet van 15 mei 1846 op de rijkscomptabiliteit.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 6. Le crédit inscrit à l'article 41.01 de la section 31 du titre I du présent budget peut être réparti de l'accord du ministre du Budget, selon les besoins par voie d'arrêté royal entre les articles appropriés du même titre.

Art. 6. Het krediet ingeschreven onder artikel 41.01 van sectie 31 van titel I van deze begroting mag volgens de behoeften worden verdeeld met het akkoord van de minister van Begroting over de passende artikels van dezelfde titel door middel van een koninklijk besluit.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 7. Le crédit provisionnel inscrit à l'article 01.01 de la section 32 du titre I du présent budget peut être réparti, de l'accord du ministre du Budget, par voie d'arrêtés royaux suivant les besoins dûment constatés auprès des divers départements.

Art. 7. Het provisioneel krediet ingeschreven onder het artikel 01.01 van sectie 32 van titel I van deze begroting mag worden verdeeld, met het akkoord van de minister van Begroting, bij middel van koninklijke besluiten naargelang van de degelijk vastgestelde behoeften in de verschillende departementen.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 8. Le crédit provisionnel inscrit à l'article 01.02 de la section 32 du titre I du présent budget peut être réparti, de l'accord du Comité ministériel de coordination économique et sociale, par voie d'arrêtés royaux suivant les besoins dûment constatés auprès des divers départements.

Art. 8. Het provisioneel krediet ingeschreven onder het artikel 01.02 van sectie 32 van titel I van deze begroting mag worden verdeeld, met het akkoord van het Ministerieel Comité voor economische en sociale coördinatie bij middel van koninklijke besluiten naargelang van de degelijk vastgestelde behoeften in de verschillende departementen.

— Adopté.
Aangenomen.

Art. 9. Par dérogation aux dispositions de l'article 18, § 2, de la loi du 28 juin 1963 modifiant et complétant les lois sur la comptabilité de l'Etat, les soldes des crédits non dissociés ci-après peuvent être reportés à l'année suivante dans les mêmes conditions que les crédits dissociés :

Titre I, section 32, article 01.01.
Titre I, section 32, article 01.02.
Titre I, section 33, article 01.01.

Art. 9. Bij afwijking van de beschikkingen van artikel 18, § 2, van de wet van 28 juni 1963 tot wijziging en aanvulling van de wetten op de rijkscomptabiliteit, mogen de saldi van de volgende niet-gesplitste kredieten, naar het volgende jaar worden overgedragen in dezelfde voorwaarden als de gesplitste kredieten :

Titel I, sectie 32, artikel 01.01.
Titel I, sectie 32, artikel 01.02.
Titel I, sectie 33, artikel 01.01.
— Adopté.
Aangenomen.

Art. 10. Par dérogation aux dispositions de l'article 5 de la loi du 28 juin 1963 modifiant et complétant les lois sur la comptabilité de l'Etat, des dépenses d'années antérieures peuvent être imputées à charge des crédits non dissociés ci-après :

Titre I, section 31, article 12.01.
Titre I, section 32, article 12.01.
Titre I, section 33, articles 12.01 et 01.01.

Art. 10. Bij afwijking van de beschikkingen van artikel 5 van de wet van 28 juni 1963 tot wijziging en aanvulling van de wetten op de rijkscomptabiliteit mogen uitgaven van vroegere jaren aangerekend worden op de hiernavolgende niet-gesplitste kredieten :

Titel I, sectie 31, artikel 12.01.
Titel I, sectie 32, artikel 12.01.
Titel I, sectie 33, artikels 12.01 en 01.01.
— Adopté.
Aangenomen.

*Dispositions particulières relatives
aux dépenses de capital*

Art. 11. Par dérogation aux dispositions contenues dans le dernier alinéa de l'article 18, § 2, de la loi du 28 juin 1963, modifiant et complétant les lois sur la comptabilité de l'Etat, les crédits non dissociés inscrits sous les articles 01.02, 01.03 et 01.05 de la section 33 du titre II de la présente loi, peuvent être reportés à l'année suivante dans les mêmes conditions que les crédits dissociés.

*Bijzondere bepalingen
betreffende de kapitaaluitgaven*

Art. 11. Bij afwijking van de beschikkingen van de laatste alinea van artikel 18, § 2, van de wet van 28 juni 1963 tot wijziging en aanvulling van de wetten op de rijkscomptabiliteit, mogen de niet-gesplitste kredieten ingeschreven onder de artikels 01.02, 01.03 en 01.05 van de sectie 33 van titel II van deze wet naar het volgend jaar worden overgedragen onder dezelfde voorwaarden als de gesplitste kredieten.

— Adopté.
Aangenomen.

Art. 12. Le crédit inscrit à l'article 01.05 de la section 33 du titre II — partie I, peut être transféré à l'article 60.04 A du titre IV — section particulière du budget.

Art. 12. Het krediet ingeschreven onder het artikel 01.05 van de sectie 33 van titel II — deel I, mag overgedragen worden naar het artikel 60.04 A van titel IV — afzonderlijke sectie van de begroting.

— Adopté.
Aangenomen.

Art. 13. Les crédits provisionnels inscrits à l'article 01.01 de la section 34 du titre II — partie I, du présent budget peuvent être répartis, de l'accord du Comité ministériel de coordination économique et sociale, par voie d'arrêtés royaux suivant les besoins des divers départements.

Art. 13. De provisionele kredieten ingeschreven onder het artikel 01.01 van de sectie 34 van titel II — deel I, van deze begroting mogen worden verdeeld, met het akkoord van het Ministerieel Comité voor economische en sociale coördinatie, bij middel van koninklijke besluiten volgens de behoeften van de verschillende departementen.

— Adopté.
Aangenomen.

TITRE IV. — Section particulière

Art. 14. Les opérations effectuées sur les fonds spéciaux figurant au tableau du titre IV joint à la présente loi sont évaluées à 63 300 000 francs pour les recettes et à 430 100 000 francs pour les dépenses.

TITRE IV. — Afzonderlijke sectie

Art. 14. De verrichtingen op de speciale fondsen die voorkomen in de tabel van titel IV gevoegd bij deze wet, worden geraamd op 63 300 000 frank voor de ontvangsten en op 430 100 000 frank voor de uitgaven.

— Adopté.
Aangenomen.

Art. 15. Le mode de disposition des avoirs mentionnés aux fonds inscrits au tableau du titre IV joint à la présente loi est indiqué en regard du numéro de l'article ou du littéra se rapportant à chacun d'eux.

Les fonds dont les dépenses sont soumises au visa préalable de la Cour des comptes sont désignés par l'indice A.

Les comptes sur lesquels il est disposé directement par les comptables qui ont opéré les recettes sont désignés par l'indice C.

Art. 15. De wijze van beschikking over het tegoed vermeld voor de fondsen ingeschreven in de tabel van titel IV, gevoegd bij deze wet, wordt aangeduid naast het nummer van het artikel of van de littera die betrekking heeft op elk dezer.

De fondsen waarvan de uitgaven aan het voorafgaand visum van het Rekenhof worden voorgelegd, worden door het teken A aangeduid.

De rekeningen waarop rechtstreeks wordt beschikt door de rekenplichtigen die de ontvangsten hebben gedaan, worden door het teken C aangeduid.

— Adopté.
Aangenomen.

Art. 16. Le Premier ministre peut disposer, moyennant l'accord du Comité ministériel de coordination économique et sociale, pour les objets qui relèvent de sa compétence, en ce qui concerne l'article 60.01A — titre IV, des crédits prévus, à toutes fins utiles, dans le cadre de la politique sociale, économique et régionale du gouvernement, quelle que soit la nature des dépenses à prendre en charge.

Art. 16. De Eerste minister mag, met het akkoord van het Ministerieel Comité voor economische en sociale coördinatie, inzake artikel 60.01.A — titel IV, voor de onder zijn bevoegdheid vallende materies, beschikken over de kredieten die zijn uitgetrokken tot al wat dienen kan in het raam van het sociaal, economisch en regionaal beleid van de regering, ongeacht de aard van de ten laste te nemen uitgaven.

— Adopté.
Aangenomen.

Autres dispositions spéciales

Art. 17. Le ministre de la Politique scientifique est autorisé à renoncer, conformément aux engagements unanimes qui auront été pris par les pays membres de l'Agence spatiale européenne, à la récupération des droits et taxes nationaux frappant le prix des travaux et fournitures effectués en Belgique pour cette organisation et dont le paiement a été avancé à charge de son budget et de rembourser à cette organisation en complément à la contribution belge, le montant des droits et taxes nationaux éventuellement payés par la susdite Agence pour pareils travaux ou fournitures.

Andere bijzondere bepalingen

Art. 17. De minister van Wetenschapsbeleid is, overeenkomstig de eenparige verbintenissen van de Lid-Staten van het Europees Ruimteagentschap, gemachtigd af te zien van het invorderen van de nationale rechten en belastingen die toepasselijk zijn op de prijs van werken en leveringen welke België voor die organisatie presteert en waarvan de betaling ten laste van zijn begroting werd voorgeschoten; hij is eveneens gemachtigd aan die organisatie, ter aanvulling van het Belgisch aandeel, het bedrag terug te betalen van de nationale rechten en belastingen die voornoemd Agentschap eventueel voor dergelijke werken of leveringen heeft betaald.

— Adopté.

Aangenomen.

M. le Président. — Il sera procédé jeudi prochain au vote sur l'ensemble du projet de loi.

We stemmen volgende donderdag over het ontwerp van wet in zijn geheel.

Thans zou aan de orde moeten komen de interpellatie van de heer Spitaels. Aangezien de interpellant nog niet aanwezig is, stel ik u voor de vergadering een vijftal minuten te schorsen. (*Instemming.*)

— La séance est suspendue à 14 h 15 m.

De vergadering wordt geschorst te 14 u. 15 m.

Elle est reprise à 14 h 20 m.

Ze wordt hervat te 14 u. 20 m.

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

Nous abordons l'interpellation de M. Spitaels au Premier ministre sur «les manquement du gouvernement en matière de sidérurgie wallonne».

Avant de donner la parole à l'interpellateur, qu'il me soit permis de rappeler au Sénat que sinon la lettre, tout au moins l'esprit de notre règlement prévoit que l'interpellateur a droit à un temps de parole de trente minutes et les autres orateurs intervenant dans le débat, à dix minutes chacun. Je crois utile de souligner ces stipulations de notre règlement.

La parole est à M. Spitaels.

M. Spitaels. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, si j'interviens aujourd'hui sur l'important problème de la sidérurgie wallonne, c'est parce que l'inquiétude est grande en Wallonie.

Laissez-moi vous entretenir, tout d'abord, succinctement, des laminoirs de Jemappes.

Vous n'ignorez pas l'émotion créée par l'annonce de nouvelles alarmantes pour les Laminoirs de Jemappes.

Dans le Borinage, traumatisé par un chômage d'un taux nettement supérieur à la moyenne du pays, cette entreprise constitue un des derniers éléments significatifs du tissu industriel. Elle occupe aujourd'hui encore plus de 700 travailleurs et est aussi le seul fabricant d'aciers spéciaux en Belgique.

Ce sont ces raisons qui ont incité le gouvernement précédent à mettre tout en œuvre pour maintenir en vie cette entreprise et assurer sa rentabilité.

Ainsi, en mai 1981, le gouvernement décidait de couvrir les *cash drains* de 1981, 1982 et 1983 à concurrence de 670 millions. Il constatait la nécessité de poursuivre les activités de l'aciérie et prévoyait la réalisation d'une étude sur ses possibilités de rentabilisation.

En outre, il décidait d'investir 275 millions dans des trains de laminoirs à chaud afin de créer les conditions de leur rentabilité.

Depuis l'entrée en fonction du gouvernement actuel, plus aucune décision concrète n'a été prise afin d'assurer la viabilité des Laminoirs de Jemappes en rencontrant ses problèmes essentiels.

En effet, le gouvernement s'est contenté d'allouer, en mai 1982, 102 millions aux laminoirs à froid. Cette décision n'apportait aucune solution au problème fondamental des Laminoirs de Jemappes, à savoir une structure financière limitée avec des fonds propres insuffisants.

Or, depuis 1981, le seuil du retour de l'entreprise à la rentabilité aurait été atteint si la restructuration financière avait eu lieu et si, avec elle, le versement immédiat du solde de l'enveloppe accordée par l'Etat belge pour couvrir les pertes d'exploitation avait été réalisé.

Personne ne comprend que l'Etat abandonne les Laminoirs de Jemappes; ni le personnel qui, à la demande du ministre des Affaires économiques, a accepté une diminution des revenus et s'est engagé dans la lutte pour la productivité et la rentabilité, ni les fournisseurs qui, sur base de décisions du CMCES, ont fait confiance à l'entreprise et sont sur le point de perdre leurs créances.

Personne ne comprendrait non plus cette attitude alors que — j'allais dire «si je suis bien informé», mais je vais être plus affirmatif — le même Etat belge, via Cockerill, aurait versé 200 voire 400 millions de francs à son concurrent le plus direct, Cockerill-Haumont, installé à 30 km de là, dans le nord de la France.

Cette situation devient encore plus incompréhensible, alors qu'un investissement de 279 millions vient d'être réalisé aux Laminoirs de Jemappes.

On peut, dès lors, se poser les trois questions suivantes :

1° Qu'a fait le gouvernement belge vis-à-vis de la problématique CEE depuis la notification, en février 1982, de la suspension des aides?

2° Comment le gouvernement compte-t-il régler le problème social des quelque 200 personnes excédentaires après la fermeture de l'aciérie et la restructuration des laminoirs à chaud et ce, tenant compte d'une reconversion ou d'une diversification possible sur les Laminoirs de Jemappes?

3° Comment le gouvernement compte-t-il obtenir des travailleurs des efforts accrus de productivité en leur demandant d'admettre la fermeture d'un outil et la restructuration d'un autre outil et en leur offrant, comme seule perspective, au 31 décembre 1983, la fermeture de l'ensemble de l'entreprise?

Je voudrais ajouter, monsieur le Premier ministre, que, sauf erreur de ma part, après les difficultés que vous avez rencontrées concernant les fonds sociaux, une décision est intervenue récemment au sein du comité de concertation gouvernement-exécutif, précisant que les paiements continueraient à être effectués pour les fonds sociaux en cours, mais qu'il n'en serait plus créé d'autres. Or, le ministre des Affaires économiques, M. Eyskens, parlant du versement de 270 millions aux Laminoirs de Jemappes, semble, ne croyant plus à la viabilité économique de l'entreprise, consacrer le rôle d'un fonds social. Je voudrais savoir ce qu'il en est exactement et s'il y a désormais deux poids deux mesures, selon les types d'entreprise.

J'en viens à présent à la société Cockerill-Sambre à propos de laquelle les interrogations sont nombreuses.

D'ailleurs, le Conseil régional wallon a, au cours de sa séance du 4 novembre dernier, adopté unanimement une motion où il affirma sa vive préoccupation à ce propos.

Lorsque le gouvernement a désigné un gestionnaire, en l'occurrence M. Vandestruck, et que celui-ci a décidé d'un plan pour l'entreprise, même si celui-ci n'était pas entièrement satisfaisant, le Parti socialiste s'est gardé d'intervenir pour entraver l'opération en cours.

Aujourd'hui toutefois, il importe de faire le point, car les récentes péripéties de la semaine dernière suscitent de nouvelles et importantes questions qui s'ajoutent à la longue liste des interrogations déjà posées quant au freinage et à l'enlisement du financement de la société, quant au schéma industriel de l'entreprise, quant à l'importance des sacrifices consentis par Cockerill-Sambre dans les contextes belge et européen.

Si je remonte à l'année dernière, ce n'est pas par ambition de faire œuvre d'historien, mais parce que le rappel des décisions et celui de leur inexécution vont placer sous un autre jour le problème de la rentabilité de Cockerill-Sambre et souligner le pharisaïsme de tant de propos faussement apitoyés.

Le 15 mai 1981, le gouvernement de l'époque, présidé d'ailleurs par l'actuel ministre des Affaires économiques, autorisa la constitution de la société Cockerill-Sambre et décida que l'Etat participerait de façon décisive aux fonds propres de l'entreprise en y apportant des créances à concurrence de 15 milliards pour souscrire au capital

et de 10 milliards sous forme d'obligations convertibles conditionnelles participantes portant taux d'intérêt d'un pour cent.

D'autres mesures de restructuration financière furent décidées et inscrites, lorsqu'il y avait lieu, dans l'acte de constitution de la société, créée le 26 juin 1981. Ainsi le capital de Cockerill-Sambre serait augmenté de 11 milliards à libérer rapidement, cette somme étant destinée à couvrir les *cash drains* de l'entreprise au cours des six premiers mois de son existence.

Fut également inscrite dans les statuts de la nouvelle société, la souscription rapide par l'Etat de 11 autres milliards d'obligations convertibles conditionnelles participantes au taux de 1 p.c. pour couvrir les *cash drains* ultérieurs de l'entreprise de 1982.

Au même moment, au printemps de l'année dernière, le gouvernement prit six autres décisions et en informa l'entreprise:

1. Le fonds de roulement serait renforcé de 7 milliards, ladite somme bénéficiant par ailleurs des aides d'expansion prévues pour le secteur;

2. Six milliards d'avances à court terme seraient transformées par les banques en crédits à long terme;

3. Les lignes de crédit à court terme — 6 milliards — seraient non seulement maintenues mais majorées de 3 milliards;

4. Le programme d'investissements, dûment approuvé à concurrence de 27 milliards, serait financé par différents canaux, notamment sous forme d'obligations convertibles conditionnelles participantes à raison de 9 milliards;

5. La prise en charge par l'Etat des intérêts de la dette à long terme serait prorogée du 1^{er} janvier 1979 à 1983, cette mesure valant pour l'ensemble de la sidérurgie;

6. Le dégageant du personnel excédentaire serait financé par des avances spéciales.

En résumé, 27 milliards d'argent frais à recevoir très rapidement et à charges financières réduites se décomposent comme suit: 11 milliards de libération de capital; 7 milliards de fonds de roulement; 9 milliards de ligne de crédit.

Ces 27 milliards n'entraînaient que des charges financières relativement réduites et 11 autres milliards auraient dû normalement être rendus disponibles à partir de 1982.

D'autres mesures furent encore arrêtées, valant aussi pour d'autres entreprises sidérurgiques. Le gouvernement comptait sur la collaboration des banques pour le préfinancement d'une partie des sommes que l'Etat s'était engagé à apporter. Cet effort de préfinancement devait atteindre 22 milliards, soit l'enveloppe *cash drains* à apporter au capital pour 11 milliards et 11 autres milliards en obligations convertibles.

En outre, les problèmes de reconversion des bassins sidérurgiques avaient été rencontrés avant votre arrivée au gouvernement, monsieur le Premier ministre, par les décisions gouvernementales de novembre 1978 dont est issu le Fonds de Rénovation industrielle.

Hélas, de toutes les décisions que je viens d'énumérer et à l'élaboration desquelles j'ai pu collaborer pour une bonne part, il en est peu qui intervinrent dans leur intégralité dans les délais prévus. Les blocages survinrent aussitôt que le plan eut été arrêté. Ils n'ont pas cessé depuis. Je vais me permettre de dresser l'inventaire de tous les impedimenta qui ont pesé substantiellement sur le fonctionnement, voire sur l'existence même, de Cockerill-Sambre sous le gouvernement précédent et sous celui, monsieur le Premier ministre, que vous présidez actuellement.

Laissez-moi vous dire déjà que l'absence de décisions est dénoncée depuis de longs mois non seulement par le Parti socialiste qui n'a pas cru, en septembre dernier, pouvoir s'associer plus longtemps à l'asphyxie de la première entreprise wallonne, mais par d'autres. Je citerai à cet égard la SNCL, qui n'est pas présidée par un socialiste wallon mais qui dans son rapport de 1981, dénonce cette situation en ces termes:

«Le drame de la sidérurgie, et plus particulièrement de certaines entreprises en région wallonne, malheureusement les plus importantes, consiste néanmoins dans le fait que la plupart des efforts consentis ne tendent qu'à résoudre les problèmes de trésorerie les plus urgents. Or, les investissements, déjà estimés vitaux dans le plan de 1978, ne sont toujours pas réalisés...»

Dans l'intervalle, beaucoup d'entreprises des bassins sidérurgiques du sud du pays exploitent toujours un outil de production inadapté et enregistrent chaque mois des pertes énormes.

Si des chances de survie raisonnables doivent être offertes à la nouvelle entité Cockerill-Sambre, il est impératif de résoudre sans retard ces problèmes de financement dans le but de garantir son avenir.»

Les mesures de restructuration financière qui étaient relatives à l'apport des créances intervinrent aussitôt, mais celles qui devaient se traduire concrètement par un apport d'argent frais furent immédiatement soumises à un processus de freinage et d'enlisement qui n'a pas cessé depuis lors.

En ce qui concerne le capital complémentaire, on ne libéra qu'une maigre tranche de 2,750 milliards sur les 11 milliards prévus. Au moment où l'entreprise a voulu appeler une tranche complémentaire de 5,2 milliards, les socialistes — je me souviens très bien de l'été 1981 — alors au gouvernement se trouvèrent devant une volonté systématique de blocage en bonne et due forme. Dois-je rappeler ici les péripéties, toujours étonnantes et parfois indescriptibles, qui entourèrent cette affaire qui se solda finalement par un apport de quelque 3 milliards sur les 5 milliards 200 millions prévus, mais avec des charges d'intérêt pleines? Ce qui est contraire à la décision.

Première constatation, monsieur le Premier ministre: l'apport de capital complémentaire sous forme d'argent frais n'a atteint que la moitié des montants initialement décidés par le gouvernement — moins de 6 milliards sur les 11 programmés — mais en entraînant des charges financières importantes et imprévues.

Le fonds de roulement finit par être renforcé sans retards trop importants, mais l'effet bénéfique de cette mesure fut totalement annihilé par une série de handicaps.

L'argent ne fut pas versé en une seule opération, mais en plusieurs versements échelonnés. Premier handicap.

Comme, au même moment, la couverture des *cash drains* n'était pas assurée puisque, comme nous venons de le voir, les onze milliards de capital complémentaire n'étaient pas complètement libérés comme prévu, les sommes du fonds de roulement durent donc être affectées au déficit de trésorerie. Deuxième handicap.

On imposa alors à l'entreprise des conditions de fourniture de renseignements statistiques, ce qui, en soi, ne comportait aucune contre-indication, car il n'y avait rien à cacher, mais qui permit de retarder la mise à disposition des sommes dues. Troisième handicap.

Enfin, les conditions de financement furent changées. Les aides d'expansion ne purent être mises à disposition, au motif que l'on ne disposait pas de l'accord de la CEE, mais l'argent fut rendu disponible en devises qui durent, en outre, être négociées sur le marché réglementé. On infligea ainsi à l'entreprise un risque de change mais également une perte de rentrées importante qui la maintint exsangue et dans l'impossibilité de résister à des charges financières imprévues et excessives. Quatrième handicap, certainement le plus lourd.

Le dossier Cockerill-Sambre étant déjà la victime d'un double freinage de la part d'un «certain» monde politique belge et de la commission de la CEE, le monde bancaire ne pouvait être en reste.

Aussi, dès le départ, la négociation sur le préfinancement et sur la mise à disposition de lignes de crédit complémentaires s'est-elle heurtée à des *non-possimus* entraînant de nouveaux blocages. Dans de telles conditions, il est évident que la mise en œuvre du plan d'investissements de 27 milliards ne pouvait être que ralentie et reculée. C'est donc l'entreprise elle-même qui dut dégager, sur sa trésorerie propre, quelques milliards.

Le sabotage était chose faite et la restructuration financière de l'entreprise ainsi transformée en désastre.

Au lieu des 27 milliards d'argent frais permettant une couverture totale des *cash drains*; un renforcement du fonds de roulement; des lignes de crédit permettant une certaine aisance de trésorerie, le tout avec relativement peu de charges financières; au lieu d'un réel début du plan d'investissements, mesures décidées au sein du gouvernement auquel nous participions, l'entreprise n'obtint que la moitié de la somme attendue, des charges financières imprévues et importantes, le minimum d'investissements absolument nécessaires.

La nouvelle équipe gouvernementale changea le décor des misères sidérurgiques, mais l'essentiel ne fut acquis que sur le papier.

Je m'abstiendrai de lire ce que le gouvernement actuel a inscrit dans sa déclaration et je passerai aussitôt aux autorisations qu'il a reçues de la commission de la CEE.

Il faut en effet, monsieur le Premier ministre, que cette assemblée et que l'opinion publique sachent — d'autres interviendront peut-être tout à l'heure dans un sens différent du mien — la vérité, à savoir que si vous n'avez pas réalisé totalement ce qui se trouve dans la déclaration gouvernementale, vous n'avez surtout pas réalisé ce que le Marché commun vous autorisait à faire.

Sur le plan du financement, la CEE a permis au gouvernement belge, par lettres du 30 décembre 1981 et du 18 mars 1982, ce qui suit: libérer le capital souscrit lors de la constitution de Cockerill-

Sambre à concurrence de 5,2 milliards d'abord — le reste est autorisé par la lettre du 18 mars —, l'ensemble de la prise de participation au capital étant ainsi couvert; accorder la garantie de l'Etat aux 7 milliards du fonds de roulement, même si ceux-ci ne pouvaient bénéficier des aides d'expansion; couvrir les *cash drains* du début 1982 à concurrence de 4,1 milliards; couvrir les *cash drains* d'avril et de mai 1982 à concurrence de 2,5 milliards et, cette fois-ci, sous forme d'obligations convertibles conditionnelles participantes.

Puisque, sur le plan du financement, la CEE vous a donné un certain nombre d'autorisations, pourquoi votre gouvernement n'a-t-il pendant de nombreux mois exécuté que partiellement les mesures qu'il était autorisé à prendre? Il a privé l'entreprise de plusieurs milliards auxquels elle avait droit sur base d'engagements pris par le gouvernement et sur base des autorisations accordées par la CEE.

Ainsi, aux charges indues déjà encourues par l'entreprise à raison de l'ensemble des retards enregistrés, que j'ai mentionnés voici un instant, de nouvelles charges sont venues s'ajouter du fait que vous n'exécutez même pas ce à quoi la CEE vous autorisait.

Cette politique de retardement est évidemment tous azimuts.

L'élargissement des lignes de crédit à concurrence de 9 milliards a fini par aboutir, mais au cours du deuxième semestre 1982 et à moyen terme seulement!

Quant aux investissements, le retard est énorme et sans doute rédhitoire. A la fin 1981, les réalisations ne portaient que sur 2 ou 3 milliards, sur un total de 27.

Votre gouvernement a obtenu du Marché commun des autorisations — si longtemps refusées, je le reconnais, au gouvernement précédent, le gouvernement Eyskens — qui portent le programme d'investissements autorisés à quelque 30 milliards. De plus, suite aux propositions faites dans le cadre du plan Vandestrück, le programme total pour Cockerill-Sambre a été porté à 41 milliards.

La réalisation concrète de ce plan Vandestrück ne porte que sur un peu plus de 10 milliards après plus d'un an et demi de fusion, soit un tiers du programme initial, soit un quart du plan Vandestrück!

Il me semble réellement que, pour qui veut considérer ce dossier sans passion, les rétroactes que je viens de rappeler, depuis mai 1981, sont accablants sur le plan du freinage et de la volonté d'enlèvement.

Je voudrais à présent vous poser six questions à propos du rôle du gouvernement.

Il importe avant tout de savoir si l'Etat belge, au travers de l'actuel gouvernement, entend, en qualité d'actionnaire majoritaire, respecter ses obligations envers Cockerill-Sambre, notamment en prenant une part active à la définition et à la réalisation de la politique générale de l'entreprise.

Je vous ai entendu et même écouté, monsieur le Premier ministre, dans une récente émission du dimanche midi à la RTBF. Comme tout le monde, j'ai gardé en tête une de vos phrases, un peu commodes: « nous ne sommes pas un gouvernement de sidérurgistes ». Je voudrais opposer vos propos à un écrit du 26 avril 1982 du ministre des Affaires économiques s'adressant aux nouveaux administrateurs de Cockerill-Sambre: « En acceptant le mandat qui vous est proposé, vous acceptez implicitement de contribuer au mieux à la mise en œuvre de la politique générale définie par l'actionnaire. S'il advenait plus tard, dans l'exercice de votre mandat, que vous estimiez ne pas pouvoir suivre la politique de l'Etat, il conviendrait que vous marquiez votre désaccord en offrant votre démission. »

Ces propos d'un volontarisme affiché, adressés par le ministre des Affaires économiques à ceux qui ont la tâche effective de gestion de la société, tranchent avec les vôtres, monsieur le Premier ministre. Ils ont, du moins, le mérite de la clarté: c'est l'Etat, l'actionnaire principal, qui définit par la bouche du gouvernement la politique générale de Cockerill-Sambre.

M. Vandestrück, désigné par l'actuelle majorité pour exercer les fonctions de PDG de la société, n'a d'ailleurs jamais caché les contacts suivis qu'il a entretenus avec M. Eyskens et son cabinet préalablement à la présentation du nouveau schéma industriel devant son conseil d'administration.

Le schéma industriel serait donc bien celui qui engage le gouvernement. Il ne me paraît pas y avoir de doute à ce sujet; est-il imaginable qu'un gouvernement transmette à la CEE un dossier qu'il n'avalise pas?

Comme preuve ultime, s'il en est besoin, je voudrais rappeler que, selon M. Vandestrück, deux principes fondamentaux ont été ajoutés au texte initial du schéma industriel à la demande expresse du gouvernement: une équitable répartition entre les bassins des activités industrielles et tertiaires de l'entreprise, un effort de diversification important et réel dans les deux bassins.

J'y reviendrai dans quelques instants, mais je voudrais d'abord vous poser la question fondamentale suivante: le Premier ministre, s'il ne dirige pas à l'évidence un gouvernement de sidérurgistes, fait-il toutefois siennes les déclarations de son ministre des Affaires économiques aux administrateurs de Cockerill-Sambre, déclarations selon lesquelles les administrateurs doivent mener la politique de l'Etat, ce qui suppose que le gouvernement la définisse? Peut-il affirmer que le gouvernement avalise le schéma industriel proposé par le gestionnaire qu'il a lui-même désigné?

Il faut être clair à ce sujet. Il ne faut pas dire, à l'instar de M. Eyskens dimanche dernier à l'occasion d'une émission télévisée, qu'il ne s'agit pas de rêver. Il ne faut pas non plus désavouer M. Vandestrück dans son plan du mois de mars dont les amendements récents, desquels je vous entretiendrai tout à l'heure, ont une portée mineure. Je vous demande de me répondre clairement: êtes-vous derrière le PDG que vous avez désigné? Avalisez-vous le schéma industriel de M. Vandestrück?

Si le gouvernement prend à son compte les propositions contenues dans le schéma industriel, il prend ses responsabilités. Ce n'est pas moi qui vais le lui reprocher. Ce que je lui reproche, c'est de ne plus les avoir assumées par la suite car nous avons, de fait, pu assister à un bien étrange spectacle.

En effet, après que le schéma industriel eut été approuvé par le gouvernement et transmis à la CEE, certains ministres ont paru contester en un premier temps certaines propositions avant, me semble-t-il, de contester la personne même de M. Vandestrück.

Dans ces conditions, il aurait été utile que le ministre des Affaires économiques ait envoyé à ses collègues du gouvernement une lettre dont la teneur eût été semblable à celle qu'il a jugé bon d'envoyer aux administrateurs de Cockerill-Sambre.

En conclusion, pouvez-vous me confirmer, monsieur le Premier ministre, que l'ensemble du gouvernement avalise bien le schéma industriel retenu et que certaines déclarations ministérielles ne sont nullement de nature à le remettre en cause?

Troisième question: il m'est impossible de passer sous silence un aspect délicat du dossier.

Aussi aimerais-je connaître votre position — vous avez des idées précises sur d'autres matières, j'y reviendrai tout à l'heure — quant au contenu du pacte salarial, tout particulièrement quant à l'état des négociations et des échéances.

Ce n'est pas la position de mon parti que j'exprime ici, c'est sur celle de votre gouvernement que je vous interroge.

Pouvez-vous me confirmer votre accord sur les éléments contenus à ce sujet dans le nouveau schéma industriel, à savoir la diminution de la masse salariale de 6 p.c.?

Cette diminution suppose-t-elle une nouvelle réduction de la rémunération nominale des travailleurs de Cockerill-Sambre, lorsqu'on sait que la masse salariale ouvrière est passée de 17,6 milliards en 1980 à 15,8 milliards en 1982?

Quelles seraient les modalités de cette réduction? Pourriez-vous me dire également si le désengagement de 2 500 personnes d'ici à 1985 a trait uniquement à des désengagements « naturels »?

En tout état de cause, il me paraît évident qu'une quelconque négociation portant sur les aspects sociaux du contrat de gestion — je ne ferme donc pas les portes — présuppose que l'actionnaire principal, gouvernement qui représente l'Etat, s'engage à mettre tout en œuvre pour faire aboutir le schéma industriel auprès de la CEE et à prendre toutes les mesures pour assurer la pérennité de l'outil.

Je veux encore relever deux faits précis qui mettent en évidence la carence de votre politique face au principe de l'effort de diversification inscrit à votre demande dans ce schéma.

Il s'agit des dossiers introduits par Carlam et Phenix Works.

Sur base d'un dossier déposé par Carlam, la SRIW a introduit auprès du FRI une demande de financement partiel des investissements susceptibles d'être réalisés dans le cadre d'une 7^e cage finisseuse.

Ce dossier a été approuvé, dans le courant du mois de septembre par le FRI, Fonds de Rénovation industrielle, et le CNPC, Comité de Planification et de Contrôle.

A ce moment, vous affirmiez votre volonté de contribuer à l'effort de diversification de notre économie, je vous ai encore entendu hier ou ce matin, monsieur le ministre des Affaires économiques, au sujet de Jemappes et c'était le même discours que vous teniez sur Cockerill lors du débat télévisé de dimanche dernier. L'argument est toujours: « Il faut reconverter, ne pas s'accrocher à des situations devenues indéfendables. » Le dossier Carlam est un dossier de diver-

sification, approuvé par le conseil de la société, approuvé par la SRI et par le FRI. Malheureusement, vous avez pris une décision allant dans le sens opposé, celle de «geler» le FRI.

Pouvez-vous, dans l'esprit qui vous anime de favoriser la diversification et la reconversion, me dire quelle suite vous entendez réserver au projet de Carlam? Puis-je vous rappeler à ce sujet, monsieur le Premier ministre, votre rencontre avec la délégation du comité d'animation de Charleroi et les propos que vous auriez tenus, sensible à des situations que vous auriez découvertes?

Phenix Works a introduit au CNPC un important dossier concernant une ligne de galvanisation monoface. Chacun souligne l'intéressante rentabilité possible de ce projet. Quelle suite le gouvernement entend-il réserver à celui-ci, dont Sidmar veut, en dernière minute, s'approprier une partie en imposant une structure de capital que consacreraient des semblants d'accords que la CEE ne veut pas reconnaître?

Ma cinquième question a trait au rachat par Cockerill-Sambre de Frère-Bourgeois Commerciale

Le conseil d'administration de Cockerill-Sambre décide de se porter acquéreur de 51 p.c. des titres de Frère-Bourgeois Commerciale.

Un dossier a été transmis par l'entreprise à ce sujet au gouvernement qui, d'après les dires de M. Vandestruck et d'après certains échos de presse, aurait marqué son accord moyennant plusieurs conditions:

- Qu'il existe un financement spécifique;
- Que le gouvernement ait ses apaisements sur les méthodes d'évaluation utilisées;
- Que le gouvernement obtienne un *audit* suffisant sur la réalité des actifs et qu'il souhaite donc prendre connaissance préalablement du rapport du bureau «Merill Lynch»;
- Que l'accord passé avec M. Frère contienne une clause de non-concurrence;
- Que des assurances soient données quant au maintien en fonction dans la nouvelle société de cadres de Frère-Bourgeois Commerciale.

Cela fait beaucoup de précautions et de vérifications techniques pour un gouvernement de non-sidéurgistes!

Or, par la presse, j'apprends que M. Maystadt estime:

- Que le rachat de Frère-Bourgeois Commerciale ne peut être dissocié du problème du schéma industriel;
- Que les sommes versées pour le rachat de FBC devraient être réinvesties par le bénéficiaire — M. Frère — dans la région où elles ont été gagnées.

J'aimerais savoir si ces deux conditions ont été effectivement retenues par le gouvernement ou si M. Maystadt s'exprime à titre personnel.

J'aimerais également savoir si le gouvernement est saisi d'un ultimatum de M. Albert Frère — nous sommes le 23 — visant au paiement d'une somme de 400 millions sous peine d'une rupture de négociations avec Cockerill-Sambre et si le gouvernement pense que la date du 27 novembre est impérative pour M. Frère.

Vous avez eu beau dire dimanche dernier, à la télévision, monsieur le ministre des Affaires économiques, que cette date n'est pas impérative pour vous et qu'il y a deux parties en cause. J'y insiste, si elle l'était tout de même, pour M. Frère avec qui vous négociez, j'aimerais que vous me disiez comment vous voyez ce dossier. Il existe un vote du conseil d'administration. Vous multipliez les conditions; M. Maystadt en ajoute à titre personnel. Il y a une date: le 27 novembre; une somme: 400 millions. J'insiste, voudriez-vous me dire comment vous voyez l'évolution du dossier Frère-Bourgeois Commerciale.

J'en viens à ma sixième question.

Une série de rumeurs, concordantes et divergentes, se font jour dans les milieux spécialisés — voire dans l'opinion publique — au sujet d'une éventuelle «défusion» de Cockerill-Sambre et d'une filialisation d'un certain nombre d'outils.

Ces rumeurs persistantes me conduisent à vous demander si vous avez l'intention de persister à procéder de la sorte. Je vous pose cette question en raison surtout de l'impact négatif que ces rumeurs font peser dans l'entreprise suite aux inquiétudes de ses clients et fournisseurs.

Je vous interroge, monsieur le Premier ministre, alors que se trouve à vos côtés M. le ministre des Affaires économiques qui présidait le gouvernement précédent, lequel a consacré le principe de la fusion, en sachant aussi que le gouvernement a imposé au gestion-

naire la contrainte d'un maintien de la fusion, en sachant enfin que ce même gestionnaire estime impensable de revenir sur la structure actuelle de la société.

Dans de telles conditions et au sujet d'une matière aussi délicate, je vous interroge sur l'opportunité des déclarations de ministres sans que le gouvernement ait fait connaître préalablement une position officielle en la matière.

Va-t-on amoindrir la sidérurgie wallonne en la divisant alors que ses concurrents s'appuient sur une stratégie de grands ensembles? Va-t-on la diviser pour faciliter l'appropriation par le secteur privé des unités intéressantes, maintenues en activité grâce à l'appui de la collectivité?

Je voudrais connaître votre point de vue à ce sujet.

Les difficultés que rencontre CS ne se limitent pas à la Belgique. Les tergiversations et les ambiguïtés de la Commission européenne sont le complément efficace des blocages gouvernementaux dans la stratégie de démantèlement de l'industrie sidérurgique wallonne.

N'attend-on pas encore une décision sur le programme de restructuration soumis à la commission en mars dernier? Dans quatre semaines l'année est terminée.

Pourquoi acceptez-vous que soit ainsi figée la structure industrielle de Cockerill-Sambre, qui conduit à la perte de rentabilisation de cet outil?

Lorsque votre ministre des Affaires économiques fait à Copenhague une déclaration telle que la suivante: «si tout le monde est conscient de la nécessité d'aller beaucoup plus loin pour ramener l'offre au niveau de la demande, donc pour sauver l'essentiel de cette industrie de base, chacun refuse cependant d'abandonner son propre potentiel de production», il me paraît s'agir d'une simple constatation.

J'aimerais lui voir la même détermination que M. Chevènement, ministre français de l'Industrie, lorsqu'il disait au journal *Le Monde* du 10 novembre dernier:

«Il est hors de question que l'effort entrepris par la France pour sa sidérurgie soit compromis par la désorganisation communautaire.

Le 18 novembre, je demanderai à Copenhague que la Commission fasse mieux respecter la solidarité communautaire et contrôle mieux les importations en provenance de pays tiers. La part de la France dans la production communautaire ne doit pas diminuer. En cas de nécessité, nous devons prendre les mesures propres à sauvegarder nos intérêts.»

Une telle clarté, une telle volonté donneraient au moins aux Wallons le sentiment que vous défendez leurs justes intérêts.

Vous évoquez le poids financier — vous l'avez encore fait dimanche dernier — mais M. Vandestruck lui-même nous dit que, depuis la crise de l'acier sarrois, l'Allemagne subsidie la tonne produite dans une proportion supérieure à celle de Cockerill-Sambre.

Vous mentionnez les contraintes budgétaires, mais apparemment celles-ci n'existent pas lorsqu'il s'agit d'allouer 20 milliards en deux ans aux charbonnages campinois.

Laissez-moi vous dire que je partage la réaction que M. Coppé exprime dans *La Wallonie* après l'intervention télévisée du ministre des Affaires économiques ce dimanche: «C'est être injuste, sinon goujat, de déclarer que le coût de Cockerill-Sambre pour la collectivité coïncide, à peu de chose près, avec la somme des impôts des personnes physiques de la province de Liège sans calculer la somme des impôts de telle province de Flandre qui équivaut au prix des travaux somptuaires et inutiles du port de Zeebrugge.» (*Applaudissements sur les bancs socialistes. — Exclamations sur les bancs de la majorité.*)

Mme Pétry. — Votre intervention, monsieur le ministre, était déplacée.

M. Martens, Premier ministre. — Intervention que vous avez approuvée lorsque les socialistes étaient au gouvernement, madame.

M. Spitaels. — Vous avez raison, monsieur le Premier ministre. J'ai dit tout à l'heure que nous avons tout décidé ensemble en ce qui concerne Cockerill-Sambre. Le malheur, et je crois avoir été clair à ce sujet, c'est que toutes les décisions n'ont pas été exécutées.

Dès lors, nous, Wallons, nous nous trouvons devant la situation que l'on exécute ce qui a été décidé pour les autres, mais pas ce qui a été décidé pour nous.

Avant votre arrivée, monsieur le ministre des Affaires économiques, j'ai parlé de Jemappes. Je ne dis pas que c'est là le meilleur cas à défendre. On n'a pas exécuté les décisions du gouvernement Martens.

Je connais particulièrement le dossier Motte. Si l'on en est arrivé là où nous en sommes actuellement, c'est bien parce qu'on n'a pas exécuté la décision des 300 millions. C'est toujours la même chose. Nous ne demandons pas nécessairement des décisions plus généreuses. Mais nous nous sentons acculés parce que toutes les décisions qui nous concernent ne reçoivent pas les exécutions convenues. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. Martens, Premier ministre. — Entre-temps, je vous signale qu'il y a au moins quatre faillites importantes en Flandre.

Mme Pétry. — Ce n'est pas une réponse.

M. Spitaels. — Il y a aussi de nombreuses faillites en Wallonie. Ici, vous rendant à Charleroi, vous êtes passé par le centre, vous avez certainement dû voir un cortège d'entreprises fermées.

Je ne peux accepter la diversion que vous faites. Vous m'avez interrompu lorsque j'ai parlé de Zeebrugge me disant: vous avez été associé à la décision.

C'est vrai, mais je constate cependant qu'il y a deux poids et deux mesures dans ce pays. Les décisions visant une partie de la Belgique sont exécutées correctement alors que pour celles qui visent l'autre partie, on trouve toujours de bonnes raisons pour ne pas les exécuter. (*Exclamations de Mme Staels-Dompas. — Applaudissements sur les bancs socialistes et du FDF-RW.*)

Mevrouw Nelly Maes. — Bij elke ton wordt 1 000 frank bijgelegd!

M. Spitaels. — Par rapport au langage que vous tenez tous les deux, et plus spécialement M. le ministre Eyskens qui a la charge du dossier, je voudrais que vous ne nous preniez pas pour des irresponsables.

Il est évident que la capacité actuelle de 150 millions de tonnes au niveau de la CEE est excédentaire et qu'elle doit être réduite, mais ne voyez-vous pas que la Belgique, depuis le début de la crise sidérurgique, paie un tribut beaucoup plus lourd que d'autres industries européennes?

De 1974 à 1981, la production d'acier brut a, pour l'ensemble de la Communauté, diminué de 19 p.c. La diminution est de 24 p.c. pour la Belgique, 7 p.c. pour les Pays-Bas, qui sont ainsi loin des 20 p.c. demandés par la Commission. L'Italie, quant à elle, a augmenté sa production de 4 p.c. sur une période pendant laquelle M. Davignon va répétant qu'il agit dans le sens d'une « répartition des sacrifices ».

En tout état de cause, M. De Michelis, au nom de l'Italie, a rejeté une réduction linéaire des capacités. Ne dit-on pas que — et qui pourrait le contredire? — l'Italie n'est décidée à fermer 2,3 millions de tonnes qu'en créant simultanément une capacité nouvelle de 2 millions de tonnes?

En matière d'emploi aussi, la répartition des sacrifices est inégale: de 1975 à 1981 — 30 p.c. en Belgique, — 17 p.c. en RFA et, une fois encore, le chiffre extraordinaire de + 5 p.c. en Italie.

Le gouvernement va-t-il enfin sortir de sa pusillanimité pour défendre effectivement et efficacement les intérêts de notre sidérurgie?

Et lorsque je dis « notre » sidérurgie, c'est, bien entendu, de la sidérurgie wallonne que je parle puisque c'est elle qui supporte, au nom de la Belgique, le plus lourd des sacrifices acceptés par votre gouvernement.

Cockerill-Sambre, dans la dernière version du schéma industriel, atteindrait, avec un effort de réduction de 27 p.c. de sa puissance maximale possible, le niveau de réduction le plus élevé de la CEE, mise à part la British Steel dont l'appareil de production était très vétuste et peu rentable.

En revanche, les entreprises du Nord du pays bénéficient de toute votre indulgence. Que pensez-vous, monsieur le Premier ministre, des réactions des sidérurgistes allemands accusant certaines sociétés sidérurgiques flamandes de suivre une politique de sous-cotation systématique des prix qui accentuent les perturbations du marché?

De heer Luyten. — Met de Duitsen hebben wij altijd last gehad.

M. Spitaels. — Savez-vous que quand Cockerill-Sambre voit sa production d'acier liquide tomber de 35 p.c., Sidmar augmente la sienne de 27 p.c.?

Quels sont les « sacrifices équitablement répartis » de Sidmar à Alz?

Puisqu'on vient à la réunion de Copenhague et à l'exigence des industries sidérurgiques de nouvelles réductions de production, pouvez-vous me donner l'assurance que ces éventuels nouveaux sacrifices seront équitablement répartis entre toutes les entreprises sidérurgiques et non reportés, dans leur majorité, sur cette entreprise qui a le double défaut, pour certains, y compris dans votre gouvernement, d'être wallonne et publique?

Allez-vous entériner les propos tenus ce dimanche par le président des CVP Jongeren, M. Eric Van Rompuy, pour qui « Cockerill-Sambre n'est plus à sauver »?

De heer Luyten. — Die heeft economie gestudeerd.

De heer Van In. — Dat hebben wij vier jaar geleden al gezegd.

M. Spitaels. — Permettez-moi à présent de m'interroger — voire de m'étonner — au sujet du grand bruit fait autour de quelques réorientations du schéma industriel de Cockerill-Sambre, quelques heures à peine après la conférence de Copenhague. Il y a là une quasi-simultanéité d'événements qui apparaîtra étrange, sinon suspecte, à plus d'un observateur.

Mais d'abord, un mot de la conférence de Copenhague que vous commentiez dimanche dernier.

Assurément, cette réunion informelle présentait un intérêt capital. Certes, quelques décisions importantes y ont été prises, mais on peut affirmer que les décisions fondamentales, attendues par les milieux spécialisés, ont pour le moins partiellement avorté.

Certes, il est maintenant acquis que la Commission de la CEE fixera des prix d'orientation qui feront l'objet de contrôles plus suivis. Dorénavant aussi, le déblocage des aides permises par le code se fera au fur et à mesure de l'exécution des investissements et du respect strict de la réglementation des prix. De même, il a été prévu d'étendre la liste des « produits Ceca ».

Tout ceci a effectivement été décidé, mais le vrai problème — celui de l'assainissement — en profondeur — n'a pas trouvé de réponse, selon nous. Comme l'écrit *l'Echo de la Bourse*, « les dix au chevet de l'acier... ont marqué leur accord de principe sur une réduction de production... mais il reste à déterminer comment l'appliquer... passé cet accord de principe, c'est la discorde ».

Peu d'heures après les décisions et les non-décisions de Copenhague, il y a eu la conférence de presse du gestionnaire de Cockerill-Sambre survenant au lendemain de la communication que M. Vandestruck fit devant son conseil d'administration.

Après une analyse minutieuse du texte de cette communication, on peut affirmer qu'on se trouve devant des amendements mineurs apportés au schéma industriel initial. Il s'agit « d'une réduction ferme mais d'application réversible » de la production maximale possible de 575 000 tonnes. Je cite les termes de la note de M. Vandestruck et je ne comprends donc pas les hésitations de M. Davignon ce dimanche midi à l'émission télévisée de la RTBF, qui feint de s'interroger sur le point de savoir s'il s'agit d'une véritable réduction de capacité de production. Il s'agit bien d'une mise en veilleuse et non d'une fermeture. Le texte est clair. N'inventez pas autre chose pour ne pas prendre attitude.

La modification est évidemment mineure. C'est pour cette raison sans doute que M. Vandestruck n'a saisi son conseil d'administration que sous la forme d'une communication, sans lui demander une quelconque décision.

Le caractère anodin de la modification de fond et de la procédure contraste singulièrement avec le remue-ménage considérable qui entoura le dossier sidérurgique au cours de ces dernières semaines.

Puisque modification mineure il y a, je suppose que l'ensemble du schéma industriel reçoit toujours le soutien actif du gouvernement. Sinon, on peut s'interroger sur la pertinence ou les mobiles de l'opération à laquelle nous venons d'assister.

Peu d'heures après la réunion de Copenhague, qui n'a nullement tranché la question de la réduction des productions maximales possibles, il est étonnant de voir Cockerill-Sambre monter volontairement, spontanément, sur l'autel de l'assainissement du marché sidérurgique européen comme première victime expiatoire.

Si cette initiative a été conçue *motu proprio*, il est inconcevable qu'elle n'ait pas été convenue et concertée avec le gouvernement qui est en même temps l'actionnaire principal de l'entreprise. Même si on peut évidemment admettre l'idée qu'il s'agit somme toute d'un acte de bonne volonté à l'égard du Marché commun, il apparaît toutefois inadmissible, non pas que M. Vandestruck ait fait une telle proposition, dont je puis comprendre le fondement, mais que le

gouvernement ait laissé la société Cockerill-Sambre se présenter devant la CEE, seule et bonne première, sans déposer l'ensemble du dossier sidérurgique belge.

Pourquoi tant de hâte? Pourquoi Cockerill-Sambre seule?

En revanche, s'agit-il d'une démarche imposée? Si oui, quel en est le motif?

La justification d'une telle attitude pourrait évidemment se trouver dans la nécessité d'accorder de nouvelles aides à Cockerill-Sambre, mais il paraît difficile de retenir une telle interprétation puisqu'il s'agit seulement, dans l'état actuel de nos informations, d'attribuer des aides déjà normalement prévues.

L'entreprise, et son président-directeur général devant le conseil d'administration, ne demande que son dû — c'est ce que j'ai essayé de rappeler dans la première partie de mon intervention — puisque, à titre d'exemple, l'augmentation de capital en compensation des réductions des taux d'intérêt dans le cadre des lois d'expansion, à savoir 8,2 milliards, et la compensation pour des charges financières indûment supportées, soit 650 millions, ont été décidées antérieurement, comme vous l'avez souligné tantôt, monsieur le Premier ministre. Donc, les 10 milliards demandés par M. Vandestruck ont fait l'objet de décisions antérieures.

Dès lors, je vous pose deux questions: les aides antérieurement prévues, ou leur équivalence, sont-elles confirmées sur base d'une décision irrévocable ou vous bornez-vous sur ce point à jouer le gouvernement boîte aux lettres, intéressé uniquement à une réduction de capacité supplémentaire, à savoir 575 000 tonnes, sans assurer les 10 milliards d'argent frais faisant partie intégrante du plan d'action présenté la semaine dernière par M. Vandestruck au conseil d'administration de Cockerill-Sambre?

Je voudrais sur ce point une réponse précise. Il ne suffit pas en effet d'avancer des développements tels que: «C'est un pas dans la bonne direction», sans ajouter ce que vous comptez faire pour diminuer les PMP des autres entreprises sidérurgiques belges et sans me dire si vous choisissez l'élément du plan Vandestruck qui vous convient — la réduction de 575 000 tonnes — sans apporter les 10 milliards d'argent frais que le président-directeur général a inclus dans le plan d'action présenté à son conseil d'administration.

En outre, comment se fait-il qu'on doive poser de telles questions aujourd'hui encore, alors que des réponses précises sont nécessaires dans les tout prochains jours, puisqu'une assemblée générale est convoquée pour le 20 décembre prochain en fonction des obligations imposées par l'article 103 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales? Oui ou non, la société peut-elle compter sur une importante augmentation de capital dans les 28 jours, avant les décisions fondamentales?

La démarche faite par Cockerill-Sambre auprès de la CEE, sur instruction du gouvernement, noue un certain nombre de problèmes qui auraient pu rester, voire qui auraient dû rester dissociés. Or, des réponses urgentes s'imposent dans un certain nombre de matières, et tout spécialement sur le plan de la liquidité financière de l'entreprise. Avez-vous la certitude — ne jouez pas avec le feu — que la réponse favorable de la CEE vous parviendra à temps? Avez-vous la certitude qu'elle sera favorable? Que ferez-vous en cas de refus, voire, comme cela s'est produit tant de fois, en cas de simple retard de cette réponse? Appuyez-vous réellement le dossier déposé, sans réserve et de tout votre poids?

Assurément, on aimerait être rassuré au sujet de ces interrogations, tout en se disant qu'avec de la détermination des résultats certains peuvent être obtenus. On n'en veut pour preuve que l'aide portant sur de nombreux milliards que le gouvernement allemand a pu attribuer à la sidérurgie sarroise après une courte mais pressante démarche auprès de la CEE. Mais il se bat, lui!

Attendez-vous la mort d'une entreprise, le déclin irrémédiable d'une région? Toutes affaires cessantes, le gouvernement doit exiger que soient données à la sidérurgie wallonne les assurances quant à son maintien et les moyens de sa nécessaire restructuration. Le gouvernement a l'obligation morale, dépassant les contraintes juridiques, de poser clairement à la Communauté la question de la solidarité à l'égard d'une région qui souffre d'un déclin industriel rapide.

Il faut reconnaître que la Wallonie a besoin d'un soutien spécifique. Pour cela, il faut que le gouvernement belge, d'une manière courageuse et déterminée, à l'image de ce que font les autres gouvernements quand il s'agit de leurs intérêts, dise clairement que la situation de la sidérurgie wallonne ne lui permet plus de justifier certains dispositifs spécifiques.

Sortez donc de votre amphigouri, de cette manière de ne jamais prendre le problème véritablement en mains. Les autres gouvernements ne sont pas aussi timides; le Danemark bloque la politique

commune de la pêche pour quelques tonnes de poissons prises en mer du Nord, Mme Thatcher défend avec le succès qu'on sait la réduction de la participation de la Grande-Bretagne au financement du budget de la Communauté. C'est de la même détermination que doit faire preuve le gouvernement belge. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et sur certains autres bancs.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Gijs.

De heer Gijs. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de Eerste minister, geachte leden van de regering, geachte vergadering, ik heb met aandacht geluisterd naar de interpellatie van de heer Spitaels, de nodige bewondering opgebracht voor zijn dossierkennis maar mij ook verbaasd over de statische benadering van de heer Spitaels die uit de interpellatie is gebleken. Hij doet alsof de economische toestand helemaal niet verandert, alsof de wereld blijft stilstaan op het moment dat bepaalde zaken worden gezegd.

Het gaat hier om een belangrijk dossier. Het voortbestaan van de Belgische Staat wordt bedreigd door een aantal explosieve knelpunten. Ik overdrijf niet wanneer ik zeg dat het zogenaamde Waalse staaldossier wellicht een van de belangrijkste knelpunten is die het voortbestaan van de Belgische Staat bedreigen.

Mme Pétry. — Heureusement que c'est vous qui le dites!

Mme Remy-Oger. — Vous avez une façon bien personnelle de raconter l'histoire.

De heer Gijs. — Indien wij de heer Spitaels voor een ding dankbaar mogen zijn, is het omdat hij ons de gelegenheid heeft gegeven de staalproblematiek die tot nog toe in de Senaat weinig ter sprake is gekomen tenzij naar aanleiding van de bespreking van een begroting of van een investituurdebat, vandaag van dichterbij te kunnen bekijken.

Wij hebben altijd een bijzonder groot begrip aan de dag gelegd voor de sociale gevolgen van de achteruitgang van de Waalse staalnijverheid. Wij — en daarmee bedoel ik de CVP in het algemeen en de CVP-Senaatsfractie in het bijzonder — hebben steeds geweigerd dit dossier sloganmatig te benaderen. Wij hebben herhaaldelijk uiting gegeven aan onze bezorgdheid voor het lot van tienduizenden arbeiders, hoofdzakelijk in Wallonië maar ook in Vlaanderen, wier werkgelegenheid rechtstreeks of onrechtstreeks afhangt van het Waalse staal. Wij hebben echter niet de indruk dat onze houding wordt gewaardeerd in Wallonië en evenmin in Vlaanderen.

Wij hadden nochtans voldoende redenen om ons kritisch op te stellen tegenover de opeenvolgende saneringsplannen van de vorige regering. In de korte spreektijd van tien minuten die mij reglementair toekomt, wil ik toch trachten deze plannen in herinnering te brengen.

Vier jaar geleden, in november 1978, werd door de overgangsregering-Vanden Boeynants een eerste staalplan goedgekeurd dat een definitieve oplossing moest bieden voor de problemen van de Waalse staalnijverheid.

Dit plan werd niet uitgevoerd en mede als gevolg van de economische recessie in de wereld en de blijvende structurele problemen van de Waalse staalproducenten werd in het begin van 1981 een politieke noodoperatie tot stand gebracht: de fusie van Cockerill in Luik met Hainaut-Sambre in Charleroi. Deze fusie leidde echter tot geen enkele van de in het vooruitzicht gestelde gevolgen: noch de werkverdeling tussen de twee bekkens, noch de samensmelting van de twee administraties, noch de besparingen werden gerealiseerd. Wel namen de sociale spanningen tussen Luik en Charleroi toe. De fusie had wel een politiek gevolg: het instrument om druk uit te oefenen op de centrale regering ten koste van de Schatkist werd machtiger. Dit draagt echter niet bij tot de oplossing van het echte probleem; integendeel op die manier werd een doelmatige ingreep uitgesteld en werden geldmiddelen opgeslorpt die voor een grondige herstructurering hadden kunnen dienen. De fusie was een politieke vergissing.

Het plan van 15 mei 1981 hield voor het eerst strenge budgettaire beperkingen in en een twintigtal voorwaarden, waarvan een aantal financiële en sociale voorwaarden. Ook dit plan wordt niet volledig uitgevoerd en zeker niet *dans les délais prévus*, zoals de heer Spitaels zegt wanneer hij het had over de engagementen van de regering, hoewel de huidige ineenstorting van de staalmarkt tot een snelle uitvoering had moeten leiden.

In de huidige economische recessie komen alle structurele gebreken van de Waalse siderurgie nog duidelijker aan het licht. De budgettaire omslag voor de financiering van de *cash drains* en het verlies tot 1985 is vlugger uitgeput dan voorzien. De Europese Com-

missie kan nu niet anders dan de dramatische beslissingen te nemen die we allemaal al sedert jaren verwachten.

Volgens de heer Spitaels zou de Belgische Staat zijn verplichtingen tegenover de Waalse staalnijverheid niet nakomen, onder meer inzake de investeringen. Als ik nog kan lezen, dan komt het me voor dat de centrale Staat meer doet dan zijn verbintenissen naleven. Of is het onjuist dat het Waalse staal dit jaar 17,5 miljard rechtstreeks uit de staatskas kreeg? Het gaat dan nog om het begrotingsresultaat van een debudgettering, zodat de feitelijke overdracht veel groter is. Is het niet waar dat de regering in het begin van dit jaar nog een investeringssschijf van 21 miljard heeft vrijgegeven, weliswaar zonder de tweede continuïteit van Seraing te aanvaarden? Is deze regering niet verder gegaan dan in het plan van 15 mei 1981 werd voorzien door in haar regeringsverklaring in de omzetting van langlopende kredieten in kapitaal te voorzien? Is, rekening houdend met de nu hopeloos geworden toestand van Cockerill-Sambre, het voor de regering geen inspanning geweest nog dit jaar in staatswaarborg te voorzien voor de banken die de uitgaven aldus kunnen blijven financieren?

Sommige investeringsprojecten konden inderdaad niet worden uitgevoerd, omdat ze in de huidige omstandigheden geen zin hadden en ook verboden werden door de Europese instanties. Bovendien wil ik aan de heer Spitaels doen opmerken dat wat de Europese Commissie niet expliciet verbiedt, niet noodzakelijkerwijze in de huidige economische omstandigheden een verantwoorde investering is. Wij zijn van oordeel dat de regering meer heeft gedaan dan gewoon maar haar verbintenissen na te leven. Maar wij zijn eveneens van oordeel dat de Waalse staalondernemingen hun verbintenissen niet hebben ingelost, zeker niet in de beoogde tijd, onder meer op het vlak van de vermindering van de loonkost. We hebben in Cockerill-Sambre geen enkele bereidheid gevonden tot het brengen van offers om het bedrijf te redden. De Vlaamse arbeiders van Fabela-Zwijnaarde en van de Cockerill Yards in Hoboken deden dat wel en zelfs hun inspanningen en hun offers volstonden, helaas, niet om hun bedrijf te redden. Ik weet wel dat de personeelsbezetting bij Cockerill-Sambre verminderd is. Maar de afvloeiing, die helaas onvermijdelijk is, gebeurde helemaal door zachte methodes zoals niet-vervanging van gepensioneerden en brugpensionering. Ook deze extra zachte aanpak in een operatie die er nochtans één is van levensbehoud, steekt schril af tegen de intense en brutale wijze waarop de tewerkstellingsinkrimping in de Vlaamse textiel- en confectienijverheid plaatshad. Meer dan 50 pct. van de afvloeiingen in de nationale sectoren kwam ten laste van Vlaanderen.

Wij kunnen de harde werkelijkheid niet langer ontwijken. De economische wetmatigheid moet vroeg of laat worden erkend. Hoe langer het moment van erkenning wordt uitgesteld, hoe dodelijker de slag zal zijn voor de Waalse staalindustrie en dat willen wij niet.

M. Dehousse. — Pour les charbonnages aussi, la dure réalité économique?

M. Gijs. — Oui.

M. Dehousse. — Je demande qu'on en prenne acte.

M. Gijs. — C'est la deuxième fois que vous formulez pareille demande.

Wij zullen geen derde reddingsplan meer aanvaarden in de stijl van de twee vorige. We stonden al sceptisch tegenover de twee vorige. Wij geloven helemaal niet meer in een derde plan in dezelfde stijl en dezelfde zin.

Mme Remy-Oger. — Vous répondez à la place du ministre?

De heer Gijs. — We zullen alleen nog instemmen met een plan dat een zodanige fundamentele herstructurering van Cockerill-Sambre inhoudt, dat een echt nieuwe start mogelijk is. Dit plan moet kansen geven aan wat nog leefbaar is en de dode takken moeten daartoe worden weggenomen. Nieuwe investeringen in dat perspectief moeten worden mede bepaald op grond van een grondige kwantitatieve en kwalitatieve analyse van de staalmarkt, zodat nieuwe produkten met een grotere prijselasticiteit kunnen worden gemaakt, waarmee de Waalse staalindustrie grotere comparatieve voordelen kan verwerven op de internationale markt. De tragische ervaringen met Valfil, een moderne fabriek die goede produkten levert maar toch nu reeds als moderne fabriek met nieuwe investeringen ten doede is opgeschreven, tonen aan dat alleen technische kennis onvoldoende is en dat deze technische kennis moet worden aangevuld met commercieel-economische kennis en vaardigheid.

Op het congres van maart 1982 bleek dat er bij de CVP een meerderheid bestaat die de nationale sectoren wil regionaliseren. Dit gebeurt uit wanhoop. Vooraleer we stappen doen om hieraan gevolg te geven, zouden we een aantal dingen willen weten. Hier richt ik mij vooral tot de regering.

Ten eerste, willen we een duidelijke inventaris hebben van de financiële stromen binnen het sectorieel beleid. De bevolking heeft het recht te weten wat de begrotingsoverdrachten zijn ten voordele van de Kempische steenkoolmijnen, de textiel- en confectienijverheid, de scheepsbouw en de scheepsherstelling enzovoort.

Ten tweede wensen we klaarheid over de lasten van het verleden en de staatswaarborg die op tientallen miljarden werd verleend. Wij vragen ons af of in de hypothese van de regionalisering de centrale Staat deze lasten zal blijven dragen.

Ten derde willen we weten of de gewesten hun waarborg kunnen geven voor kredieten die voorheen door de Staat werden gewaarborgd. Ik hoef in dit verband niet te herhalen dat voor onze fractie autonomie ook volledige financiële verantwoordelijkheid betekend.

De heer Luyten. — Eindelijk!

De heer Gijs. — Dat heb ik al herhaaldelijk gezegd. Dat is duidelijk.

De regionalisering is voor ons geen mirakeloplossing, maar evenmin een politieke slogan. Als onze fractie het woord regionalisering in de mond neemt, dan meent zij dit ernstig. Wij wensen vooraf echter klare rekeningen.

Tot besluit wil ik herhalen dat mijn fractie een dossier waarvan de toekomst van tienduizenden arbeiders en bedienden afhangt, in Wallonië, maar ook in Vlaanderen, niet in een communautaire slogsansfeer wenst te behandelen.

Daarom betreurt ik dat de interpellant het nodig heeft geacht het Waalse staaldossier te vergelijken met de investeringen voor havens die toevallig in Vlaanderen zijn gelegen.

Wij willen ook dat de Waalse staalnijverheid wordt gered, maar dan op grond van een grondige ingreep, waarbij rekening wordt gehouden met de realiteit en de economische wetmatigheid. Bijkomende financiële tegemoetkomingen van de Staat zijn in de huidige omstandigheden onmogelijk geworden. Vanaf 1985 moet de Waalse staalindustrie zonder staatssteun kunnen leven. Die steun zal op dat moment niet meer nodig zijn en bovendien, volgens de Europese code, onwettig zijn geworden.

Wij willen de toekomst en de welvaart van de volgende generaties in Vlaanderen en in Wallonië veilig stellen. Daarom zal onze fractie niet langer dulden dat middelen, die voor produktieve investeringen en dus voor toekomstige welvaart zouden kunnen worden aangewend, verder worden afgevoerd naar het verleden. (*Applaus op sommige banken van de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à M. Spitaels.

M. Spitaels. — Monsieur le Président, je veux bien ne pas envisager le problème sous l'angle communautaire.

Je voudrais toutefois faire remarquer à cette assemblée qu'il y a trois ministres en séance pour traiter du dossier de Cockerill-Sambre et que, bien que l'interpellation soit annoncée depuis longtemps, aucun ministre wallon ne siège au banc du gouvernement. (*Vifs applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. Cooreman. — Si, il y en a un: M. Dehousse.

M. Dehousse. — Pas au banc du gouvernement, rassurez-vous!

De Voorzitter. — Het woord is aan de Eerste minister.

De heer Martens, Eerste minister. — Mijnheer de Voorzitter, ik stel er prijs op te preciseren dat de interpellatie van de heer Spitaels gericht is tot de Eerste minister die aanwezig is en dat ik aan de minister van Economische Zaken heb gevraagd eveneens aanwezig te zijn. Dat leek mij een elementaire plicht vermits het dossier direct betrekking heeft op zijn departement.

De heer Geens, die hier ook aanwezig is, is hier niet namens de regering. Dat is evident. De heer Dehousse is hier trouwens ook.

De heer Cooreman. — De heer Dehousse zit niet meer in de nationale regering.

De heer Martens, Eerste minister. — De heer Eyskens is hier in naam van de regering.

M. Geens n'est pas là pour le gouvernement central, ni M. Dehousse.

M. Spitaels. — Je note que le ministre de l'Emploi n'est pas intéressé par les problèmes sociaux de dégageement du personnel.

M. Martens, Premier ministre. — En ce moment, M. Hansenne donne des explications aux présidents des commissions paritaires sur les propositions du gouvernement en vue de la conclusion d'accords sur le plan sectoriel.

Les ministres Maystadt et De Clercq sont à la Chambre pour défendre le budget des Voies et Moyens. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Califice.

M. Califice. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, le problème de la sidérurgie resurgit.

A Elseneur, la Commission de la CEE a informé les gouvernements qu'il fallait prendre des mesures radicales en vue de réduire les capacités de production.

Pour elle, les efforts devront être consentis par les entreprises qui utilisent les installations les plus vieilles et non rentables; qui enregistrent les pertes les plus élevées; qui bénéficient des subventions les plus importantes; qui sont confrontées à des marchés précaires, que ce soit du fait de la nature même de leurs produits ou de leur dépendance de l'exportation extracommunautaire.

Ces capacités de production en Europe sont de près de 200 millions de tonnes, elles doivent être réduites de 35 millions de tonnes pour 1985 au plus tard.

En 1982, la production d'acier brut atteindra plus ou moins 100 millions de tonnes et en 1983, selon les prévisions de la CEE, quelque 95 millions de tonnes.

Pour 1985, les prévisions, optimales sans doute, seraient de 120 millions de tonnes.

M. Vandestruck a annoncé immédiatement que Cockerill-Sambre ferait un effort supplémentaire de réduction de 575 000 de tonnes d'acier, de 275 000 de tonnes à Valfil et de 300 000 de tonnes au train 3 à Charleroi-Ouest, portant ainsi à 27 p.c. le taux total des réductions de capacité de Cockerill-Sambre.

Je voudrais savoir quelles sont les perspectives pour les autres sociétés belges.

M. Spitaels. — Très bien!

M. Califice. — Je voudrais d'entrée de jeu rappeler que Cockerill-Sambre a payé, presque seule pour notre pays, le lourd tribut des réductions de capacités, alors que les autres sociétés n'ont rien ou presque rien apporté.

Et cela justifie qu'un effort particulier doit être accompli pour aider à la restructuration industrielle, financière et commerciale de cette société.

Quand on reprend ce dossier de Cockerill-Sambre, on voit clairement que les mesures contenues dans le plan du 15 mai 1981, pour judicieuses qu'elles furent à certains égards, sont demeurées nettement insuffisantes. Plus personne ne croit aujourd'hui — sauf peut-être la direction de l'entreprise — qu'il suffit d'exécuter le plan du 15 mai 1981 pour garantir la survie de Cockerill-Sambre.

Quelles leçons tirer de ce passé par trop récent?

D'une part, la fusion entre Cockerill et Hainaut-Sambre, politiquement soutenue dès l'origine par certains, n'a rien résolu. Cette opération ne fut qu'un acte juridique isolé et l'est resté. L'intégration n'est pas réalisée. Au contraire, la direction de l'entreprise n'a fait que développer une animosité croissante entre les deux bassins. Comment expliquer autrement que, chaque fois qu'émerge un projet d'investissement rentable dans un bassin, tout est mis en œuvre pour le tailler en pièces et en anéantir toute chance de réalisation?

D'autre part, il est grand temps de sortir de ce processus qui fait que Cockerill-Sambre est toujours doté d'un plan accusant un million de tonnes de retard sur la réalité. Ainsi, le plan *Nippon Steel* visait 8 millions de tonnes, la « solution 10 » tablait sur 7 millions de tonnes, le plan déposé en mai 1981 concernait 6 millions de tonnes. Or, en 1982 et sans doute aussi en 1983, la production de la société sera inférieure à 5 millions de tonnes.

Enfin, la société est à nouveau écrasée notamment par ses charges financières. En 1981, celles-ci ont représenté 7 p.c. du chiffre d'affaires.

Pour les six premiers mois de 1982, ce pourcentage était déjà porté à 8,3 p.c. Par rapport à un chiffre d'affaires en régression, ce taux ne fera que progresser à nouveau. Ceci montre que l'évolution conjoncturelle a compromis une restructuration financière dépassée avant même d'être achevée complètement.

Or, que faire aujourd'hui pour Cockerill-Sambre, comment sortir cette entreprise de la mendicité perpétuelle dans laquelle l'ont conduite ses gestionnaires du passé?

Devant le recul conjoncturel d'aujourd'hui et qui était annoncé au printemps de cette année, il n'y a d'autres solutions que d'organiser la production de la société de manière telle que les résultats de son activité se situent au même niveau que ceux des principaux concurrents nationaux et internationaux.

Je dis, en outre, que ce principe doit constituer le fondement des interventions de l'Etat dans tous les secteurs nationaux, en ce compris les charbonnages de Campine.

Il faut définir maintenant les conditions de redressement de Cockerill-Sambre, car ce redressement demeure encore possible, même dans les conditions actuelles.

Première condition: il est impératif d'imposer à la direction de l'entreprise la présentation d'un schéma industriel crédible attendu en vain par les travailleurs de l'entreprise depuis des années. Ce schéma prévoira l'utilisation rationnelle des investissements déjà décidés, à savoir les trois quarts du programme approuvé par le CNPC en janvier 1980 et ce en vue de réaliser une production de qualité en utilisant les outils les plus performants.

Deuxième condition: le schéma industriel définitif qui constitue le noyau rentable de l'entreprise doit être accompagné d'une nouvelle restructuration financière qui situe le taux de charges financières à un niveau comparable à celui des principaux concurrents européens et qui règle le problème de la commercialisation de la production.

En effet, le sauvetage de l'entreprise passe par la réalisation d'un plan d'ensemble duquel, il faut le souligner, la faillite doit être exclue. Ceci doit, au passage, être dit aux apprentis sorciers qui pourraient être tentés par cette éventualité.

Troisième condition: l'entreprise doit être dotée d'une direction définitive dont la seule préoccupation doit être de gérer l'entreprise et non plus de tenter de forcer l'obtention d'appuis politiques à des solutions marquées parfois par une certaine improvisation et par un optimisme excessif.

Quatrième condition: la gestion de Cockerill-Sambre doit être menée dans le respect des intérêts réels de chacun des deux bassins. Aussi longtemps que l'un des bassins pourra démontrer qu'il est sacrifié par rapport à l'autre, il n'y aura pas de viabilité possible pour Cockerill-Sambre. Ceux qui ne veulent admettre ce sage principe prennent une responsabilité écrasante dans cette affaire.

Chaque bassin doit bénéficier d'un développement autonome, fondé sur ses caractéristiques propres. A cet effet, il sera procédé à une mise en ordre de la configuration juridique interne du groupe. Celle-ci doit permettre aux principaux axes de production d'être confrontés, par des mécanismes appropriés de décentralisation juridique, aux résultats réels de leur activité où peut se poser la question de savoir si la structure d'administration générale de la société n'est pas trop lourde.

Cinquième condition et c'est la plus importante: quand donc va-t-on réaliser, tant au sein du gouvernement qu'au niveau de la direction de l'entreprise, que les travailleurs de la sidérurgie en ont assez d'attendre que l'on stabilise le sort de leur entreprise? Ce serait faire preuve d'une inacceptable légèreté que de ne pas voir le risque que font courir, non seulement à la Wallonie mais encore au pays tout entier, tous ceux qui, par leur attitude, à quelque niveau qu'ils se trouvent, empêchent, retardent ou tout simplement compromettent le retour à la viabilité de Cockerill-Sambre.

Il va de soi que, si la consolidation de l'entreprise devait comporter de lourds sacrifices sociaux, tous les efforts, toutes les initiatives devraient intervenir pour en atténuer les conséquences. Ceci aussi fait partie d'une gestion honorable de ce dossier qui n'a que trop attendu.

Et il ne suffit pas de dire qu'un effort de reconversion doit être accompli: nous le savons, il faut mettre en œuvre une véritable politique industrielle, qu'on attend tant du gouvernement que des régions et de la CEE.

Il est étrange que le Fonds de Reconversion industrielle soit mis en panne depuis le premier août. Cet outil est indispensable pour la réanimation économique des bassins sidérurgiques: quand sera-t-il dégelé?

Monsieur le Premier ministre, le gouvernement donne l'impression que le dossier de Cockerill-Sambre, qui a seule supporté jusqu'à présent les réductions de capacité, n'est pas porté à bout de bras devant les instances de la CEE.

Le gouvernement doit exiger un plan de sauvetage crédible pour la sidérurgie et le défendre avec énergie partout où ce sera nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Wyninckx.

De heer Wyninckx. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de Eerste minister, heren ministers, geachte collega's, de interpellatie van de heer Spitaels tot de Eerste minister behandelt de tekortkomingen van de regering inzake de Waalse staalnijverheid. Collega Spitaels heeft met de grondigheid van de dossierkennis waarover hij beschikt, de thesis ontwikkeld dat de regering weinig of niets doet voor het Waalse staal.

Als Vlaamse socialist valt het mij uiteraard zeer moeilijk de regering bij te springen en de argumentatie die zij zal ontwikkelen om het tegengestelde te beweren, te ondersteunen.

De heer Vanderpoorten. — De regering zal toch gelijk hebben!

De heer Wyninckx. — Nochtans stel ik vast, en objectieve waar- nemers zijn het met mij eens, dat de supplementaire factuur van het Waalse staal sinds het aantreden van deze regering reeds meer dan 50 miljard bedraagt.

De heer Martens, Eerste minister. — Wij voeren uit wat vroeger werd beslist.

De heer Wyninckx. — Het protocol met de banken werd overigens ondertekend zonder dat er rekening werd gehouden met het advies van de Vlaamse Executieve. We stellen vast dat niet alleen de enveloppe voor de *cash drains* volledig opgebruikt is, maar ook dat kredieten voor investeringen, gebruikt werden om exploitatieverliezen te dekken. Dank zij het volmachtbesluit nr. 50 zijn supplementaire miljarden door de banken gefinancierd met 100 pct. staatswaarborg. We betreuren dat het staalplan van 15 mei 1981 niet coherent en evenwichtig werd uitgevoerd. Aldus werden nog steeds geen maatregelen genomen met betrekking tot de reconversie- en diversificatie-investeringen van de holdings, het fameuze engagement van 10 miljard.

Ten aanzien van het nieuwe plan-Vandestruck rijzen fundamentele bezwaren. Het zwaarste voorbehoud betreft de prijshypothese. De heer Vandestruck veronderstelt dat de EG-richtprijzen niet alleen tot 1985 zullen worden gehandhaafd, maar ook effectief toegepast.

De heer Basecq, eerste ondervoorzitter, treedt als voorzitter op

Gelet op de overcapaciteit op de Europese markt, hebben wij de indruk dat dit een weinig realistische hypothese is. De besparing op de financiële lasten is de omzetting van door de Staat gewaarborgde schulden en kapitaal van de Staat. Met andere woorden, de Staat neemt supplementair de financiële lasten over, dit wil zeggen 3,1 miljard per jaar. Ondanks de afvloeiing van 3 900 werknemers wordt een permanent systeem van beurtwerkloosheid ingesteld. De Staat betaalt via de RVA een belangrijk deel van deze zogenaamde besparing.

De heer Martens, Eerste minister. — Niet alleen daar.

De heer Wyninckx. — Bovendien worden de tegenstellingen tussen de bekkens van Luik en Charleroi aangewakkerd. Dat is daarnet nog gebleken. Kortom het plan-Vandestruck steunt op onrealistische hypothesen en schuift de « besparingen » door naar bijkomende uitgaven voor de Staat. Ook de heer Davignon van de EEG heeft kennelijk het plan-Vandestruck afgewezen. Maar wij vragen ons af of deze regering het veto van de EEG niet binnenskamers houdt. Is zij bereid dit veto publiek te maken? Ook stellen we vast, en als Vlaamse socialist zijn wij ter zake geen eisende partij, dat het sociaal pact zoals vooropgesteld in het plan van 15 mei 1981 nog steeds niet uitgevoerd is. Wat wij aanklagen, is dat in dit land al te dikwijls met twee maten werd en wordt gemeten. Ook de heer Spitaels heeft het daarover gehad. Collega's, wij willen proberen voor deze vergadering de tweede maat duidelijk te maken. Collega Gijs heeft vanuit een andere gezichtshoek het door mij in deze vergadering bij herhaling naar voor gebrachte dossier van dat andere Cockerill, namelijk Cockerill Yards Hoboken, behandeld.

De arbeiders van Cockerill Yards moesten 5 tot 10 pct. naargelang van de categorie inleveren. Dan pas was de minister van Economische Zaken bereid over de brug te komen. En aldus was de conclusie eenvoudig, te weten: omwille van de principiële houding van het personeel — het ging amper om een bedrag van 106 miljoen — werd Cockerill Yards Hoboken in falings gesteld. Wij hebben bij herhaling voor deze vergadering bewezen dat het faillissement van Cockerill Yards Hoboken niet te wijten was aan de werknemers van de werf, maar aan het wanbeleid van de *Société générale de Belgique*. Het resultaat is gekend. Tot op heden zijn van de 2 000 werknemers van Cockerill Yards een duizendtal tewerkgesteld in de NV Scheepswerven, onder zeer ongunstige bezoldigingsvoorwaarden en volgens fel betwiste aanwervingscriteria. De Boelwerf daarentegen werd in staat gesteld voor 400 miljoen de infrastructuur van Cockerill Yards over te nemen, waarvan op de koop toe nog 300 miljoen rechtstreeks betaald werd door de Staat en de rest met intrestsubsidies. En de belangen van de *Société générale* werden veilig gesteld. Het uiteindelijk resultaat van gans de operatie is immers dat Boel een goede werf kreeg voor een prikke, en de arbeiders zich bekocht voelden door de omstandigheden waarin de werf werd heropend. Wat overigens nog veel erger is: ook de Boelwerf — en de minister van Economische Zaken zal mij niet tegenspreken — worstelt vandaag met moeilijkheden. Zal men ook de moeilijkheden van deze werf op de rug van de werknemers van Boel schuiven, werknemers van wie vroeger de bezoldigings- en arbeidsvoorwaarden werden uitgespeeld tegen deze van de arbeiders en bedienden van Cockerill Yards?

Vandaag is Nobels-Pelman opnieuw aan de beurt. Nu de moeilijkheden in dit bedrijf naar het hoogtepunt gaan, bereidt iemand die ik hier niet meer ontwaar, maar die daarstraks nog hier was en die zich graag Eerste minister van de Vlaamse regering laat noemen, mijnheer Vanderpoorten...

De heer Vanderpoorten. — Wat heb ik daarmee te maken?

De heer Wyninckx. — Ik richt mij tot u, mijnheer Vanderpoorten, omdat u voor deze vergadering ook al eens ironiserend spreekt over de wijze waarop bepaalde functies in de respectieve raden en executieven worden voorgesteld.

De heer Martens, Eerste minister. — Niet alleen in de raden!

De heer Wyninckx. — Deze man die zich dus graag Vlaamse Eerste minister noemt, haast zich nu voor een *quick-reis* naar de Verenigde Staten vooraleer het dossier-Nobels-Pelman in de regering wordt uitgepraat.

Nochtans wordt het lot van een bedrijf bezegeld. Zal men opnieuw durven beweren dat de ondergang van dit bedrijf de schuld is van de arbeiders en de bedienden, terwijl iedereen weet dat grote inspanningen werden geleverd, en dat wij ook hier staan voor een bedrijf waar ruime inspanningen werden geleverd inzake spitsstechnologie, een woord waar de Vlaamse Executieve het zo graag over heeft, net zoals Cockerill Yards ten andere? Hierdoor werden ruime mogelijkheden voor de toekomst geschapen.

En ook hier gaan de beheerders-speculanten vrijuit, terwijl zij de eersten, de allereersten, zijn die verantwoordelijkheid dragen voor dat wanbeheer, in de eerste plaats omwille van voor het bedrijf doodsgevaarlijke speculaties in het buitenland. De vraag blijft of daar een fusieplan zal kunnen helpen. Maar het verdient alleszins meer aandacht dan het tot op heden kreeg. Ik wil nochtans aan onze collega's uit het Waasland zeggen dat de evolutie van de verhoudingen tussen Boel en Cockerill Yards ons heeft geleerd dat fusieoperaties weinig baat brengen en weinig bevorderend zijn voor de tewerkstelling.

Nog veel sterker, mijnheer de Eerste minister, is de evolutie van Fabelta. Collega Gijs heeft er ook over gesproken. Daar zijn de arbeiders, onder druk om het dagelijks brood, gezwicht voor de inleveringswoede van deze regering. De arbeiders van Fabelta hebben de inlevering van 5 of 10 pct. aanvaard met een bijkomende afvloeiing van 100 man.

Amper 10 maanden nadat dit, mede onder druk van de christelijke vakbond, gebeurde en enkele dagen na de gemeenteraadskiezingen, schrikken noch de heer Martens, noch de heer De Clercq, noch de heer Fruru terug om dit bedrijf in hun arrondissement over de kop te laten gaan.

De heer Martens, Eerste minister. — Wij zijn dus de schuldigen?

De heer Wyninckx. — Waartoe heeft de inlevering van de arbeiders geleid, waartoe hebben de bijkomend afvloeiingen geleid? Als

we het toch over Fabelta hebben, is het misschien nuttig over het ganse textielplan te spreken. Spijts het textielplan-Claes in november 1981 volledig operationeel was (fiat van de EEG-Commissie inbegrepen) werd onder druk van het patronaat de uitvoering van het plan opgeschort om de filosofie ingrijpend te wijzigen. Nu wordt niet langer de tewerkstelling in de textielsector prioritair gesteld, maar komen de belangen van de aandeelhouders in de eerste plaats. Met de reële behoeften van de ondernemingen aan financiële steun wordt geen rekening gehouden. Ook ondernemingen die geen of veel minder geld nodig hebben krijgen geld toegestopt. Het kapitaal van de Staat krijgt in de textielsector geen stemrecht, ook niet als het om strategische beslissingen gaat, bijvoorbeeld om de tewerkstelling te beveiligen. Inzake de financiering van de toegekende hulp worden de ondernemingen die nog garanties kunnen bieden, aangespoord bij de privé-bankiers aan te kloppen in plaats van bij de daarvoor opgerichte financieringsmaatschappij. De zwakkere ondernemingen komen uitsluitend bij de overheid terecht. Dit betekent in andere woorden dat de privé-banken bij het textielplan betrokken worden enkel voor dossiers zonder noemenswaardige risico's, terwijl de publieke sector de zware risico's alleen moet dragen. Verder constateren we dat in het nieuw textielinstituut de patronen aan de kas zitten. Maar ook in het textielplan wordt met twee maten gemeten. Daar waar voor 1982 de voorziene enveloppe 6 miljard bedroeg, is aan de Vlaamse bedrijven slechts 2 miljard uitbetaald. We stellen vast dat de superunitaire holding ijveriger is om geld aan het Waalse staal uit te betalen dan aan het Vlaamse textiel. Om de heer Frère 1,2 miljard cash uit te betalen, heeft de superunitaire holding klaarblijkelijk wel het geld gevonden.

En tot slot de steenkoolmijnen. Ook daar wordt met twee maten gemeten. De NV Kempische Steenkoolmijnen werd een beheerscontract opgelegd — te nemen of te laten — met het verbod nieuwe pijlers te exploiteren en de eis 1 000 man af te danken in ruil voor een niet te overschrijden enveloppe van exploitatieverliezen. De regering moet toch zeer goed weten dat deze enveloppe niet haalbaar is. Zij is gebaseerd op een hoge dollarkoers en op een gewaarborgde prijs voor de kolen. Welnu beide hypothesen zijn vandaag reeds aan het wankelen. Wat zal het worden binnen 5 jaar? Aan de andere kant hebben de *Charbonnages de Roton* nog steeds geen beheerscontract. De financiering van deze privé-mijn verloopt rimpelloos via de superunitaire holding.

Al deze vaststellingen doen bij mij de vraag rijzen waar de regionalisatie blijft van de nationale sectoren die hier enkele maanden geleden zo plechtig werd aangekondigd door de Eerste minister.

Mijnheer Gijs heeft het anders ingekleed maar het gaat om dezelfde vraag. Door de regionalisatie van de nationale sectoren zou elk gewest op basis van zijn eigen financiële verantwoordelijkheid zijn eigen potje koken. Betekenen de resoluties van het CVP-congres en van de Vlaamse Raad dan slechts vodorjes papier, nadat u eerder zelf voor regionalisatie van de nationale sectoren had gepleit?

De heer Vanderpoorten. — Sta mij toe u even te onderbreken, mijnheer Wyninckx.

De heer Wyninckx. — Ik luister aandachtig, mijnheer Vanderpoorten.

De heer Vanderpoorten. — De grootste voorstander van de nationale sectoren was de heer Claes!

De heer Wyninckx. — De heer Claes draagt nu geen regeringsverantwoordelijkheid, mijnheer Vanderpoorten. Het is niet de heer Claes die in deze vergadering als lid van de regering is komen verklaren dat hij het dossier van de regionalisatie van de nationale sectoren wenste aan te snijden. De heer Gijs heeft eraan herinnerd dat de Eerste minister dat hier heeft verklaard. Ik wens dit nogmaals te herhalen. U hoeft niet te verwijzen naar de heer Claes. Die staat buiten schot. (*Protest op sommige banken.*)

Wij stellen de vraag aan de Eerste minister die hier, evenals in de Kamer, heeft verklaard dat van de regionalisatie van de nationale sectoren ten spoedigste werk zou worden gemaakt. Het is deze regering die haar verantwoordelijkheid moet opnemen en niet ministers van vorige regeringen. (*Applaus op sommige banken van de Volksunie.*)

U mikt op een verkeerde minister, mijnheer Vanderpoorten. Overigens was de heer Claes geen Eerste minister. Het is de Eerste minister die deze verklaringen heeft afgelegd. Hij heeft zijn regering in belangrijke mate verbonden. Wij herhalen de vraag die de heer Gijs heeft gesteld, zij het met andere woorden of vanuit een andere gezichtshoek. Waar staan wij inzake regionalisering na uw geloofsbe-

lijdenis, mijnheer de Eerste minister? Wanneer gaat het gesprek beginnen dat aan de gewesten de beloofde bevoegdheden zal waarborgen?

De heer Leemans treedt opnieuw als voorzitter op

Wij, Vlaamse socialisten, hebben sedertdien, mijnheer Vanderpoorten, niet één keer, maar herhaaldelijk, gepleit om het gesprek over de regionalisatie van de nationale sectoren aan te vatten. Ook de heer Claes heeft dat gezegd. Het is bijgevolg aan de regering of aan de meerderheidspartijen in deze vergadering om dit debat te openen. Wij wachten erop!

Mijnheer de Eerste minister, uw regering brengt haar geloofwaardigheid voor gans de publieke opinie in dit land in belangrijke mate in gevaar. Indien deze regering zou voortgaan met het Waalse staal miljarden toe te stoppen, zal zij in Vlaanderen haar geloofwaardigheid in grote mate verliezen. Indien zij het omgekeerde zou doen, zal dit vanzelfsprekend in het andere landsgedeelte het geval zijn. Nu reeds heeft deze regering voor Vlaanderen en voor de Vlaamse arbeiders een Vlaams-onvriendelijk karakter.

Alsof dit nog niet genoeg is, blijkt eens te meer, zowel uit het staaldossier, zoals het hier door de heer Spitaels werd gezegd, als uit de andere dossiers — textiel, scheepsbouw, scheepsherstelling en hol glas — dat deze regering niet zozeer de gevangene is van een aantal communautaire problemen, maar in de eerste plaats van de bankiers, van de patronen en van de petroleumbazen. Vanuit deze optiek durven wij als Vlaamse socialisten in te spelen op deze interpellatie. Als deze regering de regering van de patronen en van de banken en bijgevolg tegen de arbeiders is, dan mag geen enkele inspanning te veel zijn om deze regering in moeilijkheden te brengen door alle arbeiders uit Vlaanderen, Wallonië en Brussel samen de strijd tegen deze regering te doen voeren. (*Applaus op de socialistische banken.*)

M. le Président. — La parole est au baron Clerdent.

M. le baron Clerdent. — Monsieur le Président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, le problème du soutien à la sidérurgie divise le pays. De la solution qui lui sera donnée dépendra la prospérité ou le déclin de la Wallonie. Les uns attendent de la solidarité nationale un effort que les autres estiment inutile ou disproportionné. Mais le fossé qui sépare les opinions opposées ne suit pas la ligne de démarcation entre les partis qui soutiennent le gouvernement et ceux qui le combattent.

Je ne suis pas monté à cette tribune pour faire le procès de qui-conque, mais pour clarifier un problème qui préoccupe chacun de nous et que tout récemment *De Morgen* résumait ainsi: «L'opinion publique flamande ne veut plus voir partir des milliards à destination des firmes sidérurgiques condamnées.» Si ces considérations sont fondées, il est logique d'en tirer des conclusions restrictives. Si elles sont inexactes, nous sommes en droit d'attendre du gouvernement un soutien ferme et sans équivoque.

Et tout d'abord, quelle est la situation financière de Cockerill-Sambre? Le plan qui a servi de base à la fusion prévoyait une aide du gouvernement d'un montant de 22 milliards pour couvrir les pertes que la société encourait depuis le 1^{er} janvier 1981. L'évolution du *cash drain* jusqu'à la fin de 1982 aurait été conforme aux prévisions si le deuxième semestre n'avait vu un effondrement catastrophique de la conjoncture, qui atteint toutes les sidérurgies du monde. Il en résulte que l'enveloppe de 22 milliards sera apparemment épuisée à la fin de cette année.

Cette constatation est vraie en termes de comptabilité, mais la situation de trésorerie est bien différente. Car non seulement Cockerill-Sambre n'a été autorisée à disposer que d'une partie des aides promises mais, de plus, et dans cette limite, l'Etat lui-même n'a pas entièrement tenu ses engagements, de sorte que la société, se trouvant à découvert tant pour le *cash drain* que les investissements, a dû suppléer les carences de l'Etat en empruntant elle-même. Ce type d'opération est évidemment très coûteux — on peut l'estimer à près d'un milliard sur 1981 et 1982 — et il pose constamment à la société des problèmes de gestion d'une extrême gravité.

Les rumeurs de faillite, nées d'une campagne systématique de dénigrement, sont malheureusement efficaces; elles sapent la confiance de l'opinion publique, et notamment celle des fournisseurs et des clients, et contribuent à créer un climat de défaitisme qui se répercute jusqu'au Parlement. Mais c'est oublier que 7 milliards n'ont pas encore été versés à ce jour à Cockerill-Sambre sur les 22 prévus par le plan du 15 mai 1981. Cette opération suppose l'autorisation de la CEE; il faut que le gouvernement la demande explici-

tement et d'urgence avec la volonté de l'obtenir. Il faut aussi que l'Etat satisfasse aux engagements auxquels il a souscrit en convertissant ses apports en capital ou en obligations convertibles, libérant ainsi l'entreprise des charges financières qui alourdissent indûment sa gestion.

La seconde objection qui est faite à un soutien ferme et résolu de Cockerill-Sambre consiste à mettre en doute sa capacité technique et donc sa compétitivité internationale.

C'est ignorer que, plus spécialement depuis 1975, tout a été mis en œuvre pour améliorer la productivité des usines: divisions, filiales, outils ont été passés au crible de la productivité qui augmente, à Liège, de 12,5 heures/t de produits finis en 1975 à 7,5 au premier semestre de 1982. Ce chiffre est encore plus bas à Charleroi où les lignes de fabrication et les produits sont différents. Aujourd'hui, l'activité de la société se fonde sur des outils modernes et performants tels que le train à bandes de Carlam et le train de 600 à Charleroi, le train de Chertal et Valfil à Liège.

Bien que la qualité de ces installations ne puisse être mise en doute, Valfil, et plus particulièrement la coulée continue qui doit le desservir sont contestés. Ce problème mérite une attention spéciale.

Valfil est un laminier qui produit du fil d'acier. Il est un des plus modernes au monde et est doté des moyens de contrôle de qualité les plus sophistiqués. Sa capacité est de 1 150 000 tonnes/an et il est apte à produire le fil nécessaire aux fabrications de haute technologie comme les carcasses radiales de pneumatiques, les câbles pour béton précontraint et pour plates-formes de forage *off-shore*, les fils d'armature de vitres de sécurité, d'électrodes, etc. Par Valfil, Cockerill-Sambre prolonge son aval en progressant dans la voie de la diversification sidérurgique et rencontre les intérêts d'un des tréfiliers mondiaux les plus importants, la société Beekaert.

Or, pour accomplir le programme qui lui est dévolu, Valfil ne peut être approvisionné que par une aciérie intégrée, capable de fournir régulièrement les nombreuses nuances d'acier pour fil, certaines demandent un know-how difficile et peu répandu. L'aciérie de Seraing répond parfaitement à ces exigences. Elle est, parmi les aciéries de Cockerill-Sambre, celle qui est équipée des plus gros convertisseurs avec les avantages qui en résultent sur le plan de la productivité, des rendements métalliques et des consommations spécifiques. Dès le départ, elle a été équipée pour élaborer des aciers de haute qualité: aciers magnétiques, aciers à moyenne et à haute teneur en carbone. C'est ainsi qu'elle est, jusqu'à présent, la seule aciérie de conversion, en Belgique, à posséder un équipement de dégazage sous vide. Elle est alimentée par des hauts fourneaux compétitifs et par deux bandes d'agglomération ultra-modernes.

Il est évident que de tels outils doivent être complétés par une coulée continue. Ils constitueraient alors un ensemble intégré parfaitement concurrentiel sur le marché mondial. Pour qu'il en soit ainsi, la coulée continue est réellement indispensable. Ce procédé n'est pas destiné à augmenter la capacité de production; il permet de raccourcir le processus de fabrication d'où d'importantes économies d'énergie et de matières; il garantit une qualité encore améliorée qu'on ne pourrait obtenir autrement.

Tous les grands concurrents de Valfil dans le monde sont déjà pourvus d'une coulée continue ou le seront prochainement et en octobre dernier à Tokyo, au congrès international de l'Acier, le représentant japonais annonçait qu'en 1985, toutes les aciéries japonaises seraient dotées de coulées continues. Un tel outil tient donc une place capitale dans le processus sidérurgique moderne. Refuser celle de Seraing, c'est condamner Valfil à terme et peut-être même toute une ligne à chaud, entraînant ainsi la perte de 3 à 4 000 emplois directs et d'autant plus d'emplois indirects.

La réunion de Copenhague n'a pu que constater l'aggravation de la conjoncture, émettre des prévisions pessimistes pour 1983 et annoncer de nouvelles réductions de production afin de rétablir le marché. Que la conjoncture impose à nouveau des sacrifices à la sidérurgie européenne est compréhensible. Ce qui ne le serait pas, c'est que ceux qui seraient demandés à Cockerill-Sambre soient les plus lourds, ou les seuls.

Or, depuis 1980, la société a réduit ses capacités de 27 p.c. De 12 millions de tonnes, elle est passée à 10 millions 150 000 tonnes en 1980 et elle sera de 7 millions 450 000 en 1983.

Seule, la British Steel Co a fait un effort supérieur. Les autres entreprises sidérurgiques européennes font nettement moins; certaines n'atteignent même pas les 10 p.c. Pour les usines Belges, le rapport de production 1981/1974 est tout aussi significatif: Cockerill-Sambre 65 p.c., Boël 78 p.c., Clabecq 78 p.c., Fafer 89 p.c., Sidmar 127 p.c.

En sept ans, le personnel de Liège et de Charleroi a diminué de plus de 40 p.c., soit plus de 16 000 unités. Les dégagements se poursuivent: on prévoit encore, d'ici 1985, la suppression de 25 000 emplois.

Le moment est proche où l'on ne pourra plus rien demander à Cockerill-Sambre à moins que de vouloir la condamner à terme, par exemple, en réduisant tellement ses outils qu'ils ne seraient plus compétitifs ou encore en renonçant à des investissements qui n'ont pourtant d'autre but que la recherche de la qualité. Ainsi, l'asphyxie technique rejoindrait l'asphyxie financière.

On objectera qu'il est normal que ce soit Cockerill-Sambre qui fasse les frais de l'assainissement du marché puisqu'une certaine presse ne cesse de répéter qu'elle est l'entreprise la plus aidée. Et tout d'abord, remarquons que la disparition de Cockerill-Sambre, qui fait 5 p.c. du marché, ne résoudrait rien face à une surcapacité européenne de 40 p.c. Mais il y a plus. Les charbonnages campinois reçoivent 10 milliards d'aides par an et sans limitation de durée, soit 500 000 francs par travailleur. Qu'en est-il spécialement de la sidérurgie? Depuis 1977, jusques et y compris l'accomplissement des plans de restructuration du 15 mai 1981, et si l'on met en parallèle, d'une part, le volume de l'emploi dans la sidérurgie wallonne et dans la sidérurgie flamande et, d'autre part, les aides reçues et à recevoir de part et d'autre, il reste que chaque travailleur flamand de la sidérurgie reçoit deux fois plus que chaque travailleur wallon. Illustration pénible mais convaincante de ce vieil adage qui veut qu'il n'y ait pas pire injustice que de traiter de façon égale des situations inégales: la sidérurgie wallonne lutte pour sa survie; la seconde n'a que faire des aides reçues.

Il serait inacceptable que tous les efforts consentis par Cockerill-Sambre et son personnel soient réduits à néant parce qu'il faut offrir une victime à la conjoncture dont les mêmes annonciaient hier le redressement imminent et aujourd'hui l'écroulement définitif. Mais la victime ne serait pas que la sidérurgie wallonne; ce serait la région toute entière. Et le pays n'y gagnerait rien, car il ne faut pas croire qu'une entreprise non bénéficiaire ne rapporte rien aux finances publiques. En 1981, les taxes et cotisations prises en charge, directement ou indirectement, par Cockerill-Sambre se sont élevées à 13,226 milliards: cotisations à la sécurité sociale, précompte professionnel, précompte immobilier, taxes sur la force motrice, taxes sur le personnel occupé, TVA non déductible sur investissements, taxes sur produits pétroliers, soit 528 000 francs par travailleur. L'arrêt de Cockerill-Sambre réduirait ces sommes à néant.

Chacun est bien persuadé que l'industrie de notre pays doit s'orienter vers de nouvelles activités. Cependant, la Flandre et la Wallonie ne peuvent s'engager de la même façon dans ce processus.

La première est déjà dotée de structures assez diversifiées; la seconde reste encore largement une région d'ancienne industrialisation qui connaît les mêmes difficultés que celles qui se sont lancées comme elle, au siècle dernier, dans les industries de base. La véritable solidarité qui doit nous unir dans nos efforts, commence donc par la prise de conscience de la spécificité de nos problèmes régionaux.

D'emblée, la Flandre se présente comme mieux armée pour bâtir rapidement un nouvel avenir industriel. La Wallonie, par contre, aura un chemin plus long à parcourir. Il faut donc lui donner les moyens d'une transition plus lente que seule la sidérurgie, telle qu'elle sera demain rénovée, peut lui assurer.

Je conclus.

Il ne faut pas remettre à après-demain ce qu'il est vital de faire aujourd'hui dans la clarté. Il appartient à la CEE et au gouvernement de prendre immédiatement les décisions dont dépend la vie de Cockerill-Sambre et cela, tant en lui fournissant les moyens financiers prévus par le plan du 15 mai 1981, qu'en l'autorisant à réaliser son programme d'investissement. Ces décisions n'excluent pas de nouvelles diminutions de la production. Il faut les appliquer à toutes les sidérurgies européennes dans un esprit d'équité, qui est la base même de la CEE. On ne comprendrait pas que, seul parmi tous les autres, notre gouvernement ne défende pas vigoureusement sa sidérurgie.

En tout état de cause, Cockerill-Sambre doit conserver un potentiel suffisant pour rester compétitive aujourd'hui et reprendre son développement lorsque la conjoncture le permettra. C'est à cette seule condition que la Wallonie pourra réaliser sa diversification et trouver son second souffle industriel.

J'exprime ma confiance au gouvernement pour remplir ses engagements et défendre énergiquement notre sidérurgie, persuadé que son attitude me permettra de concilier ce soutien et ma fidélité à ma région. (*Applaudissements sur les bancs libéraux et sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Van Ooteghem.

De heer Van Ooteghem. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de Eerste minister, geachte collega's, allereerst wens ik de Eerste minister geluk met zijn herstel van de Russische griep, wat heel wat vlugger is dan het herstel van de staalnijverheid.

1982 is inderdaad het jaar van de ineenstorting van de staalmarkt, van de structurele crisis van de staalnijverheid. Alleen de sterken zullen overleven; de minder rendabelen zullen *in the long run* verdwijnen, maar indien de concurrentievervalsing blijft voortduren, zouden de zwakken de sterken wel eens kunnen meesleuren in hun ondergang.

Vooraf wens ik enkele hardnekkige misverstanden op te ruimen. Allereerst, de Vlamingen wensen niet de ondergang van het Waalse staal; ze zijn zich bewust van het feit dat de Waalse siderurgisten goede klanten zijn van de Vlaamse havens en van de Vlaamse bedrijven. De Vlamingen beseffen zeer goed dat de ineenstorting van Cockerill ook brokken zou maken in Vlaanderen. De Vlamingen hebben zich dan ook nooit verzet tegen een redelijk herstructurerings- en sociale-begeleidingsplan, op voorwaarde dat deze sociale begeleiding dezelfde zou zijn in het Noorden als in het Zuiden van het land.

Tweede misverstand: men stelt het soms voor alsof de moeilijkheden van Cockerill enkel een Vlaams/Waals probleem zouden doen ontstaan, dat dus enkel op het communautaire vlak ligt. Ook dit is niet waar. De meest renderende staalbedrijven liggen weliswaar op het ogenblik in het Vlaamse land, Sidmar en ALZ, maar Cockerill betekent ontegensprekelijk een probleem voor de *Fabriques de Fer* te Charleroi, *Usines Boël* in La Louvière en *Les Forges de Clabecq*.

Ik herinner aan één zin uit het rapport McKinsey van april 1978: «Het is misschien nuttig te zeggen dat een groep bestaande uit Luik en Charleroi slechts weinig vooruitzichten biedt.»

Dit advies, waarvoor men veel geld heeft betaald, werd jammer genoeg niet gevolgd. Zoals minister Eyskens heeft gezegd, heeft men niet geopteerd voor een economische maar voor een politieke oplossing.

Het tweede staalplan werd in mei 1981 vooropgezet door de heren Julien Charlier en Albert Frère, met politieke steun van de PS. Men wou een politiek machtsblok vormen, dat zo sterk zou zijn dat niemand in België er zou durven aan te raken: noch de banken, noch het Parlement, noch de regering. Men kan echter de economische wetmatigheden niet ongestraft negeren. Vandaag slaat het uur van de waarheid. Minister Eyskens zei in *Face à la Presse*: «Les caisses sont vides, les enveloppes sont vides.»

Ik vraag me af of na al de staalplannen iemand in België kan zeggen wat de echte kostprijs is van het staal.

Ik heb een poging gedaan om via de gewone informatie, als krantenknipsels, beurskranten en zo meer, een optelling te maken. Ik ben er mij van bewust dat mijn berekening er misschien 10 miljard naast zit. Wanneer ik al die plannen samentel en er de staatswaarborg aan toevoeg, die worden gehonoreerd, kom ik op volgende cijfers: 172 miljard voor Wallonië en 22 miljard voor Vlaanderen. Men is met dit staalplan zelfs zover gegaan, dat de Vlaamse deelregering op een bepaald ogenblik heeft gewaarschuwd: «De solvabiliteit van de grote Belgische banken wordt aangetast. Heel het bankstelsel kan in gevaar worden gebracht.»

Het is zo waar, dat minister Eyskens verplicht was de *letters of comfort* uit 1977 en 1980 van Willy Claes om te zetten in keiharde staatswaarborg, via het koninklijk besluit nr. 50, precies om die banken te steunen.

Mijnheer de Voorzitter, met enig leedvermaak moge ik hier herinneren aan de talloze interventies van onze fractie en van mijzelf in deze Senaat vanaf het tweede plan-Claes. Wij hebben steeds gesteld dat de filialisatie van de staalnijverheid in Wallonië de enige redelijke oplossing was, het enige middel om gezonde bedrijven te redden, het enige middel om de bedrijven in de groep-Cockerill en de driehoek van Charleroi die nog leefbaar waren of zijn te redden.

Ik ben verheugd dat dit vandaag een algemeen aanvaarde stelling schijnt te zijn. Dat is zoëven nog bevestigd door de woordvoerder van de CVP, de heer Gijs.

Mijnheer de Eerste minister, mijnheer de minister van Economische Zaken, ik wil het vandaag herhalen: Ga eindelijk over tot die filialisatie alvorens de staalreus-Cockerill-Sambre helemaal in elkaar stort.

Wij moeten niet alleen praten, wij moeten ook rekenen. We moeten hier niet alleen woorden debiteren maar ook cijfers. Als basis hiervoor neem ik de nota van iemand die in de staalmilieu toch wel onverdacht is. Het is geen Vlaming, maar zeker een deskundige, de

heer Boël. Hij stelt dat de rendabiliteit van de staalindustrie verband houdt met de rendabiliteit van de «aciéries», de eigenlijke staalfabrieken. Welnu, volgens de heer Boël, is de maximumcapaciteit van een staalbedrijf 25 gietingen per dag, gedurende 300 dagen. Die maximumcapaciteit wordt nergens bereikt, omdat men sommige ovens moet stilleggen voor reparaties, onderhoud enzovoort. Boël zegt verder dat het maximum dat kan worden bereikt in de optimale omstandigheden, 85 pct. is. Het minimum toelaatbare om nog net rendabel te zijn, is 70 pct.

Welnu, wij hebben de rendabiliteit van de vier staalfabrieken van Cockerill-Sambre: Seraing, Chertal, Hainaut-Sambre en TMM, onderzocht. De maximumcapaciteit van deze vier staalfabrieken samen is 14,61 miljoen ton. De produktie in 1981 van deze vier staalfabrieken samen bedroeg 5,65 miljoen ton, dit wil zeggen een benuttingsgraad van 45 pct. Dat is precies het drama van Cockerill-Sambre dat niemand schijnt te willen begrijpen. De benuttingscapaciteit van deze staalfabrieken is zo laag dat zij onmogelijk rendabel kunnen werken.

In tegenstelling met wat sommige Vlaamse collega's misschien zouden denken, zijn er ook in Wallonië bedrijven die rendabel zijn. Ik geef u cijfers van 1981: Boël heeft een benuttingsgraad van 77 pct., Clabecq van 78 pct. Sidmar-Boël vermeldt als optimale benuttingscapaciteit 85 pct. — behaalt 86 pct. Dat is één van de hoogste capaciteiten die denkbaar zijn.

Ik beschik over de jongste cijfers tot en met het eerste semester 1982.

Voor het tweede semester 1981 en het eerste semester 1982 bereikte Sidmar een produktie van 3,08 miljoen ton met 6 200 man, Cockerill had een produktie van 5,63 miljoen ton met 23 500 man. De produktiviteit bij Sidmar is derhalve 497 ton per man en per jaar of afgerond 500 ton. Bij Cockerill-Sambre is dit slechts 240 ton per man en per jaar. Dat is de harde realiteit.

Nu worden wij geconfronteerd met een nieuw plan-Vandestrack. Men gaat daarmee de produktie verminderen alsook het aantal personeelsleden. In dit plan wordt een produktie voorgesteld van 5,055 miljoen ton met 21 000 man. Daarmee komt men net tot hetzelfde resultaat als voordien, zijnde 240 ton per man en per jaar. Dat is een absoluut onrendabele situatie. Op dit ogenblik verliest Cockerill-Sambre meer dan 1 miljard frank per maand. Omgerekend over de 23 500 werknemers, is dit voor elk personeelslid vanaf de portier tot en met de directeur gemiddeld 45 000 frank per maand. Terwijl Cockerill-Sambre zulke enorme verliezen lijdt, moet Sidmar bestellingen weigeren. Sidmar heeft voldoende bestellingen maar mag ze niet uitvoeren. Ondanks de bestellingen die klaarliggen, moeten de walsen bij Sidmar tweemaal voor zeven dagen worden stilgelegd en moeten de werknemers gaan stampelen. Ondanks die remmen, ondanks de huidige crisis en ondanks de tijdelijke werkloosheid van het personeel van de walsen produceren Sidmar in volle staalcrisis nog altijd op 75 pct. van haar capaciteit.

Mijnheer de Eerste minister, mijnheer de minister van Economische Zaken, u hebt onlangs gezegd dat er in geen geval nieuw geld voor de staalnijverheid zou komen. U heeft gelijk. Nieuw geld is economisch en communautair niet verdedigbaar. Wij zien echter dat het Nationaal Comité voor de Planning en Controle in de staalnijverheid — het NCPC — doet alsof er geen vuiltje aan de lucht is. Na de fusie van Cockerill met de driehoek van Charleroi is er een akkoord gesloten te Hertoginnedal, in aanwezigheid van de regeringen van het groothertogdom Luxemburg en België en van de EG.

Onder het hoofdstuk *Coopération* lezen wij — het is vanzelfsprekend in het Frans: «Cockerill-Sambre et Sidmar examineront la possibilité de créer, à Gand et à Charleroi, des lignes de galvanisation à une face ou dans l'autre domaine nouveau de l'aval sidérurgique.»

Dus niet te Luik. Het resultaat is dat op 15 september 1982 het NCPC zich uitspreekt voor de galvanisatielijnen. Maar die lijn komt niet te Charleroi of te Gent, zoals bepaald in het akkoord van Hertoginnedal, maar bij Phenix-Works te Flémalle. Dat laatste plan is door de regering ingediend bij de EG. Veertien dagen later was Sidmar gedwongen zelf een project voor een galvanisatielijnen bij de EG in te dienen. Ik vraag mij af of het resultaat uiteindelijk niet zal zijn dat er bij Phenix Works zal worden gegalvaniseerd op kosten van de Staat en dat het galvaniseren bij Sidmar op eigen kosten moet gebeuren. Waarom is die galvanisatielijnen zo belangrijk? Omdat vrijwel alle autoconstructeurs van de wereld klant zijn bij Sidmar, zowel de Verenigde Staten, Frankrijk, Zweden, Duitsland als Rusland. Het is evident dat de Amerikanen en de Russen niet bestellen bij

Sidmar uit liefde voor de Vlamingen maar uitsluitend wegens de prijs en de kwaliteit van het Sidmar-staal.

De autoconstructeurs verlangen momenteel een nieuw en beter produkt. Renault staat daarbij aan de spits. Zij vragen de eenzijdig elektronisch verzinkte staalplaat, een plaat die van binnen verzinkt is en van buiten wordt verlakt. Ook Ford-Amerika en Volvo-Zweden vragen een dergelijke plaat.

Voor Sidmar is dat een kwestie van *to be or not to be*. Sidmar moet zijn klanten die verzinkte staalplaat kunnen leveren of Sidmar mag zijn deuren sluiten.

Daarom is de beslissing van het NCPC zo levensgevaarlijk voor Sidmar. Hoe komt nu bij het NCPC de besluitvorming tot stand? In het NCPC zijn de Vlamingen in de minderheid. Systematisch, bij de bespreking van de investeringsdossiers, wordt die Vlaamse minderheid overstemd door een Franse meerderheid. Die blijvende minorisering van de Vlamingen in het controlecomité is voor ons totaal onduelbaar omdat daardoor de levensvatbaarheid van de Vlaamse bedrijven in het gedrang komt.

De Vlamingen, mijnheer de Eerste minister, zijn tegenstanders van compensaties, zowel in het Noorden als in het Zuiden, zonder uitzonderingen. De Vlamingen zijn tegenstanders van een onbeperkte staatssteun aan verlieslatende bedrijven. Het verwondert mij een beetje dat een liberaal als de heer Clerdent precies het tegenovergestelde vertelt.

De beste oplossing voor de twee grote gewesten van dit land is: eigen inkomsten, eigen uitgaven, maar vooral eigen verantwoordelijkheid. Met andere woorden, het is hier reeds gezegd, wij moeten zo vlug mogelijk de splitsing van de vijf grote nationale sectoren tot stand brengen. Indien men niet zeer vlug tot die splitsing komt, dan voorspel ik een splitsing van België.

Mijnheer de Eerste minister, het is uw verantwoordelijkheid, niet alleen als hoofd van de regering, maar ook als Vlaming, erover te waken dat Vlaanderen op dat ogenblik voldoende autonomie zal hebben om het gezagsvacuüm dat dan zal ontstaan, op te vullen en om niet te worden meegesleurd in de ondergang van de Belgische economie. (*Applaus op de banken van de Volksunie.*)

M. le Président. — La parole est à M. Vercaigne.

M. Vercaigne. — Monsieur le Président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, chers collègues, je voudrais vous faire quelque peu l'histoire des heurs et malheurs de la sidérurgie wallonne. Et peut-être, à l'intention de certains de nos collègues, vous faire découvrir la face cachée de la lune, car les holdings qu'on a peu cités jusqu'à présent ont une écrasante responsabilité dans la situation que nous connaissons.

De 1950 à 1974, année record, la production belge d'acier brut a plus que quadruplé, passant de 3,8 à 16,2 millions de tonnes, nous classant parmi les champions de la production d'acier par tête d'habitant. Il s'est agi, et nul ne le conteste, d'un développement considérable, suivant en cela l'évolution de la production mondiale d'acier, mais générateur de contradictions dont la crise a, plus tard, montré l'ampleur.

En effet, pour produire cet acier, des sommes considérables ont dû être investies et c'est ici qu'apparaissent les déséquilibres profonds nés de cette évolution. On peut illustrer ces déséquilibres en comparant le sort réservé à la sidérurgie, d'une part, et celui réservé au secteur des fabrications métalliques, d'autre part. Ainsi, de 1953 à 1972, la sidérurgie a absorbé 10,4 p.c. des sommes investies dans l'industrie contre 14,5 p.c. pour les fabrications métalliques, alors que ces dernières contribuent six fois plus à l'emploi. Ceci revient à dire que par travailleur occupé, la sidérurgie a accaparé, pendant ces vingt dernières années, cinq fois plus de moyens financiers que les fabrications métalliques.

Ces distorsions n'ont bien évidemment pas été sans conséquences: l'acier produit n'a pu, en effet, être vendu, à l'intérieur de nos frontières, à un secteur des fabrications métalliques insuffisamment développé. Dans un des premiers pays industrialisés du monde, est-il possible d'admettre qu'une partie essentielle de nos entreprises se bornent à fabriquer des produits semi-finis comme l'acier, le ciment, etc.?

Quasi chaque pays en voie de développement est capable actuellement d'en faire autant. 80 p.c. de notre acier part à l'étranger sous forme de tôles, de rails, de fils; très peu sous forme de machines-outils, de laminoirs, d'équipements lourds. En vingt ans, la Wallonie a perdu la quasi-totalité de ses entreprises de chaudronnerie, de grosse construction mécanique. Alors que les pouvoirs publics injectent 75 milliards pour moderniser la sidérurgie, l'essentiel des équipements sont achetés en République fédérale d'Allemagne, en Autriche, en France, voire en Italie. Ce gaspillage de qualification,

cette sous-utilisation des capacités de recherche, de création des travailleurs wallons est le résultat de la stratégie des holdings, mais aussi des derniers gouvernements.

Pour sauver la sidérurgie wallonne, pour assurer la reconversion des emplois perdus depuis 1977, il faut recréer un secteur industriel de la construction mécanique en aval de la sidérurgie. Ce secteur doit reconquérir les créneaux perdus en matière d'équipements élaborés, comme se diversifier vers l'électroménager et l'outillage.

La Région wallonne, en créant un secteur public de l'acier rassemblant la sidérurgie et les grandes entreprises de l'électromécanique, peut offrir une telle perspective. Il faut chasser des postes de direction les administrateurs privés comme Vandestrack, Frère, et d'autres qui n'engagent même pas les capitaux gigantesques détenus par les holdings qu'ils représentent.

Il faut que le contrôle public ne se fasse pas seulement sur l'acier, mais également sur les secteurs qui vivent de la sidérurgie comme les banques, les assurances, les sociétés de commercialisation de l'acier, les producteurs et distributeurs d'électricité.

Il faut que ce secteur industriel public soit géré par des managers publics compétents, pas par des hommes désignés par les partis politiques et qui, une fois en place, jouent le jeu des magnats de la finance.

Si la sidérurgie est en difficulté, nous constatons que la Société générale, la Cobepa, la compagnie Bruxelles Lambert, qui dirigent ce secteur au travers d'Albert Frère, de Vandestrack ou de Paul Boël, contrôlent aussi une série d'entreprises qui vivent et font de plantureux bénéfices grâce à la sidérurgie.

Rappelons que la sidérurgie est le plus gros client des producteurs d'électricité puisqu'elle consomme 10 p.c. de la production belge. Comme par hasard M. Yves Boël dirige Electrobél, il est administrateur délégué de la Sofina et de l'Union financière Boël. Il est, en outre, administrateur de la Société générale de Banque, de Solvay, de GB-Inno-BM, de Mécaniver et des Glaceries de Charleroi. J'en oublie probablement.

Il est, de même que son frère Pol Boël, administrateur d'Unerg. Piliers de la grande bourgeoisie belge, les Boël sont alliés familialement comme financièrement aux Solvay et aux Janssens — les premiers dirigeants de l'Union chimique belge, les seconds sont PDG de la Feb —, ainsi qu'à la lignée des Davignon dont le représentant le plus connu, Etienne, est le beau-frère de Pol Boël, administrateur des Usines Gustave Boël.

M. Eyskens réaffirme sans arrêt qu'il n'est pas sidérurgiste, lorsqu'on évoque les problèmes de Cockerill-Sambre, par exemple. Néanmoins, l'instant d'après, il déclare que quatre coulées continues pour 6 millions de tonnes à Cockerill-Sambre, c'est trop.

Que pense-t-il alors, lui qui n'est pas sidérurgiste, des deux coulées continues des Usines Gustave Boël pour une production de 1 059 000 tonnes d'acier seulement, et de la troisième coulée continue en voie d'implantation? Tout cela, je le souligne, sans problèmes avec la Commission européenne.

M. Eyskens et le gouvernement dans son ensemble sont devenus des «zombies»; ils se réfugient derrière la CEE dès que des problèmes se posent. C'est vrai à Cockerill-Sambre, aux Laminoirs de Jemeppe, mais aussi à Sidmar comme chez Motte, à Fabela Zwijn-aarde et à Chevron-Feluy. Ce n'est pas nous, disent-ils, c'est la CEE! Quelle démission! Nous avons un gouvernement, collecteur d'impôts, et entérineur des basses œuvres de la CEE. Voilà la réalité!

Dans la sidérurgie, les salaires sont en baisse et représentent actuellement 25 p.c. des coûts de production contre 27 p.c. il y a deux ans à peine. Par contre, les coûts des matières premières et de l'énergie sont passés de 45 p.c. en 1979-1980 à 58 p.c. de 1981-1982. Voilà encore la réalité sans fard.

Voyons maintenant quelles sont les entreprises qui «parasitent» littéralement la sidérurgie. On y retrouve toujours les mêmes holdings: Société générale, Cobepa, Bruxelles Lambert.

J'ai déjà souligné que 10 p.c. de l'énergie électrique produite allait à la sidérurgie. Or, les bénéfices des trois sociétés Ebess, Unerg et Intercom sont passées de 8,240 milliards en 1978 à plus de 10 milliards en 1981. Et l'on retrouve Albert Frère et les Boël dans les conseils d'administration d'Unerg et Intercom.

Après l'électricité, les banques. La sidérurgie emprunte, l'Etat emprunte pour financer ses prises de participation dans le capital de Cockerill-Sambre et de Jemeppe. Ce sont les banques privées qui consentent des prêts, ce sont des banques contrôlées par les holdings déjà cités, et cela à des taux d'intérêt, pour des emprunts à court terme, de 16,8 p.c. en juin dans notre pays, contre 11 p.c. en RFA. Placées dans des conditions identiques à la RFA, nos entreprises

sidérurgiques auraient économisé 1,5 milliard par an. Les sommes ainsi acquises font grossir les bénéfices des banques dans les conseils d'administration desquelles ont retrouvé les barons de l'acier, leurs parents et leurs amis dévoués.

Je parlerai ensuite des intermédiaires commerciaux. Lorsqu'il sort des cages de laminaires, l'acier est souvent vendu au consommateur-transformateur par les sociétés commerciales qui prélèvent au passage et sans risque 2 à 7 p.c. de commission. Les profits engrangés par ces « commerciaux » se font au détriment des entreprises sidérurgiques. En RFA 46 p.c. de l'acier placé sur le marché intérieur est vendu directement au client, sans passer par l'intermédiaire commercial. En Belgique, 12 p.c. seulement des ventes d'acier sont directes.

En fait, les sociétés commerciales contrôlées, elles aussi, par les holdings, détournent 3,6 milliards de bénéfices. A. Frère est un des spécialistes de ce genre d'opérations. Alors que Cockerill-Sambre accuse des pertes incroyables, la SA « Commerciale Frère-Bourgeois » a vu son bénéfice croître régulièrement.

Autres parasites: les transporteurs en général et les autres.

Il y a, parmi ceux-ci, la Compagnie maritime belge, qui contrôle les sociétés de transports de minerais, de charbon en vrac et de pétrole. Elle contrôle aussi les entreprises de chargement, de déchargement et de stockage à Antwerpen. Son chiffre d'affaires est passé de 10 milliards en 1978 à 16 milliards en 1979. Voyez quelle progression en un an d'intervalle!

Les compagnies d'assurances, comme les Assurances générales, la Royale belge, Assubel, elles aussi intégrées aux holdings de la Société générale, de Bruxelles Lambert et de Cobepa, soutirent quelque 700 millions de primes à la sidérurgie.

Il faut y ajouter des filiales autonomes créées par les entreprises sidérurgiques elles-mêmes et qui vendent à gros prix les services ou les produits vendus à celles-ci.

Tel est le cas des producteurs de calcaire, des revendeurs de mitrilles, de certains bureaux d'études comme Secar.

Bref, actuellement, la production d'acier, qui est portée à bout de bras par la collectivité est, en fait, la vache à lait d'une série de firmes privées qui organisent systématiquement le transfert du profit vers elles.

Il est utile de rappeler que, de 1974 à 1980, le nombre de tonnes produites par heure prestée en Belgique est passé de 0,137 à 0,200, soit près de 50 p.c. de hausse de productivité. Pendant ce même laps de temps, dans l'ensemble de la CEE, la productivité augmentait de 25,3 p.c. seulement.

Ainsi, si le patronat avait restitué aux travailleurs cette augmentation de productivité, ou bien les salaires actuels devraient être relevés de 16 p.c. ou bien la durée hebdomadaire du temps de travail devrait passer de 39 à 34 heures par semaine.

Petrofina, Distrigas, fournisseurs de matières premières, en hausse rapide, ne sont-ils pas contrôlés par les mêmes holdings?

Quand ces holdings se sont rendu compte de l'ampleur de leur gâchis, ils ont entamé une série de restructurations préalables à leur désengagement.

C'est le 5 mars 1977 qu'eut lieu la « Conférence nationale de la sidérurgie » débouchant sur la mission d'étude confiée au consultant McKinsey.

Quant au « Plan Claes », c'est le 20 mai 1978 qu'il fut présenté. Entre-temps, la crise avait fait sa première victime, la Minière et Métallurgique de Rodange-Athus, transformant le Sud-Luxembourg en désert économique.

Ce plan comportait quatre volets: un volet industriel, basé sur les accords d'Hanzinelle qui consacraient un rapprochement entre l'Arbed, Sidmar et le triangle de Charleroi et sur les réductions de capacités proposées par McKinsey; un volet social visant à diminuer l'emploi, avec des compensations matérielles pour les travailleurs; un volet financier, dans lequel l'Etat intervenait massivement et entrainait comme actionnaire au sein des sociétés les plus endettées, les groupes privés s'engageant à financer paritairement les investissements, tandis que les banques s'engageaient à maintenir et à allonger les lignes de crédit; un volet institutionnel, avec la création d'un « Comité national de planification et de contrôle » et de « comités de bassin » chargés d'appliquer la restructuration. Plus tard, un volet reconversion, financé par les pouvoirs publics et par les holdings, devait également être approuvé.

A la lumière des événements qui se sont succédé depuis 1978, on se rend mieux compte de l'impossible tâche que s'était assignée le plan Claes: mettre en œuvre une restructuration inspirée par les groupes financiers, mais dont les pouvoirs publics devaient être l'instrument.

Contradiction insurmontable, en effet que de tenter de marier les intérêts des monopoles et ceux de la collectivité. En ces temps de crise, c'était impossible. Et, de fait, les seuls points du plan Claes qui ont été suivis d'effets sont ceux qui concernaient les pertes d'emplois, d'une part, et l'intervention financière massive des pouvoirs publics, d'autre part.

Puisque j'ai parlé de restructurations et de leur engrenage infernal, je voudrais évoquer les multiples restructurations qu'a subies une entreprise que je connais bien: « Les Laminaires de Jemappes », la plus petite entreprise sidérurgique du pays, partant la plus vulnérable. Nichée au cœur du Borinage, elle participe, ô combien, à toutes les secousses sociales qui agitent cette terre rude et généreuse. Les holdings, à quelques exceptions près, ont déserté ce coin qui jamais n'acceptera d'être considéré comme coupable de trop aimer la liberté dans la solidarité. Baromètre d'une sous-région qui compte 39 à 40 p.c. de victimes du chômage, qui a perdu depuis 1973, 37 p.c. de ses emplois industriels et, depuis 1980, des emplois dans le tertiaire et le domaine public, les Laminaires vivent en ce moment les convulsions ultimes d'une mise à mort préméditée.

Comme dans toute société de profit qui se respecte, on s'attaque aux plus faibles, faisant preuve d'une lâcheté inouïe et trompant sans vergogne les travailleurs. Car on a menti et on ment encore aux travailleurs des entreprises du Borinage qui souffrent de l'annonce d'une fermeture imminente. Comme je l'ai dit, la CEE, et c'est très commode, intervient pour faire le « sale boulot » et nos ministres, avec des trémolos dans la voix, viennent parler de langage franc et responsable!

Ce qui se passe à Jemappes risque d'être pour les travailleurs de Cockerill-Sambre une répétition générale de ce qui se prépare: d'importantes pertes d'emplois sans possibilité de reconversion, sans cellule de l'emploi, le trou pour les 700 travailleurs formés sur le tas.

Voici les étapes les plus significatives de ces cinq dernières années.

La société anonyme « Laminaires de Jemappes » fut créée fin 1977. Elle remplaçait les « Forges et Laminaires de Jemappes », entreprise centenaire appartenant à la famille Demerbe. L'Etat y occupe une place prépondérante et en confie la gestion à Cockerill en vue d'établir une synergie.

Cela échoue très vite car les usines françaises de Cockerill, situées à Rehon et à Haumont, passent sous le contrôle d'Usinor.

A la mi-80, Tubemeuse prend le relais et crée un plan de redressement s'échelonnant de 1980 à 1984; on scinde, à cet effet, l'entreprise en deux unités: laminoir à chaud et laminoir à froid.

Ce nouveau plan prévoit la fermeture de l'aciérie pour avril 1981 et l'alimentation en blooms de coulée continue venant de Tubemeuse aussi que le doublement de la production pour la porter à 110 000 tonnes par an.

Des investissements sont prévus sur le train du laminoir et notamment au parachèvement.

Laminoir à froid passe sous le contrôle de Boël qui possède un laminoir approprié et un bon réseau commercial.

Début 1981, on s'aperçoit que Tubemeuse ne fournit que des aciers impropres et comme il y a des difficultés de trésorerie, M. Claes subordonne la couverture des pertes et la reconstitution du capital à la diminution des salaires. Or, vous devez savoir que les salaires aux Laminaires de Jemappes étaient déjà de 10 p.c. inférieurs à ceux des autres entreprises sidérurgiques.

En mai, c'est donc la grève. Celle-ci aboutit à un accord qui prévoit qu'on ne touchera pas aux salaires, l'Etat s'engageant à couvrir les pertes de 1981, 1982 et 1983, soit plus ou moins 670 millions. Le principe d'un investissement de 270 millions est acquis et un contrat de gestion entre l'Etat et Tubemeuse verra le jour. L'aciérie est maintenue tant que Tubemeuse ne peut fournir le métal en quantité et en qualité nécessaires.

Fin 1981, après scission en deux sociétés distinctes, les problèmes de trésorerie se reposent, car le gouvernement n'accorde pas la globalité des enveloppes qu'il a prévues et le CMCES décide le 8 décembre 1981 de liquider une tranche de 183 millions pour couvrir les *cash drains*.

Lamifroid, géré par les usines Gustave Boël, actionnaire à 20 p.c. de cette société, souffre d'une insuffisance de commandes et connaît des difficultés d'approvisionnement auprès de Boël qui néglige complètement cette société.

En avril 1982, nouveau plan pour le chaud. La capacité de production est portée à 7 500 tonnes par mois, capacité presque atteinte au cours des mois de septembre et octobre, et cela avec un seul four électrique au lieu de deux fours comme précédemment. C'est dire que tous les travailleurs étaient mobilisés pour atteindre le niveau de production souhaité.

Le plan prévoit une fois de plus la restauration de la trésorerie. Le préalable Ceca, c'est-à-dire la suppression de tout le chaud, sera levé. Ce plan a été fait par les responsables des Affaires économiques, sans consultation de la CEE, car celle-ci remet tout en question. A ce jeu du chat et de la souris, c'est la CEE qui triomphe, car elle impose ses solutions qui sont la fermeture d'une des deux entreprises de fabrication d'aciers spéciaux situées en Wallonie. Or, une récente étude démontre que les aciers spéciaux sont un créneau d'avenir au sein de l'Europe, et même le seul créneau dont l'expansion, de l'ordre de 4 p.c. l'an, soit continue. Ainsi, la CEE ferme une division rentable par le niveau de production atteint et par le niveau des commandes, qui est toujours bon à l'heure actuelle, principalement vers la France où les exportations d'amortisseurs vers les usines Renault du Nord se portent bien.

C'est une aberration de fermer le chaud et de maintenir le froid. Cela, tous les sidérurgistes du Borinage le savent. La CEE l'ignore, ou feint de l'ignorer, puisque, d'une manière précise, elle organise les conditions de la fermeture prochaine de Lamifroid et la fin de toute activité.

Le PRL présente une nouvelle sucette aux travailleurs borains: les zones franches. Dans une de ses réponses, le ministre des Affaires économiques mentionne aussi cette possibilité. A nos yeux, c'est la fraude fiscale et l'évasion fiscale organisées. D'un côté, 700 emplois directs laminés, plus des centaines d'emplois indirects, et la perte irrémédiable de substance d'une région qui — faut-il le rappeler? — s'est battue et bien battue pour les libertés, le suffrage universel — je pense particulièrement au député Defuisseaux — et les conquêtes sociales dont nous sommes fiers. D'un autre, une zone franche pour des entreprises à la technologie nouvelle qui n'absorberont aucun des travailleurs jetés sur le pavé, travailleurs qui ont été formés sur le tas et ne pourraient être utilisés par les nouvelles entreprises, entreprises qui créent par ailleurs des distorsions graves dans votre économie de marché.

Face à ce coup de poignard donné à tout une région, les travailleurs relèveront le gant, comme ils l'ont toujours fait, et clameront par des actes qu'ils ne se laisseront pas dépouiller.

Votre système est au bout du rouleau. Il ne peut même plus sauvegarder les apparences. Son inhumanité fondamentale frappe dans leur dignité les travailleurs de ma région. Avec eux, et contre vous qui n'avez plus rien à offrir, sinon mensonges et rouerie, les communistes mettront en lumière votre incapacité à présenter des solutions humaines à des problèmes profondément humains. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Wasseige.

M. de Wasseige. — Monsieur le Président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, chers collègues, tout à l'heure, nous avons entendu des propos assez contradictoires: d'une part, que l'Etat belge est en danger en raison des problèmes spécifiques de la sidérurgie, d'autre part, qu'il ne faut pas en faire un problème communautaire.

La sidérurgie wallonne, il est vrai, et en particulier Cockerill-Sambre, mais aussi les Laminoirs de Jemappes, d'Athus, et peut-être bientôt, de Clabecq, sont menacés par la faute de l'Etat belge, d'une mort lente, mais sûre, de leur équipement industriel, de leur outil.

Il faut rappeler rapidement l'origine de tous ces plans de restructuration successifs à partir de la table ronde de mai 1978. A ce moment-là déjà, une discrimination importante est intervenue entre la sidérurgie wallonne et les entreprises flamandes de sidérurgie. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises, ici même à cette tribune — et M. Clerdent a repris ces chiffres —, les aides de l'Etat décidées en 1978, si on les compare par rapport à la taille des entreprises, mesurée soit par leur capacité de production en tonnes annuelle, soit par leur emploi, ont été de 2 à 2,5 fois plus importantes pour les entreprises flamandes que pour les entreprises wallonnes.

Le programme d'investissement décidé en 1978 qui devait être financé pour moitié par les groupes bancaires privés actionnaires et pour moitié par l'Etat, n'a pas été réalisé. Pourquoi? Parce que les groupes bancaires ont refusé de verser leur part et que les gouvernements successifs ont été incapables ou n'ont pas voulu les y contraindre.

Pendant ce temps, le volet que l'on appelle pudiquement social et qui, en fait, est un dégageant d'emplois, s'est opéré dans toute son horreur. Cela a conduit à une perte de plus de 18 000 emplois pour la sidérurgie de Liège, de Charleroi et du Centre et du Borinage.

On s'est trouvé, en 1981, avec un projet de fusion entre les usines Cockerill et les usines Hainaut-Sambre et une décision favorable à

cette fusion a été prise en mai 1981, le président M. Spitaels l'a d'ailleurs rappelé avec beaucoup de clarté. On a établi un plan de restructuration en vingt points. Ces différents points sont vite devenus vingt conditions que le gouvernement n'a pas pu remplir. Pourquoi? Parce que, de nouveau, les banques n'ont pas respecté leurs engagements, et parce que le gouvernement de l'époque a été une nouvelle fois incapable de les y contraindre.

Il était prévu que cette société serait dotée d'une direction. On connaît depuis un an et demi déjà le système provisoire. Une réduction des capacités de production avait été prévue. Elle a été réalisée.

Les retards dans l'application de toute restructuration financière ont entraîné les difficultés que l'on sait pour cette société. La non-application du programme d'investissement a accentué ces difficultés et la situation ne fait que se dégrader. Ce qui est grave, c'est que, en raison des retards à imputer au gouvernement, cette situation dégradée sert aujourd'hui de prétexte pour imposer de nouvelles restrictions de capacité de production, de nouvelles restructurations et un nouveau plan.

Pourtant, il était possible en 1978 et ce l'était encore en 1981, que cet ensemble retrouve sa rentabilité, sa compétitivité, son dynamisme. C'était important pour la Wallonie. En effet, il s'agit d'une société animant tout un réseau d'activité économique par ses filiales, par ses sous-traitants, par ses fournisseurs. Elle offrait aussi la possibilité d'une amorce de reconversion à partir de ses propres structures, comme c'était prévu déjà au plan de 1978.

Un droit de tirage était prévu sur le Fonds de Renovation industrielle pour tout emploi nouveau créé au prorata des emplois perdus. Aujourd'hui, le gouvernement nous annonce que ce Fonds de Renovation industrielle va être supprimé, en dépit des accords de mai 1978 qui prévoyaient explicitement cette possibilité pour la reconversion de l'appareil industriel wallon. L'Etat belge use toujours de deux poids, deux mesures. Lorsqu'il s'agit d'aider les entreprises de la région du Nord du pays, les dossiers sont traités sans retard. Des exemples ont été cités en matière de sidérurgie. On peut faire les mêmes constatations dans d'autres secteurs, et notamment pour Fabela Tubize ou pour les entreprises Motec.

Lorsque ce gouvernement est acculé, la sidérurgie wallonne devient la «balle de ping-pong» entre la CEE et le gouvernement belge qui se renvoient mutuellement les dossiers. Or, le temps passe et les situations se dégradent, non pas faute de décisions mais faute d'exécution de décisions.

Venons-en aux cinq secteurs dits nationaux.

Si la Wallonie paie 30 à 31 p.c. des impôts, elle ne reçoit qu'environ 25 p.c. des aides globales aux cinq secteurs dits nationaux. C'est ce que nous révèlent des études qui ont été faites et publiées par le Conseil économique régional wallon et qui n'ont été contestées par personne, à une époque pas très lointaine. Elles ont été approuvées à l'unanimité par tous les partis et toutes les formations sociales qui forment le Conseil économique régional wallon. C'est clair.

M. Martens, Premier ministre. — Mais non...

M. de Wasseige. — Il est clair aussi, une fois de plus, que dans le cadre de l'Etat belge, ...

M. Martens, Premier ministre. — Vous vous trompez.

M. de Wasseige. — C'est tout à fait exact, monsieur le Premier ministre...

M. Martens, Premier ministre. — Mais non.

M. de Wasseige. — Eh bien, vous le prouvez.

M. Martens, Premier ministre. — Oui.

M. de Wasseige. — Vous donnerez les chiffres.

En tout cas, vous n'avez jamais contesté les chiffres avancés par le Conseil économique régional wallon, publiés fin 1981.

M. Martens, Premier ministre. — Qu'ils aient été publiés, cela c'est certain.

M. de Wasseige. — Et personne ne les a contestés à l'époque. Ils sont d'ailleurs corrects. Ils résultent des décisions mêmes.

M. Martens, Premier ministre. — N'insistez pas.

M. de Wasseige. — Mais si, j'insiste. On a tout intérêt à ce que les choses soient bien claires.

M. Friederichs. — C'est très vrai!

M. de Wasseige. — Dans le cadre de l'Etat belge, aucun secteur industriel wallon, et en particulier, la sidérurgie, ne peut espérer une politique cohérente, une politique qui réponde à ses besoins. Il ne peut espérer non plus la part qui lui revient.

C'est bien pourquoi il n'y aura d'avenir pour la sidérurgie wallonne que pour autant qu'elle passe sous la responsabilité de la Wallonie elle-même.

Mais il y a des conditions: il ne faut évidemment pas la faire passer maintenant, après le gâchis qu'en a fait l'Etat belge mais bien après que tous les engagements déjà souscrits auront été exécutés et pour autant que les décisions passées soient respectées par l'Etat. Cela me paraît l'évidence même.

Il est clair aussi qu'une politique industrielle de reconversion exige que passent sous la compétence de la Wallonie non seulement les cinq secteurs restés nationaux, mais l'ensemble de ce qui peut permettre une telle politique, et notamment l'infrastructure, l'énergie et le crédit. C'est à ces conditions que la Wallonie en sortira.

Sinon, dans six mois ou dans un an, nous nous retrouverons en présence d'une situation de plus en plus dégradée. Peut-être alors direz-vous que c'est aux Wallons qu'incombe la responsabilité de la menace qui pèse sur l'Etat belge. Je crois qu'en ce qui concerne la sidérurgie, les responsabilités sont largement à chercher ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et sur certains autres bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Jacques Wathelet.

M. J. Wathelet. — Monsieur le Président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, chers collègues, je voudrais émettre très brièvement quelques remarques en plus de celles qui ont déjà été formulées excellemment par mon collègue M. Clerdent.

J'ai remarqué qu'au cours de pas mal d'interventions, il était presque exclu de parler de solidarité. Je voudrais tout de même rappeler...

M. Spitaels. — Vous souscrivez donc aux développements de M. Clerdent.

M. J. Wathelet. — Pas aux vôtres, en tout cas!

Je suis totalement d'accord sur la plupart des observations de M. Clerdent. Je vais vous préciser lesquelles. Mais puisque vous m'interrompez, monsieur Spitaels, je vais ouvrir une petite parenthèse. Il me paraît que parmi nos collègues, vous étiez peut-être le plus mal venu pour interpellier le gouvernement concernant la sidérurgie, alors que durant toute l'année dernière, vous n'avez ni bronché ni bougé, et vous étiez au poste de commandes! C'est la vérité. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

M. Spitaels. — C'est le contraire de la vérité, monsieur Wathelet, le Premier ministre de l'époque, M. Eyskens, peut en attester.

Nous pouvons ne pas être d'accord sur les conclusions de ce qui s'est passé au printemps et durant l'été 1981, mais il est bien clair que c'est parce que nous n'avions pas la même analyse de ce qui devait intervenir en sidérurgie, que s'est produit au mois de septembre un accident politique. Connaissant les événements qui se sont déroulés depuis la mise en place du gouvernement de M. Eyskens, en avril, jusqu'en septembre, ne venez pas dire que ce ne fut pas un de nos combats par excellence. Au contraire. Et l'attitude du gouvernement lorsque j'en étais membre avec M. Martens, a été la même.

Tout à l'heure, nous avons eu sur les bancs socialistes l'élégance de souscrire au diagnostic de M. Clerdent, ne nous réservant pas le monopole de la juste analyse. Ne venez pas, vous, travestir un comportement politique.

M. J. Wathelet. — Je ne travestis rien et je vais vous rappeler un souvenir resté assez vivace. Revenant de Namur dans le courant du mois de juin de l'année dernière, à un moment où il n'était pas question de propagande électorale, j'ai vu sur l'autoroute des panneaux montés sur une série de camions et proclamant «Le PS a sauvé la sidérurgie». De telle sorte que, lorsque je vous entends maintenant, monsieur Spitaels, je dis que vous vous êtes servis de la sidérurgie comme d'un prétexte pour abandonner les choses. Tel est mon sentiment! (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

M. Spitaels. — Vous devez lire les slogans convenablement. Nous n'avons jamais prétendu avoir sauvé la sidérurgie. Le slogan était: «Défendre la sidérurgie». Si vous écoutez ce qui se passe aujourd'hui, il s'agit du même thème.

M. J. Wathelet. — Nous sommes tout à fait conscients, nous Wallons, de la nécessité de défendre la sidérurgie, mais je vous refuse le prétendu monopole de cette défense.

M. Spitaels. — Qui a dit cela? Nous venons d'applaudir M. Clerdent et j'espère que vous partagez notre avis, sauf sur quelques points, peu nombreux, où vous souhaitez prendre certaines distances. Nous souscrivons entièrement à l'analyse de M. Clerdent.

M. J. Wathelet. — Je me réjouis que vous souscriviez à l'analyse d'un membre de mon groupe.

M. Spitaels. — Vous vous étiez exprimé de façon un peu obscure, monsieur Wathelet.

M. J. Wathelet. — Puis-je poursuivre?... Les lois d'août 1980, approuvées d'ailleurs par le groupe de M. Spitaels, stipulaient que certains secteurs resteraient nationaux, notamment celui de la sidérurgie. C'était nécessaire pour une raison fort simple: ce secteur présentait depuis plusieurs années déjà des difficultés considérables alors que son importance économique et sociale est évidemment liée à l'ensemble de l'activité du pays.

La sidérurgie devrait rester un secteur national parce que la Communauté européenne — les travaux qui viennent de se dérouler au Danemark le démontrent — prend en compte non pas les entreprises mais les Etats.

Il me paraît indispensable d'insister ici sur le fait que la notion même de secteur national implique de la part de l'Etat des soins d'autant plus attentifs que le secteur est devenu fragile de par l'ensemble des contraintes internationales. Cette notion implique aussi une défense permanente, dès lors que cette fragilité pourrait mettre en péril grave une région dont c'est l'activité principale. Je ne voudrais évidemment pas réduire la sidérurgie wallonne à la seule société Cockerill-Sambre, mais il est évident que celle-ci a joué, joue encore et, je l'espère, jouera un rôle économique primordial pour les régions de Liège et de Charleroi.

Monsieur le Premier ministre, votre gouvernement a désigné depuis peu un gestionnaire chargé d'élaborer un plan de restructuration. Ce plan a été réalisé en partant d'une hypothèse de travail prévoyant une production de l'ordre de six millions cent mille tonnes. Malheureusement, après la Commission des Communautés, les ministres des Dix viennent d'admettre, le 18 novembre, que, vu l'ampleur de la crise, les capacités de production de la sidérurgie européenne devraient être réduites bien au-delà des prévisions initiales.

Le journal *Le Monde* de ce lundi 22 novembre écrit à ce sujet: «Additionnés, les programmes de restructuration récemment transmis, par les gouvernements membres, à la Commission de Bruxelles aboutissent à une réduction en produits finis d'environ quinze millions de tonnes. Il faudrait arriver à plus du double, soit environ trente-cinq millions de tonnes.»

Il ressort du débat au Danemark que plusieurs Etats membres, notamment la France — M. Chevènement s'est exprimé au nom de ce pays — ont l'intention de surveiller davantage la gestion des marchés et d'assurer de manière quasi policière le respect des quotas.

Il incombe dès lors à chacun des membres d'être vigilant — et je suis d'accord avec M. Spitaels sur ce point — à l'égard d'une défense efficace de nos intérêts à l'intérieur de la Communauté. Un rôle essentiel doit être joué, dont je dirai que c'est un rôle de «vigilance constante». On constate actuellement dans l'ensemble de l'Europe, à cause de la situation économique actuelle, une tendance évidente au protectionnisme.

Il faut donc qu'un pays aussi ouvert que le nôtre réagisse devant certaines mesures prises dans d'autres pays.

Une seconde tâche qui s'impose au gouvernement, en dehors de la Communauté, concerne l'intérieur du pays.

Il convient de répartir équitablement les efforts demandés, en fait «imposés» par la Commission des Communautés, mais en tenant compte de ceux déjà accomplis par certains. Voilà ce que l'on perd un peu trop de vue.

Je voudrais vous poser une question, monsieur le Premier ministre.

Je ne crois pas qu'il existe au monde une société importante qui puisse vivre avec un secteur commercial complètement détaché.

Or, c'est le cas de Cockerill-Sambre. Tout à l'heure, il a été dit, sur les bancs socialistes, que la date d'échéance était le 27 novembre: M. Frère aurait posé une sorte d'ultimatum pour que le rachat de cette société soit réalisé ou, en tout cas, pour que des arrhes d'un tiers de la somme soient versés avant cette date.

Il s'agit là d'un point tellement essentiel qu'il me paraît indispensable que vous me confirmiez tout à l'heure que la réponse du gouvernement est affirmative sur ce point.

On ne peut pas imaginer qu'une société qui doit essayer de se redresser, qui connaît les difficultés qui sont les siennes et qui ont été décrites tout au long de cet après-midi, n'ait pas la gestion de son développement commercial. Comment pourrait-elle exporter? Comment pourrait-elle produire pour exporter, si elle ne maîtrise pas cet outil fondamental?

Monsieur le Premier ministre, je sais bien que beaucoup de milliards ont été investis dans de nombreux secteurs industriels, et notamment dans la sidérurgie. Il est vrai qu'aujourd'hui il devient de plus en plus difficile, dans notre pays surendetté, de rencontrer les besoins aussi grands et aussi répétés que ceux de la sidérurgie.

Si vous me le permettez, je voudrais faire une simple observation. Lorsqu'on parle de dépenses publiques, il faudrait faire une distinction entre les secteurs abrités et les secteurs exposés, c'est-à-dire distinguer le front de l'arrière.

Les secteurs exposés comportent toutes nos industries qui doivent rencontrer la concurrence étrangère, celles qui participent à la guerre économique actuellement en cours et qui frappe dur, surtout dans le secteur dont nous parlons pour le moment. Si nous ne sauvegardons pas les outils de base, nous ne pourrions pas survivre.

En relisant quelques textes, et notamment la relation des faits qui se sont passés le 18 novembre à Elsenor, j'ai été amené à revoir l'article 58 du traité Ceca, qui envisage certains types d'action lorsqu'il y a état de crise manifeste, comme c'est le cas pour la sidérurgie depuis plus de deux ans déjà. Lorsqu'on relit le texte de cet article 58, on se rend compte que ces actions sont, en fait, motivées par la sauvegarde et une solidarité interne nécessaires.

Je souhaiterais que l'on puisse transposer cette notion d'état de crise manifeste au niveau national. Je vous demande simplement d'observer les régions de Liège et de Charleroi et de vérifier si elles ne sont pas, au sens de cet article 58 du traité de la Ceca, des régions en état de crise manifeste à qui il faut apporter les premiers soins. Ceux-ci ne pourraient être prodigués qu'en acceptant d'aider la sidérurgie, parce qu'il n'existe pas pour l'instant — et vous le savez tous — de produit de remplacement.

Voilà, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, les quelques réflexions que je tenais à formuler. Il est bien évident que je termine mon intervention par une marque de confiance à l'égard du gouvernement. Je suis certain que les quelques points que j'ai évoqués, et surtout ceux qui l'ont été par M. Clerdent et dont je me refuse à aborder le détail ici, M. Spitaels n'étant plus présent, emporteront l'adhésion du gouvernement, car il y a peut-être, comme l'a dit M. Gijs, de la survie d'une région et de nos institutions.

J'espère donc que le gouvernement acceptera d'aider au maximum la sidérurgie, bien entendu dans le respect de nos engagements internationaux. *(Applaudissements sur les bancs libéraux.)*

M. le Président. — La parole est à M. Robert Leclercq.

M. R. Leclercq. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, après le brillant discours qu'a prononcé le président Spitaels, il m'apparaît superflu d'intervenir encore sur les développements techniques, financiers, économiques et sociaux du problème de la sidérurgie wallonne, sinon pour se ranger dans la ligne définie par l'orateur, dont les arguments ne peuvent laisser personne indifférent.

Si j'ai décidé de prendre la parole aujourd'hui, c'est en ma qualité de parlementaire d'une sous-région dans laquelle le problème sidérurgique, s'il n'a pas les dimensions qu'on lui donne à Liège ou à Charleroi, n'en est pas moins crucial. En effet, la dernière entreprise relevant de la grosse industrie — j'ai cité les Laminoirs de Jemappes — est menacée de disparition.

Située au cœur du Borinage, en bordure de cette « nationale 22 » qui fut, durant tant d'années, la seule jonction entre Mons et Valenciennes, l'entreprise vit depuis 1977 dans un état permanent d'insécurité; on craint pour l'emploi de quelque 750 travailleurs, sans compter ceux d'entreprises connexes.

Dans le vieux Borinage minier, les Laminoirs de Jemappes tiennent une place importante. Dans ma tendre jeunesse — et j'évoque là les années qui précédèrent ou suivirent immédiatement la dernière guerre — de nombreux travailleurs, dont des membres de ma famille, gagnaient leur vie dans cette usine où le mot « chômage » était exclu du langage quotidien.

Epoque sans souci d'un capitalisme qui engrangeait les revenus; je me souviens de ces industriels, tels les Demerbe, dont j'ai connu les fils durant mes études. Mais de quoi se sont souciés ces entrepreneurs? Quelle inconscience, quel mépris des indispensables investissements, de la diversification, de la clientèle, ont conduit à la situation de ce jour: 750 familles sur des charbons ardents, sans citer ceux, qui en amont ou en aval, vivent des laminoirs!

Ne devrait-on pas poursuivre pour incohérence, pour incompetence ceux qui régnaient sur un univers économique, sans se soucier, ou si peu, des hommes et des familles qui le peuplaient?

Mais fut-on mieux loti — je vous le demande — quand vinrent les restructurations multiples, l'avènement des multinationales, les aides de l'Etat, de la CEE?

Je pense que cette usine peut poursuivre son chemin. L'Etat, majoritaire au sein du conseil d'administration, se doit de lui en donner les moyens, notamment par une étude de l'infrastructure et le renouvellement de l'outil.

Vous dirai-je, monsieur le ministre, combien de fois déjà, avec des syndicalistes que je félicite pour leur combat exemplaire, nous nous sommes portés au chevet des Laminoirs de Jemappes? Souvent, nous avons trouvé en Willy Claes, alors ministre des Affaires économiques, un interlocuteur particulièrement intentionné.

Devrons-nous dire que nous ne rencontrons plus le même intérêt sous le gouvernement qu'on a appelé « Martens-Gol »? L'entreprise boraine est tenue pour quantité négligeable, elle ne bénéficie pas des avantages dont on abreuve parfois d'autres unités de production, dans des régions sises au-delà de la frontière linguistique.

La semaine dernière, les travailleurs de Jemappes sont descendus dans la rue pour exprimer leur rancœur quand ils ont eu connaissance du résultat de l'assemblée générale des actionnaires et compris qu'on leur préparait, dans la pratique, un plan de démantèlement et de destruction en deux phases de l'entreprise. Ils sont allés dans la rue tout simplement pour mener le combat dont personne, en l'état actuel des choses, ne peut dire s'il est celui de la dernière chance ou celui du désespoir.

La fin des Laminoirs, si elle doit se produire, sera un coup terrible — un de plus — porté à l'économie d'une région déjà atrocement marquée, puisqu'on y enregistre les taux de chômage parmi les plus élevés du pays, ce titre peu enviable étant partagé avec la proche région du Centre: plus de 14 000 chômeurs complets ont été recensés et, parmi eux, une importante proportion de jeunes n'ayant pas atteint l'âge de vingt-cinq ans. Un chômeur sur deux, ou peu s'en faut, est à peine adulte. Qu'on y ajoute les chômeurs non indemnisés, ceux qui sont employés par les pouvoirs publics, le cadre spécial temporaire, les prépaennés, les stagiaires, les chômeurs partiels, et l'on se rend compte que bien plus de 20 000 travailleurs borains sont, d'une façon ou d'une autre, touchés par le chômage: un gros tiers de la population qui devrait être active.

Alors que, dans les dernières années, l'engagement dans les services publics compensait, vaille que vaille, les pertes d'emplois du privé, voici qu'aujourd'hui, par la volonté que manifeste votre gouvernement de frapper les services publics, l'espoir d'une certaine compensation n'existe plus. D'ailleurs, de Mons à Dour, de Frameries à Saint-Ghislain, peut-on encore décliner le mot « espoir » sans être taxé de douce rêverie ou d'utopie?

Cette région marquée, qui a valeureusement lutté pour faire face à la perte de son industrie de base, le charbonnage, sera-t-elle encore frappée, aujourd'hui, dans ses laminoirs qui restent comme le symbole d'une prospérité depuis longtemps révolue? Serez-vous, monsieur le ministre, de ceux qui s'arrogeront ce droit?

Dans le domaine de la sidérurgie, Jemappes faisait encore figure de spécialiste. C'est là qu'on fabrique, dans les plus petits diamètres, les meilleurs aciers, les « spéciaux » qui conviennent, à l'exclusion des autres, pour les clients français, et particulièrement pour l'industrie automobile, qui exige une agrégation.

Quelle chance peut décemment offrir l'entreprise boraine si, son aciérie étant supprimée, on lui impose d'utiliser les aciers ordinaires, au même titre que les autres? Aucune, cela paraît évident. Si on lui impose cette condition, c'est que le gouvernement a décidé de pratiquer la stratégie consistant à supprimer d'abord les membres les plus vulnérables; et l'usine boraine est vulnérable en raison de sa dimension.

Mais si on se sépare de cette entreprise spécialisée, la seule en son genre dans le pays, c'est que le gouvernement actuel s'incline, sans discussion, devant les impératifs émis par la Communauté européenne.

Dès lors, il me prend de penser que le cas des Jemapiens ne sera pas unique, que des entreprises comme Clabecq ou Longtain auront bientôt leur tour, que toute la sidérurgie wallonne courra, à bref délai, les plus grands risques, car elle est dans son ensemble peu protégée en ce sens qu'elle exporte l'immense majorité de ses productions.

Je ne parlerai pas, monsieur le ministre, des laminoirs à chaud que vous avez décidé de fermer, paraît-il, fin 1983, mais je voudrais insister sur l'aspect humain du problème posé à Jemappes. Spécialiste, le lamineur l'est par une longue expérience, acquise sur le tas, d'un métier lourd et insalubre qui, la plupart du temps, lui a coûté sa santé. S'il franchit, sans espoir de retour, le seuil de son usine, il n'est plus qu'un manoeuvre usé.

Serez-vous, monsieur le ministre, de ceux qui décideront d'en faire un chômeur à vie, sans même lui accorder une allocation de compensation ?

Je sais qu'hier, le ministre des Affaires économiques a promis à la délégation syndicale une enveloppe de l'ordre de 270 millions aux fins de reconversion. Mais quel genre de reconversion ? Dans ma région, les zonings industriels implantés il y a une vingtaine d'années se dépeuplent de jour en jour. Reconversion avec qui ? Avec quoi ? Pour faire quoi ?

Hier encore, au Borinage, nos parents travaillaient durement, dans des conditions inhumaines, et finissaient avant l'âge, rongés par la silicose. Au moins, quand on ferma les fosses, préserva-t-on, pour ceux qui subsistaient, la qualité de mineur et les allocations qu'ils avaient cent fois méritées.

Aujourd'hui, on parle de jeter nos frères lamineurs au chômage, sans le moindre égard pour ce qu'a été leur vie de labeur et de souffrance. Vers quoi nous dirigerons-nous demain ? Qu'arrachera-t-on à nos enfants pour les laisser sans travail ?

Monsieur le ministre, mon intervention n'est pas sentimentaliste. C'est le cri d'alarme, de douleur, de révolte, que je perçois, et dont je me suis fait l'écho fidèle, d'une région victime au delà de l'imaginable. C'est pourquoi je vous le demande : n'abandonnez pas la terre boraine et ceux qui essaient encore d'y vivre.

Cette semaine, les organisations économiques et sociales du Borinage décrètent cette contrée, région morte. Évitez-lui ces funérailles. Faites-la revivre au contraire. Faites-la renaître tant qu'il est encore temps. Tel est le vœu que j'émetts au nom de cette population que je représente. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et sur certains autres bancs.*)

M. le Président. — La parole est au Premier ministre.

M. Martens, Premier ministre. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je voudrais tout d'abord remercier M. Spitaels qui a accepté, la semaine dernière, de postposer son interpellation.

J'ai l'intention de donner, au nom du gouvernement, une réponse condensée mais néanmoins complète aux questions posées relativement aux actes et aux décisions du gouvernement.

Dès le début de la formation du gouvernement, il était notre intention d'exécuter et d'appliquer dans la continuité tous les plans et toutes les décisions des gouvernements précédents. Il m'est apparu clairement, dès le début des négociations gouvernementales, que cette condition était essentielle. L'accord de gouvernement ne laisse aucun doute quant à notre volonté d'appliquer dans la continuité les décisions antérieures.

Ik wil vooraf de woordvoerders van de meerderheidsgroepen, de heren Gijs, Califice en Wathélet, danken voor hun positieve bijdrage tot het debat. Ik ben er zeer gevoelig voor dat zij deze objectieve en positieve uiteenzettingen hebben gehouden en hun vernieuwd vertrouwen in de regering hebben uitgesproken, ook voor de oplossing van dit moeilijke dossier.

Ik dank de heer Van Ooteghem voor zijn vriendelijke woorden op het persoonlijke vlak, maar ik heb wat moeite, intellectueel, met het betoog van de heer Wyninckx.

Mijnheer Wyninckx, ik heb niet goed kunnen uitmaken of u nu eigenlijk akkoord gaat met de stelling van de heer Spitaels of niet. Het was zo verdoezeld, in tegenstelling met de uiterst klare woorden, gisteren uitgesproken door de voorzitter van uw partij, dat ik begon te twijfelen aan wat de conclusie zou zijn van uw uiteenzetting.

De heer Wyninckx. — Ik dacht dat de conclusie zeer duidelijk was, en dat ik u een aantal vragen heb gesteld.

Wat betreft het Waalse staal, wijk ik in niets af van het standpunt dat de voorzitter van mijn partij gisteren heeft ingenomen.

De heer Martens, Eerste minister. — Ik meende te begrijpen dat uw conclusie zou zijn dat wij geen cent meer mogen geven aan het Waalse staal, maar u hebt dat geformuleerd op een manier die niet bijzonder duidelijk was.

De heer Van Ooteghem. — Het was duidelijk onduidelijk.

De heer Wyninckx. — Ik hoop dat uw antwoord duidelijk zal zijn als het gaat over de regionalisatie van de nationale sectoren.

M. Martens, Premier ministre. — Ce sera plus clair, mais ce n'est pas la portée de cette interpellation.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, il n'est pas sans intérêt de rappeler les origines des plans de sauvetage de la sidérurgie.

Le premier plan, daté en décembre 1978, avait été précédé par le conclave du gouvernement des 12 et 13 février 1977, ainsi que de plusieurs conférences sur la sidérurgie, notamment le 5 mars 1977, le 20 mai et le 23 novembre 1978. Ce premier plan prévoyait un ensemble de mesures, entre autres une coopération industrielle, basée sur le protocole dit de « Hanzinelle », un plan d'investissement établi en deux phases, une intervention financière avec, entre autres, la participation financière de l'Etat dans certaines entreprises, et un accord social qui prévoyait une diminution des effectifs par le biais du système des prépensions.

Ce premier plan fut revu en 1981. En effet, la fusion, décidée par les dirigeants de Cockerill et du triangle de Charleroi fin 1980, conduisait à la révision et à la confirmation des accords d'Hanzinelle, en février 1981 à Valduchesse. En plus, la détérioration de la conjoncture sidérurgique dès mi-1980 rendait nécessaire une révision du plan sidérurgique.

Les éléments essentiels de ce deuxième plan, décidé en mai 1981, se concentrèrent sur la restructuration financière de Cockerill-Sambre. Les *cash drains* de 1979-1980, ainsi que les crédits-relais 1977-1978, c'est-à-dire 25 milliards, furent convertis à raison de 15 milliards en capital et 10 milliards en obligations conditionnelles. Le financement des *cash drains* futurs fut fixé à 22 milliards dont 11 milliards en capital et 11 milliards en obligations conditionnelles. Un emprunt de 7 milliards fut accordé. On prévoyait aussi un emprunt à long terme de 9 milliards auprès des banques privées. Des investissements fixés à 27,5 milliards se financeraient à raison d'un tiers par obligations.

Plusieurs conditions complémentaires accompagnaient cette restructuration, notamment la réalisation d'un contrat de gestion, l'intégration de la commercialisation et la négociation d'un accord social avec les syndicats. Plusieurs installations de production devaient être fermées.

En décembre 1981, lors de sa constitution, le gouvernement actuel se voyait confronté avec la poursuite de l'exécution des plans sidérurgiques.

Le gouvernement a clairement exprimé sa politique en cette matière dans l'accord de gouvernement : « Le gouvernement affirme sa volonté de mener à bonne fin la restructuration sidérurgique qui permettra d'assurer l'existence de cette activité de base dans les différents bassins, vu l'importance de ce secteur pour la politique industrielle et ses implications sur les autres secteurs de l'économie des trois régions du pays. »

Le gouvernement a également déclaré qu'il prendra, sur base du plan du 15 mai et dans le cadre de l'enveloppe décidée et de ses équilibres internes, les mesures suivantes en ce qui concerne Cockerill-Sambre : la restructuration financière avec, entre autres, l'aboutissement des négociations entamées avec les banques ; la nomination d'un administrateur délégué ; on se souvient du slogan : il faut un patron pour le CS ; la réduction de l'ensemble des coûts de production.

De plus, le 15 mars dernier, le gouvernement a chargé M. Vandestrack de mettre en place la réorganisation de l'entreprise ; de concrétiser le contrat de gestion, y compris ce qui concerne la commercialisation, la maîtrise de tous les coûts de production et le développement des synergies internationales.

Le gouvernement a également confirmé l'enveloppe technique globale des investissements, arrêtée les 15 et 29 mai 1981, pour tous les bassins sidérurgiques belges, ainsi que les enveloppes des *cash drains*.

Je tiens à rappeler un autre passage de l'accord de gouvernement : « En outre, le gouvernement réouvrira immédiatement la négociation globale avec la CEE et recherchera avant la fin janvier 1982 un

accord pour pouvoir réaliser la première tranche du programme d'investissement dans différents bassins et pour pouvoir effectuer la conversion en capital par l'Etat, des dettes à long terme qu'il garantit déjà et qui font actuellement l'objet d'un moratoire. Cette négociation permettra de tracer une véritable perspective pour le développement des entreprises et portera sur les investissements à entreprendre, les aides accordées et les ajustements industriels indispensables.»

Depuis la formation du gouvernement, plusieurs mesures ont été exécutées, entre autres: la création de la Société nationale pour la restructuration des secteurs nationaux, en regroupant les trois sociétés de financement sectoriel; la négociation et la conclusion d'un accord avec les banques; l'obtention de l'autorisation de la CEE en vue de réaliser une seconde tranche d'investissements à concurrence de 22 milliards; le financement des investissements réalisés; l'augmentation de capital pour un montant de 5,2 milliards; le paiement de 6,9 milliards de *cash drains*; la constitution de holdings sidérurgiques, notamment Sidinvest, Cockinvest et Alinvest, et la décision d'un traitement équivalent pour le groupe Boël.

M. Spitaels. — Monsieur le Premier ministre, de quels moyens dispose Cockinvest?

M. Martens, Premier ministre. — M. Eyskens donnera des précisions tout à l'heure, après mon intervention, sur les questions plus techniques.

Le gouvernement prendra prochainement position sur les modalités de la reprise de Frère-Bourgeois Commerciale par Cockerill-Sambre. Il examinera dans les prochains jours les différentes expertises en la matière qui lui seront communiquées.

L'application du contrat de gestion, prévue dans les accords des 15 et 29 mai 1981, est liée aux négociations sur le pacte social dans l'entreprise. Par conséquent, il est inexact de prétendre que le gouvernement retarde l'exécution des décisions prises en décembre 1978 et mai 1981. Bien au contraire.

Overeenkomstig de verdragen van de Europese Gemeenschappen houdt de Europese Commissie zich uiteraard actief bezig met de staalcrisis in Europa. In oktober 1980 werd artikel 58 in werking gesteld door de toepassing van de produktiequota's en de minimumprijzen. Daarenboven werden het bestaan van overcapaciteiten en de betoelaging van sommige staalbedrijven eveneens aan de controle van de Commissie onderworpen. Een eerste richtlijn betreffende de toekenning van een hulp werd uitgevaardigd in januari 1981. De steuncodex werd verstrengd door de richtlijn van augustus 1981 die bepaalt dat de hulp aan de investeringen enkel mag worden verleend binnen het raam van een vermindering van de productiecapaciteiten. Daarbij vallen de investeringen van de bedrijven onder artikels 54 van het verdrag, dit wil zeggen dat iedere investering in de lijn moet liggen van de objectieven van de gemeenschap.

Het is ook nuttig eraan te herinneren dat sommige voorstellen van Belgische staalbedrijven, die door de regering aan de EEG werden overgemaakt, door deze laatste nog niet werden goedgekeurd.

Voor de Laminiers van Jemappes heeft de EEG de hulp geweigerd die het regeringsplan inhield. De regering onderzoekt de reconversiemogelijkheden, evenals de te nemen maatregelen op het vlak van de sociale begeleiding.

Wat Cockerill-Sambre betreft, heeft de Europese Commissie haar standpunt bekendgemaakt in haar brieven van 30 december 1981 en 18 maart 1982. Tot op heden heeft de Commissie van de EEG 14,9 miljard vrijgegeven inzake financiering van de *cash drains* binnen de perken van de door de regering vastgestelde enveloppe.

Bezorgd om de inachtneming van de in mei 1981 aangevane verbintenissen, heeft de regering de algemene directie van Cockerill-Sambre de toelating gegeven om aan de Europese Commissie bijkomende capaciteitsverminderingen voor te stellen, ten einde het akkoord van deze Commissie te bekomen om de hulp voorzien door de Belgische regering, toe te kennen.

Het probleem rijst evenzeer voor andere Belgische bedrijven. De Europese Commissie heeft programma's van investeringshulp goedgekeurd voor de bedrijven Sidmar en ALZ, op voorwaarde dat de capaciteit van deze bedrijven wordt verminderd. Met deze positieve beslissingen wordt het globaal programma van deze bedrijven niet afgesloten, maar zoals voor de bedrijven Boël en *Fabrique de Fer* worden de besprekingen met de Europese Commissie voortgezet.

Wat de investeringen voor Carlam en Phenix Works betreft, de regering heeft deze betekend aan de Europese Commissie, overeenkomstig de steuncodex. De concrete uitvoering van die programma's is, benevens het akkoord van de EEG, afhankelijk van de verwezenlijking van sommige voorwaarden waarvan de bedrijven kennis hebben gekregen en die hun instanties hebben aanvaard.

Tenslotte moet het geheel van de herstructureringsplannen van de staalnijverheid worden gezien in het kader van de laagconjunctuur op de staalmarkt. De crisis in deze sector is bijzonder ernstig geworden. De jongste Ministerraad van de EEG op 18 november jongstleden heeft nieuwe maatregelen voorgeschreven: de productiecapaciteiten zullen moeten verminderen, de quota's zullen eveneens worden verminderd, oriënterende prijzen zullen van januari 1983 af worden vastgesteld, de controle op de inachtneming van de prijzen zal worden verscherpt en strenge straffen worden opgelegd in geval van niet-naleving.

Wij hopen dat de EEG-maatregelen verbetering kunnen brengen op de staalmarkt in Europa, zodat het herstelplan voor de gehele Belgische staalnijverheid vruchten zou kunnen afwerpen.

In ieder geval zal de regering haar dialoog met de EEG verder zetten, ten einde de belangen van elk van de betrokken bedrijven te verdedigen. (*Applaus op de banken van de meerderheid.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Eyskens.

De heer Eyskens, minister van Economische Zaken. — Mijnheer de Voorzitter, dames en heren, ik dank alle sprekers in dit debat voor hun opmerkingen. Het was nuttig en noodzakelijk dat wij vanmiddag van gedachten konden wisselen over dit uitermate belangrijk dossier. Ik dank de woordvoerders van de meerderheidsfracties voor de objectieve wijze waarop ze gepoogd hebben dit dossier te benaderen.

De heer Van Ooteghem. — Alsof de andere sprekers niet objectief waren!

De heer Eyskens, minister van Economische Zaken. — Ik kom daar zo dadelijk aan toe, niet te haastig.

A l'occasion de son interpellation, M. Spitaels, comme d'habitude, a prononcé un bon discours, au moins quant à la méthode, un discours très clair, bien charpenté; l'orateur était surtout très bien informé, si bien informé même qu'il a communiqué à l'assemblée des données connues seulement des initiés, gestionnaires de l'entreprise ou dirigeants du secteur de la sidérurgie! Il était intéressant de recevoir communication de ces données chiffrées.

Le discours de M. Spitaels traitait des manquements du gouvernement dans ce dossier. A mon tour, je pourrais relever les manquements du discours de M. Spitaels.

Je ne le ferai pas et me limiterai à un aspect de son intervention. Je dirai qu'il s'agissait d'une approche quelque peu intellectuellement « borgne ».

En effet, M. Spitaels s'est penché sur un dossier, mais il a regardé uniquement d'un côté de la frontière linguistique, ce qui est une approche assez curieuse dans un secteur national par définition. Le problème avec lequel nous sommes confrontés a d'ailleurs des dimensions internationales, toutes les entreprises sidérurgiques étant durement touchées. Au dernier trimestre de cette année, toutes les entreprises sidérurgiques belges devront probablement accuser des pertes, à l'exception d'une entreprise qui est d'ailleurs située en Wallonie; il vaut la peine d'en parler parce que non seulement elle n'enregistre pas de pertes mais elle fait des bénéfices et parvient même à distribuer des dividendes.

Wat mij is opgevallen in de uiteenzettingen van de heren Spitaels en Wyninckx, is de tegenstelling, tenminste in de toonaard zonet in de inhoud. De Eerste minister heeft er al allusie op gemaakt. Ik had de indruk dat de heer Spitaels de stelling verdedigt: « Het is een schande dat de regering zo weinig geld geeft aan het Waalse staal », en de heer Wyninckx: « Het is een schande dat de regering zoveel geld geeft aan het Waalse staal ».

De heer Wyninckx. — De Eerste minister had dit niet zo begrepen. Nu bevestigt u dat ik niet ben afgeweken van het standpunt dat voorzitter Van Miert heeft verdedigd. U hebt mij beter begrepen dan de Eerste minister.

De heer Eyskens, minister van Economische Zaken. — Bijgevolg constateer ik dat de heren Van Miert en Spitaels het in Parijs wel roerend eens zijn, maar dat ze als socialistische partijen geen eensgezind standpunt kunnen innemen in België, zulk klein land, waar alle staalbedrijven met een zelfde fundamenteel probleem zijn geconfronteerd.

Je vais essayer de répondre maintenant à quelques questions précises qui m'ont été posées, et tout d'abord en ce qui concerne les Laminiers de Jemappes. Ce dossier est, en effet, très difficile et la situation bien triste. J'ai, sous les yeux, la décision de la Commission européenne, en date du 20 octobre, mais reçue il y a une semaine seulement par la voie diplomatique. J'y lis: « Le royaume

de Belgique ne peut mettre à exécution son projet notifié à la Commission par lettre du 28 décembre 1981, d'octroyer des aides au fonctionnement et à l'investissement à l'entreprise sidérurgique des Laminoirs de Jemappes.»

Ce sont donc les deux aides, celle à l'investissement et celle au fonctionnement, qui ont été interdites par la Commission européenne. Il appert des considérations développées que le nœud du problème, c'est-à-dire le blocage, découle du fait qu'apparemment, on ne parvient pas à démontrer le retour à la viabilité, à l'horizon 1985, de cette entreprise. Les pertes demeurent dans tous les modèles d'extrapolation. Pour que cette entreprise puisse atteindre la couverture de ses coûts — M. Davignon l'a rappelé lors du débat télévisé de dimanche dernier —, il faudrait pouvoir doubler les quotas, ce qui est tout à fait exclu.

Dans son excellent discours, M. Wathélet a également fait allusion au problème des quotas. En vérité, ceux-ci non seulement ne sont pas dépassés, mais ils ne sont même pas atteints! La dégradation du marché est telle que la plupart des entreprises ne les épuisent pas. Dès lors, la solution technique du problème de Jemappes, c'est-à-dire un doublement des quotas, semble irréalisable.

Je peux vous dire que le gouvernement tient ses engagements, qui sont d'ailleurs ceux des gouvernements précédents, et que les 272 millions représentant le solde de l'enveloppe, restent disponibles pour l'entreprise, c'est-à-dire, en premier lieu, pour les travailleurs victimes de cette fermeture. A la demande du gouvernement, j'ai reçu ces travailleurs et je leur ai annoncé que ces 272 millions peuvent servir au volet social.

M. Spitaels. — Il y a donc un fonds social?

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — Oui, il y a un fonds social au sein de l'entreprise.

M. Spitaels. — Et vous l'alimentez avec ces 272 millions?

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — C'est aux travailleurs d'en décider. Un groupe de travail se réunit vendredi.

M. Spitaels. — Cette possibilité n'est donc pas exclue!

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — Nullement.

Il existe un fonds social, et cette ASBL peut décider de l'utilisation des 272 millions mis par le gouvernement à la disposition de l'entreprise.

Nous nous réunissons vendredi avec les techniciens, y compris un délégué du ministre de l'Emploi et du Travail, pour mettre la formule au point.

M. Spitaels. — Je serais, bien entendu, le dernier à déplorer que les travailleurs licenciés puissent bénéficier d'une aide sociale.

Je prends donc acte que le gouvernement actuel alimente encore en moyens financiers nouveaux des fonds sociaux, soit existants, soit à créer.

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — Que voulez-vous finalement, monsieur Spitaels?

M. Spitaels. — Je vous pose la question et souhaite obtenir une réponse.

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — Voulez-vous recevoir avec moi les délégués syndicaux?

M. Spitaels. — Connaissant une autre décision du gouvernement, je vous demande si, oui ou non, sa politique est encore, par-delà le régime légal de l'assurance chômage, de consacrer des moyens financiers nouveaux à ce qu'on appelle des fonds sociaux.

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — Le gouvernement est pleinement conscient de l'acuité du problème social dans cette entreprise. Or, il existe un fonds social. Nous n'allons pas le supprimer. Nous n'avons jamais dit cela. Nous sommes en train de résoudre le problème qu'avait soulevé la Cour des comptes. D'autres difficultés se posent également au niveau des exécutifs régionaux. C'est leur responsabilité.

M. Spitaels. — Puis-je déduire de tout ceci qu'en ce qui concerne Motte, par exemple, vous pourriez alimenter de la même manière un fonds social?

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — Monsieur Spitaels, il s'agit ici du solde d'une enveloppe pré-existante, ce qui nous permet de l'affecter soit au volet social, soit à la reconversion. Si les travailleurs, par la voix de leurs représentants, me disent qu'ils préfèrent que ce montant soit affecté au volet social, je peux marquer mon accord sur cette solution.

La deuxième question, la plus importante, a trait à la reconversion. Plusieurs orateurs y ont fait allusion.

Je vais écrire une lettre à la Commission européenne pour solliciter et l'aide prévue dans le cadre du Fonds régional et les indemnités Ceca en cas de fermeture.

M. Davignon a annoncé à Copenhague qu'il compte libérer un montant supplémentaire de 220 millions d'unités de compte pour les activités de reconversion et pour l'alimentation du Fonds régional.

Pour reconvertir, il faut évidemment des projets.

M. Spitaels. — Vous en avez des montagnes!

M. Eyskens, ministre des Affaires étrangères. — Oui, et j'ai expliqué pourquoi ces montagnes n'ont pas accouché, même d'une souris!

Je prends des contacts avec les responsables régionaux pour voir comment on peut susciter des activités de reconversion.

Quant à Cockerill-Sambre, monsieur Spitaels, comment pouvez-vous soutenir un instant la thèse que le gouvernement n'aurait rien fait? C'est le contraire qui est vrai. C'est bien ce gouvernement qui a fait avancer le dossier.

Dois-je vous rappeler — et le Premier ministre a cité les chiffres à la Chambre suite à une question orale — qu'en dix-huit mois, quarante milliards, sous diverses formes, ont été libérés pour Cockerill-Sambre, dans le cadre des décisions du 15 mai: 14,9 milliards de *cash-drain*, 10 milliards d'investissements, 9 milliards de crédits bancaires pour le fonds de roulement et 7 milliards de crédits bancaires également. Ce n'est pas rien!

Vous avez, à tort, monsieur Spitaels, fait allusion à l'effort consenti par le gouvernement allemand pour la sidérurgie sarroise. C'est la première fois que le gouvernement allemand intervient pour le financement des *cash drains* et son intervention s'est limitée à quatre milliards. Nous faisons dix fois autant.

Les trois quarts du programme d'investissements ont été libérés. Vous dites, messieurs, que le gouvernement ne défend pas avec assez de conviction le dossier devant la CEE. Quel est le gouvernement européen qui peut se targuer d'avoir obtenu le *fiat* communautaire sur les trois quarts d'un programme d'investissements? Il y en a très peu. Nous avons défendu ce dossier avec beaucoup d'aplomb et de conviction. Vous avez expliqué, monsieur Spitaels, que certaines augmentations de capital n'ont pas eu lieu.

M. Spitaels. — Ne vous adressez pas toujours à moi, convainquez aussi M. Clerdent!

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — Dois-je vous expliquer que, sous le gouvernement précédent, monsieur le président du Parti socialiste, une importante augmentation de capital n'a pas eu lieu...

M. Spitaels. — Votre arithmétique est de la «foutaise»!

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — Une augmentation de capital n'a pas eu lieu parce que les représentants de votre parti n'étaient pas d'accord sur la fermeture d'un outil qui était pourtant prévue par la CEE et qui était, techniquement, absolument nécessaire. Maintenant vous venez à nouveau souligner cet état de choses. Ce n'est nullement de la responsabilité du gouvernement actuel. Je peux vous dire, messieurs, que le gouvernement a pris des dispositions pour que le capital de l'entreprise puisse être augmenté avant la fin de l'année. Cette augmentation se fera par conversion en capital d'une tranche de financement des *cash drains* et également d'un financement des investissements. Et je puis vous confirmer que la procédure a été entamée.

Quant à la lettre aux administrateurs, il est tout à fait normal que l'Etat fasse respecter ses objectifs dans les sociétés où il est majori-

taire. Mais je constate malheureusement que dans certaines entreprises de l'Etat, les administrateurs n'en font qu'à leur tête!

M. Spitaels. — Je n'ai pas critiqué votre lettre. Je partage vos conclusions, mais, après une telle lettre, il ne faut pas paraître vouloir se dégager en disant: ce n'est pas notre affaire, les sidérurgistes s'en chargeront.

M. Eyskens, ministres des Affaires économiques. — C'est notre affaire. Aucun gouvernement ne peut devenir un gouvernement de sidérurgistes.

Mme Pétry. — C'est dommage!

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — Le gouvernement a décidé de constituer trois sub-holdings: Cockinvest, Sidinvest et Alinvest, chacun disposant d'un capital de 20 millions. Sidinvest dispose d'un droit de tirage qui, messieurs de l'opposition, est la conséquence des décisions prises sous un gouvernement auquel vous participez...

M. Paque. — Mais dont nous sommes sortis!

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — Dans son discours, le Premier ministre a fait allusion à ce que nous appelons le traitement équivalent des entreprises sidérurgiques de Belgique.

C'est dans ce contexte que nous allons traiter de façon équivalente les entreprises qui, lors de la même époque de référence, ont fait un *cash flow*, à l'instar de Sidmar. Cela nous permettra de libérer certains montants qui peuvent servir à des développements industriels, et éventuellement même à la reconversion. C'est donc une initiative supplémentaire du gouvernement dans le contexte très strict du traitement équivalent des entreprises.

Quant aux propositions dites Vandestrück, le gouvernement en a pris connaissance au mois de juin, si je ne me trompe, et les a transmises à la Commission, comme il se doit.

Je veux dire ici que M. Vandestrück, PDG de Cockerill-Sambre, a la confiance du gouvernement. Cet éminent dirigeant d'entreprise, placé dans une situation extrêmement difficile, a pris ses responsabilités. C'est un homme courageux qui n'a pas peur de dire ce qu'il pense et nous espérons qu'il pourra contribuer au redressement de l'entreprise.

Je veux souligner aussi, du haut de cette tribune, que les travailleurs de Cockerill-Sambre ont fait un effort considérable en terme de pertes d'emploi puisque, par rapport à 1975, 40 p.c. des emplois ont été perdus.

Quant au pacte social, il est en cours de négociation, ainsi que vous le savez. Il faut évidemment comparer divers points et notamment les niveaux salariaux.

Vous avez comme moi pris connaissance de ce qui a été fait à Arbed. Il faut le dire clairement: la maîtrise des coûts est un élément essentiel de l'ensemble du dossier.

Vous avez cité, monsieur Spitaels, un rédacteur d'un journal wallon qui a employé à mon propos des termes que je pourrais considérer comme injurieux. Toutefois, je n'en ferai rien car c'est le lot quotidien des hommes politiques d'avoir « bon dos », et il faut considérer cela comme de simples bulles de savon qui éclatent.

Ce qui est beaucoup plus grave, c'est que ce rédacteur a commis une faute. En effet, il ne m'a pas cité correctement. Avant de parler de ce dossier, j'ai parlé des charbonnages, et notamment de 20 milliards en deux ans pour les charbonnages campinois, ce qui est un montant colossal.

L'opinion publique doit savoir que le financement de toutes ces enveloppes se fait par les Saoudiens, les Américains, les Japonais, sous forme d'emprunts à l'étranger. Les gens ne s'en rendent pas compte; c'est pourtant la vérité quotidienne et cela complique sérieusement la situation.

En ce qui concerne Frère-Bourgeois, nous avons demandé un rapport de la Commission bancaire. Il sera remis au gouvernement dans les prochains jours. Nous avons demandé une contre-expertise par un bureau technique. Ce rapport est en voie de finition. Le gouvernement sera alors à même de prendre sa décision.

Certains intervenants ont évoqué la défusion. Il convient d'avoir un minimum de suite dans les idées. Nous venons à peine de fusionner. L'encre n'est pas encore sèche que l'on parle déjà de défusion! Je ne suis pas partisan de cette procédure.

On peut cependant concevoir, monsieur Califice, d'organiser, dans une grande entreprise, une certaine autonomie de gestion et d'envisager des formules de décentralisation.

La défusion radicale aurait pour conséquence que la Commission européenne serait obligée de revoir son point de vue et ses accords

sur les investissements qui reposent sur les synergies entre les bassins. Que l'on y réfléchisse donc avant de se lancer dans cette voie!

Quant à la « filialisation », si l'entreprise l'estime nécessaire dans certains secteurs, comme la division mécanique, nous n'y voyons aucune objection. La responsabilité repose sur les gestionnaires de la société.

Plusieurs intervenants ont fait allusion au problème du Fonds de reconversion industrielle.

Het probleem is budgettair. Het is, wat mij betreft, het enige probleem.

C'est un problème de taille. Mon maigre budget de l'année prochaine — à moins que vous ne votiez un amendement pour le dépassement de mes crédits — prévoit 850 millions de crédits d'ordonnement qui doivent couvrir 750 millions de charges du passé, charges d'intérêts et de remboursement. En net, je dispose donc de 100 millions de crédits d'ordonnement, pour couvrir sans doute, à terme, un milliard de nouveaux crédits d'engagement. Pas plus.

Je vous expose le problème à vous qui, en qualité de législateur, serez appelés à voter mon budget. Si, à l'unanimité, vous votez une motion qui m'accorde un à trois milliards de plus, j'en prendrai acte avec grand plaisir, le gouvernement étant au service du législateur. (Sourires.) Mais je suis curieux d'entendre vos interventions et surtout de voir le vote que vous émettrez quand je présenterai ici mon budget.

Le problème n'est pas communautaire. Il est techniquement budgétaire. Nous essayons de trouver une solution raisonnable au sein du gouvernement.

Ik wil eindigen met een meer algemene beschouwing. Men heeft voornamelijk gesproken over een tweetal ondernemingen. Maar alle ondernemingen bevinden zich in een buitengewoon moeilijke toestand. De min of meer aanvoelbare consensus in Kopenhagen bestond uit drie belangrijke maatregelen. Ten eerste, het verdubbelen van de inspanningen inzake het verminderen van de productiecapaciteit. Ten tweede, een veel strengere controle op de prijzen.

Vous avez cité M. Chevènement qui a plaidé la thèse de la transparence et qui a dit aux Belges: « Attention à la sous-enchère. »

Je ne sais pas qui il visait par là. En tout cas il a visé la Belgique, certaines entreprises belges qui ne respecteraient pas les prix d'après les normes et critères européens.

M. Spitaels. — Les Allemands visaient Sidmar.

M. Eyskens, ministre des Affaires économiques. — Je n'ai cité aucune entreprise; vous en citez une, monsieur Spitaels...

Vous avez dit que M. Chevènement défend les intérêts français. Je ne suis pas convaincu qu'il défende en même temps les intérêts belges.

Je vous le dis en toute objectivité, je suis opposé à cette sous-enchère qui déstabilise le marché et qui, évidemment, est contraire aux clauses qui nous sont imposées par la Communauté. Les sanctions que la Commission va renforcer peuvent aussi s'adresser à des producteurs belges.

La deuxième mesure est donc le renforcement du contrôle des prix.

Troisième mesure: la diminution des quotas et la libération par tranches jusqu'à 70 p.c. dans un premier temps.

Om te besluiten wil ik het hebben over de kern van het probleem. Men heeft er vandaag veel te weinig over gesproken. De kern van het probleem voor alle bedrijven is in 1985 kostendekkend te worden. Niemand rond de tafel van de Europese Ministerraad heeft ervoor gepleit om de steunmaatregelen voort te zetten na 1985. Ik ben ervan overtuigd dat er geen meerderheid is, a fortiori geen consensus, in een Europese Ministerraad om de steun voort te zetten na 1985. De Duitsers zullen het nooit goedkeuren. Dit plaatst ons voor heel wat moeilijkheden. Indien projecties op basis van de huidige industriële schema's uitwijzen dat de bezettingsgraad van een onderneming in 1985 zal schommelen rond 50 pct., dan houdt dit een ter dood veroordeling in. Een onderneming kan nooit leefbaar worden met een bezettingsgraad van 50 pct. De heer Van Ooteghem heeft eraan herinnerd en het is juist. Het minimum is 70 pct. Willen wij een veiligheidsmarge, dan is 75 pct. redelijk. Welnu, de technische vooruitzichten tegen 1985 zijn gemaakt voor de meeste Belgische ondernemingen. Daaruit kan worden afgeleid wat de leefbaarheidskansen zijn op basis van de huidige schema's. Wij moeten derhalve de moed en de eerlijkheid hebben om aan al die bedrijven te zeggen dat zij in 1985 groot gevaar zullen lopen en dat zij, zo zij willen overleven, bijkomende maatregelen moeten nemen, hoe pijnlijk die

ook mogen zijn. De toekomst hangt ervan af. Struisvogelpolitiek of korte-termijnpolitiek is niet alleen een economische doodzonde die zich wreekt, maar is ten gronde en fundamenteel asociaal. Dat is de harde waarheid. Het is niet altijd gemakkelijk om de situatie uit te leggen aan mensen die door de economische crisis worden getroffen in hun loopbaan, die 20 tot 30 jaar in een onderneming hebben gewerkt. De sluiting van een onderneming is telkens een drama.

Nous n'avons peut-être appris la dure leçon qui était celle de Paul Valéry dans un autre contexte: Les entreprises sont bien mortelles. Les hommes ne le sont peut-être pas, espérons-le! (*Sourires.*)

Mais nos entreprises le sont. Si nous n'acceptons pas cette vérité nous allons, à coup sûr, vers l'archéologie industrielle.

Ensemble, nous devons traverser la vallée difficile et, je le répète, c'est une dure épreuve, je puis vous le jurer. Je crois pouvoir dire que le gouvernement en conscience, fait ce qu'il peut et ce qu'il doit.

Wij zullen daar de eerstvolgende maanden aan voortwerken. Ik hoop dat het kan gebeuren in een klimaat van sereniteit en objectiviteit. Wij moeten één zaak voor ogen houden, namelijk de terugkeer tot leefbaarheid van de ondernemingen, waar ze ook gevestigd zijn, in het belang van de werknemers en uiteindelijk en essentieel met een echte en ware sociale bekommerning. (*Applaus op de banken van de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à M. Spitaels.

M. Spitaels. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, à ce stade du débat, je serai très bref.

Je garde de ce débat un double sentiment: d'abord, un sentiment de déception quant à la précision des réponses que j'ai obtenues, ensuite la conviction que cette discussion a été utile, notamment parce que des porte-parole de divers partis se sont exprimés à cette tribune.

Monsieur le ministre des Affaires économiques, en guise d'introduction, je voudrais demander de ne pas trop dichotomiser cet auditoire et, naturellement, de ne pas opposer des partisans d'une «archéologie industrielle» à ceux qui seraient tournés vers l'avenir.

Chacun se rend compte des nécessités de demain et lorsque vous dites — ce qui est bien exact — que, lors de votre émission à la télévision, vous avez mentionné le coût de 20 milliards en deux ans pour les mines du Limbourg, le malheur, c'est que vous ne tirez jamais de conclusions. Vous mentionnez effectivement les charges très lourdes pour le Nord comme pour le Sud, mais il se trouve que, dans certains secteurs ou quelques entreprises, il existe des crans d'arrêt et que, pour d'autres, on estime que «cette politique ne peut se poursuivre éternellement». En attendant, on ne voit pas le fond du puits, sans mauvais jeu de mots.

Aux questions que j'ai posées et que naturellement je ne reprendrai pas toutes, j'estime avoir reçu une seule réponse claire du ministre des Affaires économiques sur un point, une autre réponse qui demeure, à mes yeux, encore assez indistincte et, à propos de quatre problèmes, franchement, je n'y vois toujours pas plus clair.

La seule réponse nette est celle que vient de donner M. le ministre Eyskens et je l'en remercie. Il a dit très clairement — et c'est très intéressant — qu'il n'était pas partisan de la défusion de Cockerill-Sambre. Comme c'est également le point de vue du parti que je représente, j'enregistre cette déclaration avec plaisir.

En ce qui concerne la deuxième réponse, je ne suis pas à même d'en comprendre tous les éléments lorsqu'il dit: «Nous entamons la procédure pour l'augmentation de capital.» J'ignore si c'est la réponse à ma question relative à ce qui se trouve dans le programme de M. Vandestruck, à savoir les 10 milliards, si on excepte les 2 milliards supplémentaires pour Frère-Bourgeois. En tout cas, je suppose que vous aurez l'occasion d'être plus clair d'ici peu de temps, monsieur le ministre.

En revanche, pour quatre questions, nous tournons en rond; je n'obtiens pas, à mon estime tout au moins, de réponse satisfaisante.

Pour Frère-Bourgeois, après que le Premier ministre a insisté sur les termes qui lui seront communiqués, j'apprends que ce n'est que dans les tout prochains jours que vous aurez le rapport de la Commission bancaire et que vous avez demandé un *audit* à une firme privée, une contre-expertise que vous ne possédez pas encore. Je considère donc que vous n'arrêtez pas votre position.

Pourtant, les éléments sont bien clairs. Je ne vous demande pas si le montant proposé par M. Vandestruck souffre certaines critiques et doit être rectifié; je vous interroge sur votre attitude sur le dossier et, notamment, sur le point de savoir si les deux conditions supplémentaires, posées par M. Maystadt et qui sont très importantes pour Frère-Bourgeois et M. Albert Frère, sont celles du gouvernement. Je n'ai pas de réponse à cette question.

Le Premier ministre a bien dit que, dans l'ensemble, la solution du problème de la commercialisation était liée au dossier industriel mais vous ne dites rien de précis.

De même, pour le contrat social, personne n'a nié la nécessité d'un effort et j'ai trouvé, quant à moi, sans avoir de contacts particuliers avec elles, que les organisations syndicales, à propos d'un nécessaire dialogue sur ce point, ont eu une réaction qu'il faudrait beaucoup forcer pour qualifier d'irresponsable. Seulement, vous éludez toujours la question de savoir si les décisions sur le contrat de gestion sont liées aux décisions financières, c'est-à-dire à la libération de ce qui reste prévu en matière de *cash drain* et des enveloppes convenues pour les investissements. Là non plus, je ne sais pas dans quels termes on va discuter du contrat social.

Pour la septième cage finisseuse de Carlam et Phenix Works, vous dites qu'il s'agit de dossiers intéressants et que le gouvernement les a notifiés à la Commission. Vous vous réfugiez derrière les difficultés budgétaires, mais il se trouve que le FRI, que vous avez gelé, est privé des moyens financiers prévus. Vous ne me répondez pas en ce qui concerne les ressources dont vous disposerez pour financer cette diversification, thème sur lequel vous brodez généralement si bien!

Enfin, question la plus importante: M. Vandestruck a été qualifié par M. Eyskens d'éminent, de courageux — je passe d'autres épithètes aussi élogieuses! — et lorsqu'il s'agit de son plan et de son schéma industriel, le ministre dit: «Nous en avons pris connaissance et l'avons transmis à la CEE.» Mais pourquoi couvrir de fleurs un gestionnaire si vous ne vous engagez pas plus sur le dossier qu'il a introduit? Il est toujours impossible de déduire, tant des réponses du Premier ministre que des vôtres, si vous approuvez le schéma industriel qui n'a pas changé. L'administrateur délégué que vous louangez vient de le réduire de 570 000 tonnes; il est clair qu'il ne s'agit pas d'une diminution de capacité, mais d'un gel provisoire.

M. Vandestruck ne présente que des amendements secondaires; c'est pourquoi il n'a pas demandé un vote au conseil d'administration, mais l'a informé d'une certaine orientation dans le cadre d'une politique définie. Là, le Premier ministre, comme vous-même, est assez évanescant sur le point de savoir si vous êtes réellement derrière votre président-directeur général que, par ailleurs, vous couvrez de fleurs. Je le regrette profondément car l'avenir de l'entreprise est en jeu et les réponses de la CEE ne peuvent tarder pour les raisons dites à cette tribune par d'autres intervenants. Le gouvernement agit peut-être, mais je demeure personnellement sur un sentiment de vive insatisfaction quant aux réponses obtenues.

Je me tourne maintenant vers ceux qui se sont exprimés à cette tribune. Je désire, ici aussi, vous faire part d'un double sentiment.

D'abord, M. le ministre Eyskens n'a pas tort lorsqu'il dit que MM. Van Miert et Spitaels peuvent peut-être s'exprimer de la même manière à Paris mais, en réalité, ne parlent pas la même langue sur ce dossier. C'est vrai. Je ne sais trop si mon collègue M. Wyninckx — j'ai dû interrompre mon écoute pendant quelques instants lorsqu'il était à la tribune — a donné l'impression d'un discours «chantourné», mais lisant les prises de position du SP, cela me paraît assez clair.

Je trouve assez intéressantes les prises d'attitude de la droite de l'assemblée. C'est, après tout, non pas une division politique, mais une division Nord-Sud, et pourquoi le cacher?

Je ne partage pas l'opinion de M. Califice sur une certaine autonomie des bassins et une filialisation. Vous lui avez répondu, monsieur Eyskens. Je ne partage pas son avis quand il laisse entendre que le schéma du printemps dernier serait dépassé et qu'il faudrait peut-être entrer dans une autre voie. Je suis cependant entièrement de son avis lorsqu'il déclare que ce qui avait été décidé n'est pas octroyé et qu'il y a des lenteurs, non seulement inexcusables, mais qui pourraient être fatales.

Je me suis expliqué il y a un instant avec M. Wathélet. Je n'ai pas voulu être blessant à son endroit. J'ai voulu, contrairement à l'image qu'on veut donner de nous, indiquer que notre intention n'est absolument pas de nous présenter comme ayant le monopole de la défense de certains intérêts. Au contraire, le discours de M. Clerdent — qui nous a quittés et je le regrette — me paraît comporter le même fondement et les mêmes structures que le mien. Pourquoi me retiendrais-je, même si nous siégeons dans l'opposition, d'applaudir, avec mes amis politiques, quelqu'un qui porte le même jugement que nous sur certains problèmes?

Le Premier ministre a remercié M. Califice de son discours et de son soutien. Je n'ai pas entendu le même propos à l'égard de M. Clerdent qui fut le premier orateur du PRL à s'exprimer à cette tribune et je suppose que ce n'est pas à la netteté de son ton qu'il faut attribuer cet oubli.

M. Gol, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles. — Vous pourrez vérifier au *Compte rendu analytique*, monsieur Spitaels. Le Premier ministre a cité les quatre orateurs de la majorité.

M. Spitaels. — Ce n'est pas mon impression, mais nous vérifions.

Quoi qu'il en soit, la leçon que je tire de l'échange de vues que nous avons eu entre nous peut être une vérité déplaisante à dire. Ce débat a fait apparaître très clairement, y compris au sein de la famille socialiste, comme dans les autres d'ailleurs, sans parler des partis qui ne se situent pas dans un contexte plus large débordant la frontière linguistique, qu'il existe réellement, sur l'analyse du dossier Cockerill-Sambre, des vues différentes selon que l'on se situe au Nord ou au Sud. Je reconnais que cela ne passe pas par des clivages idéologiques, ni même par le fait que l'on se trouve dans la majorité ou dans l'opposition.

Je ne demanderai certes pas à M. Wathelet, à M. Clerdent ou à M. Califice, de ne pas faire confiance au gouvernement, car je connais les règles du jeu. Mais quand j'entends le raisonnement qui est tenu, les chiffres cités, les reproches et les griefs qui ont été formulés, je suis obligé de constater certaines analogies. Je note d'ailleurs que MM. Gijs, Van Ooteghem, Wyninckx ne tiennent pas un langage différent, à savoir qu'on a déjà suffisamment payé comme cela pour Cockerill-Sambre.

Ceci me conduit à ma dernière réflexion.

Plusieurs orateurs, dont naturellement ceux représentant les partis flamands — et comment ne pas avoir pris connaissance de certaines attitudes de bureaux politiques? — ont posé le problème de la régionalisation des secteurs que, par un coup d'éclat, vous avez défendu, monsieur le Premier ministre, à cette même tribune du Sénat. Vous n'avez pas dit que vous vouliez trancher dans ce sens mais bien — ô divine surprise! — contrairement à la déclaration gouvernementale et aux lois de réformes institutionnelles d'août 1980, que vous vouliez faire procéder d'urgence à l'examen de ce problème au sein du gouvernement.

Permettez-moi trois réflexions à cet égard.

La première, c'est que, bien entendu, si l'on s'engage dans cette voie — et comment ne pas souscrire aux propos de M. de Wasseige? —, il ne s'agira pas de fixer une solution à partir d'un jour déterminé, comme cela se fait pour d'autres secteurs qui ont été régionalisés. Les engagements antérieurs seront à charge de la solidarité nationale. Il n'y a aucune illusion à avoir à ce sujet.

Par ailleurs, je comprends très bien le point de vue flamand selon lequel, s'il y a un fédéralisme de dépenses, il faut aussi un fédéralisme de recettes. De notre côté, nous plaiderons naturellement la solidarité. Mais, restons calmes. Nous savons déjà comment cela se terminera: par un arrangement pareil à celui qui est intervenu pour les dotations, c'est-à-dire les «trois fois un tiers». Personne n'aura entièrement raison. On créera un système à la belge et on ira dans ce sens.

Je me tourne maintenant vers mes collègues francophones qui ne partagent pas nécessairement notre opinion non pas pour être sentencieux et paraître leur faire la leçon — chacun garde la liberté de faire son analyse politique — mais pour leur dire le fond de ma conviction propre.

N'avez-vous pas entendu, mes chers collègues, cette unanimité flamande actuelle? Ne vous accrochez pas à une solution qui n'existera plus. Associez-vous à nous pour la négocier dans les termes les plus profitables pour la Wallonie. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Wyninckx.

De heer Wyninckx. — Mijnheer de Voorzitter, u hebt, mijnheer de Eerste minister, zeer handig gepoogd gebruik te maken van sommige tegenstellingen binnen politieke families in deze Senaat. Dit is geen nieuw feit. Dat is overigens ook in andere politieke formaties het geval. Wie zou dat durven te betwisten?

De heer Luyten. — Bij ons is dat niet het geval!

De heer Wyninckx. — Het is altijd beter een verdeeld wantrouwen te moeten vaststellen dan een verdeeld vertrouwen. Wat vandaag niet altijd zo duidelijk is gebleken, blijkt op andere ogenblikken zeer duidelijk. De communautaire tegenstellingen binnen de meerderheidspartijen nemen gestaadig toe. Het tegenovergestelde beweren zou een onjuistheid zijn.

Binnen de socialistische familie vallen wij, Vlaamse socialisten, niet altijd de standpunten bij die door onze Waalse collega's worden verdedigd. Mocht het omgekeerde het geval zijn, dan zou u waarschijnlijk de Vlaamse socialisten verweten hebben dat zij de waterdragers van de Walen zijn. Nu zegt u natuurlijk het omgekeerde en onderstreept u dat wij standpunten verdedigen die niet altijd overeenstemmen met die van onze Waalse collega's.

Over één materie kunnen wij het met de Waalse socialisten wel eens zijn, namelijk dat de antwoorden niet duidelijk zijn die door deze regering worden gegeven op de vragen die ook hier werden gesteld en die de vragen zijn van de arbeiders die het slachtoffer worden van bedrijfssluitingen en waaraan het zo moeilijk is, volgens minister Eyskens, uit te leggen wat er precies allemaal gaande is. Wij kregen geen duidelijk antwoord in verband met de aanslepende moeilijkheden bij het hernemen van de activiteiten bij Cockerill Yards, ook niet ten aanzien van de zich aankondigende moeilijkheden bij Boel, evenmin inzake de dramatische situatie, waaromtrent u vrijdag in de Kabinetsraad de knoop zult moeten doorhakken, bij Nobels-Peelman, en net zomin over de toestand bij Fabelta.

U hebt niet alleen geen antwoord gegeven op de vragen van de oppositie. Op de zeer belangrijke vraag van de woordvoerder van de CVP-fractie in verband met uw stilzwijgen betreffende de verbin-tenis een gesprek te openen over de regionalisering van de nationale sectoren, hebt u ook geen antwoord gegeven aan de voorzitter van uw eigen politieke fractie in deze Senaat.

Ik meen dat dát juist één van de knelpunten is van het debat dat vandaag, hier in de Senaat, had «kunnen» plaatsvinden. (*Applaus op de socialistische banken en op de banken van de Volksunie.*)

De heer Van Ooteghem. — Dat is de waarheid.

M. le Président. — En conclusion de cette interpellation, j'ai reçu trois ordres du jour.

Le premier émane de MM. Pecriaux, Vercaigne, Trussart et Lagasse, et est ainsi rédigé:

«Le Sénat,

Ayant entendu l'interpellation de M. Spitaels et la réponse du gouvernement,

Constatant que durant plusieurs mois, le gouvernement n'a exécuté que partiellement les mesures financières pourtant autorisées par la CEE, privant ainsi l'entreprise de plusieurs milliards résultant d'engagements antérieurs,

Que les retards gouvernementaux apportés au financement de Cockerill-Sambre et les nouvelles charges qui en découlent empêchent la réalisation d'un plan d'investissements opérationnel,

Que le gouvernement ne définit pas clairement sa position ni quant au schéma industriel, ni quant au contrat de gestion, ni quant à la commercialisation, ni quant à la diversification,

Que le poids des sacrifices est essentiellement supporté par la Wallonie et la société Cockerill-Sambre, dans le cadre de l'Etat belge lui-même défavorisé au sein de la CEE,

Réclame que le gouvernement octroie en accord avec la Communauté européenne pour le 20 décembre prochain l'importante augmentation de capital nécessaire à la survie de l'entreprise présentée par l'administrateur délégué de celle-ci.»

De tweede, ingediend door de heren Van In en Van Ooteghem, luidt:

«De Senaat,

Gehoord diverse interpellaties nopens de toestand van de staalnijverheid en het antwoord van de regering,

Spreekt de wens uit dat de regionalisering van de nog nationaal gebleven economische sectoren op korte termijn zou worden doorgevoerd,

Waarschuwt voor een dreigende escalatie en voor het ontstaan van een machtsvacuüm waardoor de nog competitief en gezond gebleven ondernemingen in een algemene sociale en economische ontwrichting zouden worden meegesleept.»

Le troisième, de confiance, déposé par MM. André, Gijs, Vanderpoorten et Jacques Wathelet, est rédigé comme suit:

«Le Sénat,

Ayant entendu l'interpellation de M. Spitaels et la réponse du gouvernement,

Fait confiance au gouvernement et passe à l'ordre du jour.»

Nous procéderons jeudi prochain au vote sur l'ordre du jour de confiance, qui bénéficie de la priorité.

Wij stemmen donderdag aanstaande over de motie van vertrouwen, die voorrang heeft.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR
ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'AN-
NÉE BUDGÉTAIRE 1982

Discussion générale

ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE BEGROTING VAN
HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSE ZAKEN, BUITEN-
LANDSE HANDEL EN ONTWIKKELINGSSAMENWERKING
VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1982

Algemene beraadslaging

M. le Président. — Nous abordons l'examen du projet de loi contenant le budget du ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement de l'année budgétaire 1982.

Wij vatten de beraadslaging aan over het ontwerp van wet houdende de begroting van het ministerie van Buitenlandse Zaken, Buitenlandse Handel en Ontwikkelingssamenwerking voor het begrotingsjaar 1982.

La discussion générale est ouverte.

De algemene beraadslaging is geopend.

In de eerste plaats bespreken we de kredieten in verband met de sector Buitenlandse Handel.

Nous examinons tout d'abord les crédits concernant le secteur du Commerce extérieur.

La parole est à Mme Godinache.

Mme Godinache-Lambert. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, en cette profonde période de crise, une attention toute particulière est réservée aux petites et moyennes entreprises qui, par leur spécialisation, leur souplesse d'adaptation et leur structure externe moins lourde, peuvent mieux supporter les effets néfastes de la régression.

Actuellement, tous les média, sont remplis de messages à l'adresse des dirigeants des PME de la part d'une foule d'organismes publics, mixtes ou privés, qui proposent leur assistance dans tous les secteurs de la gestion de l'entreprise.

Pourtant, en matière de commerce extérieur, j'ai le sentiment — confirmé d'ailleurs par mes entretiens avec les intéressés — que les patrons de nos PME ne sont pas considérés avec les mêmes faveurs que les dirigeants des grosses sociétés industrielles.

L'accès au commerce extérieur est devenu une nécessité pour le maintien et l'expansion de l'entreprise.

Toutes les voies cependant ne mènent pas au succès.

Les difficultés qui sont le plus souvent évoquées vous sont certainement bien connues.

Je me propose de vous faire part cependant de mes conclusions après avoir rencontré plusieurs dirigeants de PME résolus à se lancer dans l'exportation de leurs fabricats ou de leur technologie.

Le premier problème que rencontre le patron d'une PME est de faire un tri judicieux parmi toutes les informations qu'il reçoit de l'OBCE, des banques, des associations professionnelles, etc.

Il ne dispose pas, au sein de son entreprise, d'une équipe spécialisée en relations économiques extérieures. Ma première question est donc la suivante: quels sont les moyens mis à sa disposition pour l'aider à aborder les marchés étrangers en évitant, dès le départ, les divers écueils qu'il ne manquera pas de trouver sur sa route?

Le deuxième problème est celui du financement des exportations. Il est frappant de constater, en effet, que les organismes financiers ont tendance à accorder plus facilement du crédit aux grosses sociétés qu'aux petites.

La réponse à cette objection est toujours la limite des garanties offertes.

Le raisonnement est le même de la part de l'Office national du Ducroire ou des autres sociétés d'assurance-crédit.

Ma deuxième question se résume donc ainsi: monsieur le ministre peut-il me dire s'il partage ce sentiment que la PME est défavorisée en matière d'accès et de couverture du financement de ses exportations et qu'envisage-t-il pour renforcer la confiance des organismes financiers envers les PME?

Le troisième problème que rencontre le dirigeant d'une PME est celui, souvent évoqué mais jamais résolu, de la complexité et des contraintes administratives. Je ne pense pas devoir développer ce

thème car il est trop bien connu. Il n'est pas simple, en effet, de répondre du premier coup aux exigences réclamées pour présenter avec succès un dossier au Fonds du Commerce extérieur, à l'OND ou à Copromex. Je demande donc à monsieur le ministre ce qui est fait et ce qu'il compte faire pour simplifier toutes ces formalités qui rendent la vie impossible aux dirigeants de nos PME?

Monsieur le ministre, je veux aussi profiter de la discussion du budget du Commerce extérieur pour vous questionner au sujet de nos relations commerciales avec l'Afrique du Sud.

Ainsi que vous l'avez rappelé, le 19 octobre dernier, lors de la discussion du budget du Commerce extérieur en commission de la Chambre, l'embargo sur les livraisons d'armes imposé par le Conseil de Sécurité de l'Onu constitue la seule mesure que la Belgique soit tenue d'observer dans ses échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud.

Celle-ci a une superficie de plus d'un million de kilomètres carrés, soit les deux tiers de la superficie de la totalité des pays de la CEE.

Les produits manufacturés forment la majeure partie des importations de l'Afrique du Sud et une autre partie importante concerne les machines, le matériel de transport, l'équipement électrique, les produits chimiques et leurs dérivés.

L'Afrique du Sud exporte de l'or, des métaux et des minerais de base, diamants et pierres précieuses, ou plus précisément semi-précieuses, les produits alimentaires et les fruits de table.

C'est dire que ce pays constitue un pays avec lequel nous aurions un grand intérêt à intensifier nos échanges commerciaux.

Devant les difficultés d'exporter vers d'autres pays que nos clients industrialisés d'Europe ou d'Amérique, nous ne pouvons pas renoncer à exporter vers un des rares pays solvables qui restent.

Le marasme des échanges internationaux ne nous permet pas le luxe de faire la fine bouche à l'égard de nos clients potentiels, dont l'Afrique du Sud est un des plus importants.

Pendant longtemps, nous avons boudé commercialement la Chine de Pékin alors que nos voisins entretenaient avec elle des relations commerciales fort importantes.

Allons-nous continuer cette erreur à l'égard de l'Afrique du Sud?

Nos échanges commerciaux avec ce pays sont fort peu importants en comparaison de nos échanges avec le reste du monde.

Le 19 octobre dernier, vous avez déclaré, monsieur le ministre, que le gouvernement ne désire pas boycotter purement et simplement l'Afrique du Sud.

Je m'en réjouis et souhaite que tout soit mis en œuvre pour que nos relations commerciales avec l'Afrique du Sud soient intensifiées. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Wyninckx.

De heer Wyninckx. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, mijn uiteenzetting over deze achterhaalde begroting voor Buitenlandse Handel zal zeer kort zijn. Dit debat werd begin deze week aangekondigd in bepaalde regeringsgezinde kranten met de nogal ronkende titel «Handelsbalans sloot in september met overschot». Allerhande redenen worden opgesomd, en met name het bewijzige consumptiepatroon. Maar wat belangrijk was: de conjunctuur zelf blijft tegenvallen en van herleving is er nog lang geen sprake. Het eenmalig en kortstondig evenwicht van de handelsbalans kan niet beletten dat er meer dan 6 000 werklozen bijkwamen in dezelfde periode. Er moeten dus andere invloeden ten grondslag gelegen hebben aan deze zogezegde evenwichtige situatie.

Belangrijke vraag is dus of de internationale rentedaling er voor iets zou kunnen tussenzitten. Dit is in wezen een dubbele vraag, te weten:

Is de internationale daling een fundamenteel, dan wel een tijdelijk verschijnsel?

Is deze rentedaling een teken dat het economisch herstel begonnen is?

Ik sta even stil bij de draaimolen van het Amerikaans monetair beleid. Na bijna drie jaar recessie, heeft sinds de afgelopen zomer op de Amerikaanse geld- en kapitaalmarkten een aanzienlijke daling van de rentetarieven plaatsgevonden waarnaar de Europese landen zo lang hebben uitgezien.

Deze daling voltrok zich in twee fasen. In de eerste plaats verberden de Amerikaanse monetaire autoriteiten hun zowel in het binnen- als in het buitenland veelvuldige becristiseerde aanpak. Niet alleen werd aangekondigd dat men tijdelijke overschrijdingen van de geldgroei-doelstelling zou aanvaarden, maar ook dat de *Federal Reserve Board* meer rekening zou houden met de aard van de geld-

groei. Deze stap werd steeds meer noodzakelijk vanwege het zogenaamde *distress borrowing* van de bedrijven. Deze gebruikten kortlopende kredieten, onder meer voor het voldoen aan renteverplichtingen, wat niet leidde tot reële transacties in de Amerikaanse economie. Ook werden kredieten door de kredietnemers zelf of door de opvolgende ontvangers van het geld in toenemende mate omgezet in voorzorgskassen, in feite een vorm van opzetting, in plaats van voor transacties te worden gebruikt. De techniek van de geldhoeveelheidsmeting in Amerika bracht mee dat deze liquide middelen, die niet voor reële transacties waren bedoeld, wel werden meegeteld en daardoor als potentiële bron van inflatie werden aangemerkt. Dit leidde tot een veel te krappe geldmarktpolitiek en tot een korte rente, die lange tijd aanzienlijk boven de lange rente lag. Bovendien maakte het gedrag van de *Federal Reserve Board* rond de wettelijke geldgroei cijfers de markten bijzonder nerveus. Dat was onder meer de oorzaak van het ontstaan van een *risk premium*, een extra onzekerheidspremie bovenop de kapitaalmarktrente, die toch al hoog was als gevolg van het uit de hand lopen van de overheidsfinanciën.

Deze vicieuze cirkel werd versterkt door de onnatuurlijke rentestructuur (korte leningen duurder dan lange) in combinatie met een zeer hoog peil van de reële lange rente. De buitenlandse voorkeur voor dollars, die uiteraard door deze gang van zaken toenam, zorgde voor een extra versnelling van deze cirkelgang.

Op zichzelf zou de beleidswijziging van de *Federal Reserve Board* waarschijnlijk onvoldoende geweest zijn om ook op de kapitaalmarkt een rentedaling teweeg te brengen. De aanzet hiertoe werd vooral ingegeven door het aannemen door het Huis van afgevaardigden en de Senaat van voorstellen tot aanzienlijke belastingverhogingen en nieuwe bezuinigingen op sociale uitkeringen. Hoewel het de vraag is of hiermee een vermindering van het toekomstig begrotingstekort zal bereikt worden, werd het pessimisme over een nieuwe inflatiegolf echter wel minder. Daarmee werd een belangrijke blokkade voor een daling van de kapitaalmarktrente terzijde geschoven.

Een tweede belangrijk element is de internationale stagnatie.

De rentedaling, die op economisch gebied misschien wel de meest hoopgevende gebeurtenis van de afgelopen tijd is, doet de vraag rijzen of wij het ergste van de crisis nu achter de rug hebben en een economisch herstel mogen verwachten. Ik vrees dat wij nog niet zover zijn, omdat de internationale rentedaling veeleer een symptoom is van economische neergang dan een symptoom van een reeds voltooid aanpassingsproces.

Terwijl de reactie op de eerste oliecrisis de reeds eerder begonnen economische neergang heeft versluisd en het aan de dag treden van de depressie ten dele heeft uitgesteld, is de nasleep van de tweede grote olieprijsverhoging van 1979 en 1980 geheel anders. Vooral sinds de tweede aardoliecrisis werd een zeer restrictief monetair beleid gevoerd, in toenemende mate ook budgettair en fiscaal.

Gelijktijdig traden sinds 1980 volgende verschijnselen op:

— De energieprijsstijgingen worden de laatste jaren sneller aan de consument doorgegeven;

— de stijging van de dollarkoers vanaf 1980 leidde tot een reële prijsstijging van ingevoerde olie met 25 à 30 pct. in 1981. Pas vanaf dit jaar stabiliseerde de olieprijs zich;

— investeerders, onder andere in energieproducten, hebben hun plannen herzien en soms in de ijskast gezet;

— mede als gevolg van veranderingen in productie- en consumptiepatronen zagen vele olie-exporterende landen hun betalingsbalansoverschotten snel wegsmelten, waardoor ze genoodzaakt zijn hun investeringen en invoer af te remmen. De uitvoer van de industrielanden wordt hierdoor aangetast;

— vele landen, in het bijzonder niet-olieproducerende ontwikkelingslanden, hebben ingevolge de gestegen energieprijzen en verminderde uitvoer de limiet van hun financieringscapaciteit bereikt.

De internationale rentedaling is wel degelijk fundamenteel, maar deze gebeurt in een klimaat van contractie van de effectieve vraag en van de internationale liquiditeit. Bovendien is de reële rentedaling gering of onbestaande (de inflatievoet daalt sneller).

De gunstige invloed van de rentedaling is vrijwel onbestaande:

— ingevolge onderbezettingsverliezen en verminderde afzetperspectieven is de verhouding tussen rente en rendement eerder slechter geworden;

— bedrijven die zich overwegend op korte termijn gefinancierd hadden, profiteren wel van de rentedaling, voor zover de korte rente sneller omlaag is gegaan dan het stijgingstempo van hun productieprijsen. Gegeven de depressieve omstandigheden zullen ze echter hun extra-winst niet investeren, maar gebruiken om hun vermogenstructuur te verbeteren en eventuele overtollige liquiditeiten eerder beleggen in financiële waarden;

— voor vele ontwikkelingslanden zijn de rentetarieven toegenomen ingevolge een verhoogde risicopremie die door de banken wordt gevraagd.

Mijn conclusie is de volgende:

De internationale rentedaling is wel degelijk fundamenteel, maar deze is eerder een symptoom van het versnellen en verdiepen van de wereldwijde depressie in plaats van een signaal voor economisch herstel te zijn.

Tevens moeten we vaststellen dat het aantal en de mate van verschillen tussen de huidige toestand en de grote crisis van 1929 en volgende jaren in een angstwekkend tempo afnemen: de explosief toenemende werkloosheid — ik heb daarstraks gewag gemaakt van 6 000 werklozen meer op nauwelijks één maand —, de hoge reële rente, het internationaal matigingpobod en het opkomend protectionisme zijn voorbeelden van verschijnselen die zich ook op het einde van de jaren 20 voordeden. Dit geeft aanleiding tot grote ongerustheid.

De crisis is thans in een kritieke fase beland: het verminderen van de kredieten aan «risico-landen» betekent dat het deflatoir proces thans een extra impuls vanuit de financiële wereld krijgt. En vanuit deze optiek krijgt het blijde nieuws van de evenwichtige betalingsbalans een eerder ongunstige naklank. Het zal derhalve moeilijk zijn vandaag een positieve stem uit te brengen over deze begroting van Buitenlandse Handel. Maar u zal met mij toegeven: het heeft weinig belang, het geld is toch nagenoeg opgebruikt. Wellicht zullen wij begin volgend jaar, wanneer wij de begroting voor 1983 bespreken, diepgaander kunnen ingaan op de moeilijkheden waarmee een minister van Buitenlandse Handel wordt geconfronteerd. (*Applaus op de socialistische banken.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Paul Peeters.

De heer Peeters. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de minister, geachte collega's, zoals de heer Wyninckx zeer terecht heeft opgemerkt, spreken wij in feite over vijgen na Pasen aangezien wij nu, eind 1982, de begroting voor dit jaar moeten bespreken.

Mijnheer de minister, wij hebben reeds in lengte van jaren samen over export gesproken. U weet dat dit een groot stuk is van mijn leven en derhalve zou ik hier vandaag een stuk van mijn leven kunnen vertellen. Zoals de heer Wyninckx ben ik ook van oordeel dat het beter is te wachten tot 1983, om dieper in te gaan op het beleid dat door de Belgische Dienst en ook door het ministerie van Buitenlandse Handel zou kunnen worden gevoerd.

Toch moet ik u zeggen, mijnheer de minister, dat ik gelukkig was u daar te zien komen. De voorbije periode werd afgesloten op een zeer zonderlinge wijze. Ik wil u er nogmaals aan herinneren dat ik de mening ben toegedaan dat de raad van beheer en het beheerscomité op een zeer zonderlinge wijze — om geen ander woord te gebruiken — zijn samengesteld. Op een bepaald ogenblik heeft uw voorganger alle exporteurs de laan uitgestuurd en thans is de raad bevolkt met mensen die uit de administratie komen en ver van de werkelijkheid van de uitvoer staan.

Het moet u trouwens ook droevig stemmen, mijnheer de minister, dat bij de bespreking van uw begroting slechts enkelen mensen aanwezig zijn. Iedereen zou nochtans moeten weten dat het de exporterende bedrijven zijn die kunnen bijdragen tot het wegwerken van de crisis. Indien de exporterende bedrijven opnieuw *konkurrenzfähig* zouden zijn en opnieuw aan het imago van ons land zouden kunnen werken, ben ik ervan overtuigd dat heel wat mogelijkheden voor tewerkstelling in onze bedrijven zouden ontstaan.

Ik wil vandaag slechts over enkele aspecten van uw beleid spreken. In de eerste plaats wil ik uw aandacht vestigen op de coördinatie zowel in de acties als inzake jaarbeurzen, contactdagen, steun aan deelnemingen in buitenlandse promoties enzoverder.

Mijnheer de minister, wie doet in dit land aan promotie van de buitenlandse handel?

De heer Basecq, eerste ondervoorzitter, treedt op als voorzitter

Ik zal een paar instellingen noemen: de banken, de professionele organisaties, de kamers van koophandel, de Gom, de Gerv, de provinciale gouvernementen, verschillende patronale organisaties, privé-exportgroepen, VZM, exportclubs, de ministeries van Buitenlandse Zaken, Economische Zaken en Landbouw — ik denk hier aan de constante tweespalt tussen de afzet en de BDBH — de BDBH zelf, Copromex, het Fonds voor de Buitenlandse Handel en, *last but not least*, uw eigen ministerie.

Dagelijks stellen onze exporteurs vast hoe weinig coördinatie er is tussen al deze verschillende instellingen. Mijnheer de minister, ik wil

er bij u voor pleiten opdat de verschillende inspanningen ter zake zouden worden gecoördineerd zodat er een goed resultaat tot stand kan komen. Op die manier kunnen onze bedrijven opnieuw competitief worden gemaakt.

Een tweede punt, mijnheer de minister, waarover ik wilde spreken, is het Belgisch imago op de vreemde markten. Uw departement zou een inspanning moeten doen om in ons land te komen tot een normwetgeving. Het gebeurt wanneer wij vreemde markten aanboren, dat wij daar produkten verkopen die na een bepaalde tijd weer verdwijnen omdat een of andere Belgische bradeur minderwaardige produkten op deze markten is komen aanbieden. Dit is in geen enkel ander land mogelijk. Er is geen enkel ander land in Europa waar iemand produkten kan exporteren en er de naam van zijn land aan kan verbinden zonder dat dit produkt voldoet aan bepaalde normen. Alleen in ons land kan iemand een produkt van hoge kwaliteit of een produkt van minderwaardige kwaliteit onder dezelfde etikettering of dezelfde benaming verkopen. Dit heeft ons in de loop van de voorbije tien jaar enorm veel aan export gekost. Ik zou hiervan zeer veel voorbeelden kunnen geven, maar dat zou ons vandaag te ver leiden.

Een van de punten waarop ik ook uw aandacht wilde vestigen, mijnheer de minister, is de ongelijke behandeling tussen exporteurs en importeurs. Wij worden in het buitenland dikwijls geconfronteerd met wetgevingen die moeilijkheden opleveren inzake etikettering, gezondheidscertificaten, analyses en douanecontroles. In ons gezegend vaderland is alles gemakkelijk en vrij en mag men op gelijk welk produkt gelijk welk etiket kleven. Er is niemand die zich daarom bekommert. Men kan hier een produkt met een Chinees of met een Japans etiket verkopen, niemand trekt zich daarvan iets aan. Probeer echter maar eens een Belgisch produkt in Japan te verkopen met bijvoorbeeld een Nederlandstalig etiket. Men zou niet voorbij de douanecontrole geraken. In ons land is alles mogelijk, wij zijn het land van de ongebreidelde vrijheid wat dat betreft.

Mijnheer de minister, is het niet mogelijk een conferentie te beleggen met vertegenwoordigers van de verschillende ministeries die zich met de export bezighouden? Er zou eens moeten worden gepraat over de wijze waarop wij onze inspanningen voor de buitenlandse handel kunnen coördineren.

Daarom tot besluit enkele vragen aan de staatssecretaris. Vindt hij niet dat wij dringend iets moeten doen aan deze coördinatie? Is het niet dringend noodzakelijk in dit land normen voor de exporteurs te bepalen zodat wij ons imago kunnen bijvijzelen? Zal de staatssecretaris iets doen om in het buitenland te bekomen dat aan de Belgische exporteurs geen strengere eisen worden gesteld dan die welke gelden voor de importeurs in ons land? (*Applaus op de banken van de Volksunie.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan staatssecretaris Kempinaire.

De heer Kempinaire, staatssecretaris voor Buitenlandse Handel, toegevoegd aan de minister van Financiën en Buitenlandse Handel. — Mijnheer de Voorzitter, geachte collega's, allereerst dank ik alle leden van de Senaat die hier vanavond nog aanwezig zijn bij de bespreking van de begroting van Buitenlandse Handel. Ik dank ook al wie door het woord te nemen in dit debat zijn belangstelling heeft laten blijken voor de buitenlandse handel, die van groot belang is voor ons land.

De heren Wyninckx en Peeters hebben erop gewezen dat de behandeling van deze begroting eigenlijk komt als vijgen na Pasen. Het is niet de eerste keer dat zulks gebeurt; vaak werden begrotingen laattijdig behandeld, op een ogenblik dat de kredieten vrij wel waren uitgeput.

De begroting is de weerspiegeling van het beleid en het is dan ook mijn bedoeling hier de krachtlijnen van het beleid inzake buitenlandse handel uiteen te zetten.

Mme Godinache a attiré mon attention sur trois problèmes auxquels les petites et moyennes entreprises sont confrontées à l'exportation.

En ce qui concerne les moyens mis à la disposition des petites et moyennes entreprises pour les aider à aborder les marchés étrangers, je voudrais rappeler l'existence de l'Office belge du Commerce extérieur. Malheureusement cet office — je parle d'expérience — est beaucoup trop mal connu par ces PME. Il y aura donc lieu de lui faire une plus grande publicité. Le tour de Belgique que j'ai entamé pour faire connaître les services publics auxquels les petites et moyennes entreprises peuvent s'adresser, pourra, je l'espère, porter ses fruits.

Si l'on doit entreprendre des actions sur les marchés extérieurs, il faut bien souvent commencer par agir à l'intérieur même du pays et rendre conscients nos hommes d'affaires de l'importance que peut présenter pour eux le commerce extérieur.

Dans ce contexte, les petites et moyennes entreprises seront bientôt représentées au sein du conseil d'administration de l'Office belge du Commerce extérieur. Les représentants des petites et moyennes entreprises pourront ainsi mieux défendre leurs intérêts et faire connaître leurs problèmes en vue de rechercher les solutions appropriées.

Je voudrais rassurer Mme Godinache en ce qui concerne l'accès des PME aux sources de financement des exportations.

Grâce à l'intervention des banques intermédiaires indispensables à tous les exportateurs, les petites et moyennes entreprises ont accès à ce financement au même titre et avec les mêmes facilités que les autres firmes exportatrices.

En outre, je rappellerai que les arrêtés royaux 19 et 91 pris dans le cadre des pouvoirs spéciaux permettent à l'Institut de Réescampte et de Garantie de réduire le coût des crédits à l'exportation à court terme, crédits qui intéressent en premier lieu les petites et moyennes entreprises.

Il va de soi que de telles mesures profiteront en premier lieu au PME qui pourront ainsi disposer du crédit à des conditions favorables pour financer leurs exportations.

Mme Godinache a évoqué également la complexité et les contraintes administratives que connaissent les petites et moyennes entreprises dans leurs contacts avec l'administration. Ce n'est pas la première fois qu'une telle remarque est formulée.

Il entre dans mes intentions de faire quelque chose, soit au niveau des formalités du Fonds du Commerce extérieur, soit au niveau de l'accès à l'Office belge du Commerce extérieur, pour faciliter et simplifier les formalités que doivent remplir les petites et moyennes entreprises quand elles s'adressent à des organismes publics en matière d'exportation.

Mme Godinache a enfin souligné l'opportunité d'une politique d'exportation plus agressive envers l'Afrique du Sud. Je conviens que nos exportations vers ce pays sont peu élevées et qu'une telle constatation mérite un examen sérieux.

Mme Godinache n'ignore certainement pas qu'en raison de la conjoncture défavorable et par suite de circonstances bien connues, l'Afrique du Sud a dû diminuer considérablement ses importations et a dû mener une politique de substitution de l'importation par la production nationale.

Je reste toutefois disposé à étudier, en tenant compte de tous les éléments qui interviennent dans le cadre de nos relations bilatérales avec l'Afrique du Sud, l'opportunité de certaines initiatives commerciales qui pourraient être prises, tout en respectant les engagements internationaux auxquels la Belgique a souscrit.

De heer Wyninckx heeft gezegd dat er geen reden is tot jubelen wanneer wij de cijfers van de jongste negen maanden over de statistiek van onze handelsbalans nagaan. Niemand jubelt en tot hertoe is er geen enkele reden om victorie te kraaien.

Men kan evenwel niet loochenen dat de tendens is omgebogen wat onze buitenlandse handel betreft. Er is geen enkele relatie met het feit dat men in 1973, toen ik dezelfde verantwoordelijkheid droeg, een positieve handelsbalans kende. Het was nog de goede tijd. Wij kwamen pas uit de *golden sixties*. Sindsdien is deze handelsbalans steeds maar in dalende lijn gegaan en het deficit werd steeds groter, om verleden jaar het historisch deficit van 237 miljard te bereiken. Dit jaar stellen wij alleen maar vast dat er een andere trend is, niettegenstaande de internationale ongunstige conjunctuur die nog altijd blijft bestaan en waarop u hebt gewezen in uw algemene beschouwingen in verband met de wereldwijde economische en monetaire crisis.

Wij weten hoezeer België, meer dan welk land ter wereld, afhankelijk is van de buitenlandse handel. Wij zijn in grote mate afhankelijk van wat buiten onze grenzen gebeurt.

Ik wens de heer Paul Peeters gerust te stellen wat de samenstelling van de raad van beheer van de Buitenlandse Handel betreft. Zeer binnenkort zullen in het kader van de volmachten koninklijke besluiten verschijnen waarbij de mogelijkheid zal bestaan om de samenstelling van de raad van beheer van de Buitenlandse Handel enigszins te hervormen en aldus de nood te verhelpen aan een veel grotere vertegenwoordiging van de private sector, zoals in de kaderwet van 1948 op de Belgische Dienst voor de Buitenlandse Handel is bepaald. Er zou voor een vertegenwoordiging van de kleine en middelgrote ondernemingen en van de werknemersorganisaties kunnen worden gezorgd.

België heeft geen imago in het buitenland. Frankrijk en Nederland hebben dat wel. Niettegenstaande het feit dat wij qua kwaliteit en qua prijs evenwaardige produkten naar het buitenland uitvoeren,

hebben wij dat imago niet. De bekendheid in het buitenland van de Belgische chocolade en het Belgisch diamant is niet voldoende. Er moeten inspanningen worden gedaan om een beter imago van ons land te creëren en dat hangt niet zo zeer af van de overheid alleen.

In zekere mate kan de overheid logistieke hulp verlenen maar in feite zijn de Belgen in het algemeen te weinig agressief om buitenlandse markten te veroveren. De Belgische zakenlui gaan niet graag op reis of verblijven niet graag lang in het buitenland. Daar is een lacune te wijten aan de aard van de mensen zelf. Daardoor hebben wij inzake buitenlandse handel een minder gunstig imago dan sommige van onze buurlanden.

De heer Paul Peeters heeft ook gesuggereerd dat, om ons imago te verbeteren er op initiatief van alle ministeriële departementen die iets met buitenlandse handel te maken hebben — Verkeerswezen, Buitenlandse Zaken, Economische Zaken, Ontwikkelingssamenwerking — een « conferentie » moet worden belegd. Sedert enkele maanden is het Ministerieel Comité voor Buitenlandse Economische Betrekkingen opgericht dat om de veertien dagen vergadert. Over de expansie van onze buitenlandse handel werd reeds door het comité een *brain storming* gehouden. Al het mogelijke moet worden gedaan om het imago van België in het buitenland te verbeteren.

Tot daar mijn antwoord op de sprekers die over de begroting Buitenlandse Handel het woord hebben gevoerd.

Ik wil nu, zeer in het kort, enkele opties en krachtlijnen schetsen van de buitenlandse handel in de loop van 1982. Ik ga niet uitweiden over de maatregelen die in het kader van de algemene politiek van de regering werden genomen en die een export-vriendelijker klimaat hebben teweeggebracht waardoor er grotere inspanningen werden geleverd ter bevordering van de export.

De jongste statistische gegevens over onze handelsbalans ten aanzien van het buitenland laten uitschijnen dat de door de regering genomen maatregelen gunstig zijn geweest voor de algemene economische situatie in het bijzonder voor de opleving van de export.

Quelles conclusions, en effet, peut-on tirer aujourd'hui de l'évolution de notre commerce extérieur en 1982 ?

La conjoncture internationale ne justifie pas un excès de confiance, mais il est possible d'affirmer que la nouvelle politique de commerce extérieur se trouve à la base du redressement, de plus en plus manifeste, de nos exportations.

Sans vouloir abuser de votre patience, vous me permettez de citer quelques données statistiques récentes.

A l'issue des neuf premiers mois de 1982, on constate une progression de 17,4 p.c. des exportations par rapport à la période correspondante de 1981 et un accroissement de 16,9 p.c. calculé sur base annuelle.

La même progression se manifeste en ce qui concerne la moyenne mensuelle des exportations: elles étaient de l'ordre de 170 milliards en décembre 1981 pour monter à 192 milliards en septembre 1982.

Nos exportations vers les pays membres du Marché commun ont progressé de 18,3 p.c. avec des taux de croissance particulièrement importants de 37,8 p.c. pour le Royaume-Uni, de 16,4 p.c. pour la France et de 18,9 p.c. pour la République fédérale d'Allemagne, marché important où nous avions perdu du terrain.

Les exportations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise vers l'Europe, qui représentent 81 p.c. de nos ventes totales à l'étranger en septembre 1982, ont connu un accroissement de 16,8 p.c. Le taux de croissance de nos ventes aux autres pays industrialisés est de l'ordre de 21,9 p.c. dont 25 p.c. pour les Etats-Unis et 30,1 p.c. pour le Japon.

Les difficultés financières actuelles avec lesquelles sont confrontés les pays de l'Est expliquent le recul de nos ventes à ces pays. Ce recul toutefois est plus que compensé par l'augmentation continue et progressive de nos exportations vers les pays producteurs de pétrole. Nos ventes sur ces marchés, en progression de 14 p.c. connaissent des pointes de 33,4 p.c. pour l'Irak, de 47,3 p.c. pour l'Arabie Saoudite, de 23,4 p.c. pour le Koweït et de 15,9 p.c. pour les Emirats.

Le redémarrage de nos exportations et le maintien de nos importations ont amené, en septembre 1982 un boni de 21 milliards sur notre balance commerciale. De janvier à septembre 1982, le déficit accumulé de la balance commerciale s'est réduit à 198 milliards de francs belges contre 220 milliards en 1981. Ce n'est pas encore la victoire, mais il faut toutefois relever que depuis septembre 1977, la balance commerciale s'était toujours clôturée chaque mois par un déficit. Déjà en juin dernier, une amorce vers un meilleur équilibre de nos échanges s'était manifestée, et il y a tout lieu de croire que cette tendance s'affirmera davantage dans les mois à venir. Il faut souligner également que le changement favorable est dû en premier

lieu au développement de nos exportations qui se sont accrues non seulement en valeur, mais également en volume de + 3 p.c., tandis que les effets négatifs de la dévaluation sur les prix à l'importation, qui se sont manifestés jusqu'en juin, semblent dorénavant absorbés.

Les résultats qu'enregistrera notre commerce extérieur dans les mois à venir, resteront en partie conditionnés par l'évolution de la situation économique internationale. La dépendance de notre économie et de notre commerce de la conjoncture internationale et de la demande étrangère ne nous permet pas de faire abstraction de ce cadre international dans lequel votre commerce extérieur se trouve.

Or, du côté de l'OCDE, l'optimisme est plutôt modéré. Les experts du palais de Chaillot restent d'avis que la croissance économique des pays industrialisés pourrait être presque nulle, tandis que la reprise en 1983 pourrait se révéler plus laborieuse que prévue.

Dans ce contexte, je voudrais également rappeler l'affaiblissement général de la demande sur le marché extérieur, ainsi que les difficultés que connaissent certains pays et non des moindres, tels que la France, dont l'évolution du commerce extérieur est presque dramatique, ou le Japon, dont le ralentissement du commerce extérieur va de pair avec une baisse de ses importations. N'insistons pas sur le nombre croissant de pays en voie de développement ou au seuil de l'industrialisation dont les difficultés financières et l'absence de solvabilité représentent non seulement un danger réel pour l'équilibre du système financier international, mais également un frein presque insurmontable à la reprise des exportations des pays industrialisés, dont le nôtre.

Ziedaar, Mijnheer de Voorzitter, geachte collega's, hoezeer wij afhankelijk zijn van de internationale conjunctuur. Niettegenstaande dit feit durven wij toch te zeggen dat wij ons meer dan op een eerbare wijze in een moeilijke context weten te verdedigen.

Wat is nu het nieuwe exportbeleid? Het zou zeker onrealistisch zijn mochten wij hier verklaren dat wij het mirakelmiddel hebben gevonden om een halt toe te roepen aan de jarenlange aftakeling van onze export. In de landen waar nog problemen in verband met onze export bestaan, zullen de nodige maatregelen worden genomen en stimulansen worden gegeven. Dat is vooral het geval voor de Verenigde Staten waar voor ons een belangrijke markt is weggelegd. Vergeten wij niet dat in het totale deficit van verleden jaar, ten bedrage van 237 miljard, op onze handelsbalans met de Verenigde Staten een negatief saldo van 100 miljard werd gebracht.

Wij hoeven niet altijd zover te gaan. Er is ook een achteruitgang geboekt op onze belangrijkste markt, namelijk de Bondsrepubliek Duitsland en ook in Frankrijk. Bijgevolg zullen er ook in de ons omringende landen acties moeten worden gevoerd.

Verheugend is vast te stellen dat de Belgische privé-sector zeer grote belangstelling heeft vertoond voor de jongste economische zendingen, onder meer voor een zending naar Kameroen en de zeer nakende economische zending naar Saoedisch-Arabië.

Het mag dus worden herhaald dat het nieuwe buitenlands handelsbeleid dat van de export de hefboom maakt van de economische relance, gezien de belangstelling van de privé-sector, ongetwijfeld reeds zijn vruchten afwerpt.

Zo kom ik tot een bondig overzicht van de reeds genomen maatregelen en beschikkingen die nog ter studie of ter voorbereiding zijn om een relance te geven aan het handelsbeleid.

Ik wil alleen maar enkele woorden zeggen over het relanceplan van de export van mijn voorganger, de heer Urbain. Dat relanceplan wordt helemaal niet afgebroken maar in grote lijnen verder uitgevoerd. De huidige internationale en nationale context hebben enkele accentverschuivingen nodig gemaakt, zodat het huidige handelsbeleid inzake prioriteiten in het plan moet worden aangepast.

Buiten het relanceplan van de heer Urbain, werden in het kader van de bijzondere machten koninklijke besluiten uitgewerkt die de Belgische Dienst voor de Buitenlandse Handel, het Fonds voor de Buitenlandse Handel en de leningen van Staat tot Staat behelzen. Inzake de Belgische Dienst voor de Buitenlandse Handel is het de bedoeling het bevorderen van de uitvoer, dat de essentiële opdracht is van deze dienst, op een betere en meer georganiseerde manier mogelijk te maken door een aanpassing van het beheer en van de werking van deze dienst. Wat betreft de raad van beheer, zal de vertegenwoordiging van de privé-sector verbeterd worden terwijl ook aan een aangepaste institutionele vertegenwoordiging zal worden gedacht van de KMO's. Op die manier zullen deze ondernemingen nauwer kunnen worden betrokken bij het uitstippelen van het buitenlands handelsbeleid en in dit kader beter hun belangen en desiderata kunnen verwoorden.

Inzake de werking van de Belgische Dienst voor de Buitenlandse Handel voorzien de besluiten vooral in de vervanging van de advies-

en voorlichtingsbureaus in de provincies door kantoren of diensten. Deze maatregel houdt uiteraard niet alleen een eenvoudige naamverandering in. Er zullen aan deze diensten ruimere opdrachten kunnen worden toegewezen dan de loutere informatieverstrekking.

Ik ben verheugd te kunnen mededelen dat de desbetreffende koninklijke besluiten eerlang van toepassing zullen worden. Zij zullen volgens de gebruikelijke procedure en vóór hun publicatie aan het Parlement worden medegegeeld.

Met het oog op de vereenvoudiging van de administratieve procedures zal in het kader van de bijzondere machten een goede stap in die richting worden gedaan door het Fonds voor Buitenlandse Handel volledig in te schakelen in de diensten van de Belgische Dienst voor de Buitenlandse Handel.

Deze maatregel zal geen invloed hebben op de goede werking van de commissie of van het fonds zelf. Wel zal hij tot eenvoudiger en eenvormiger procedures kunnen leiden.

Wat betreft de financiële ondersteuning van de export beperk ik mij tot de eenvoudige vermelding van het Fonds voor leningen aan vreemde Staten. Dit fonds zal zijn geldmiddelen halen uit begrotingskredieten, de aflossingen van de leningen en de betaling van de intresten, waardoor mettertijd nieuwe mogelijkheden zullen ontstaan. De uitvoeringsbesluiten betreffende dit fonds zullen weldra kunnen worden gepubliceerd. Binnen het raam van de steunverlening aan de export moeten de koninklijke besluiten nrs. 19 en 91 houdende de aanwending van de opbrengsten voortspruitend uit de loonmatiging in de kredietsector speciaal worden vermeld. Uitvoeriger gegevens daarover kunnen worden teruggevonden in het verslag van de Kamercommissie voor Buitenlandse Handel.

Bovendien kan ook nog worden medegegeeld dat van november 1982 af, en ingevolge deze koninklijke besluiten, de mobiliseringskosten van kortlopende kredieten voor de export buiten de Europese Gemeenschap zullen kunnen worden verlaagd met 1,25 pct. Deze financiële maatregel zal uiteraard ook gunstig zijn voor de kleine en middelgrote ondernemingen.

Vous me permettez de rappeler, toujours dans le même contexte du financement à l'exportation, l'accord de cofinancement que la Belgique vient de signer avec la Banque mondiale.

Cet accord contribuera au développement de nos exportations, notamment vers les pays qui n'offrent pas toujours des garanties suffisantes en matière de solvabilité financière.

Cet accord crée également le cadre dans lequel tous les instruments financiers dont disposent notre aide au développement et notre politique commerciale seront groupés en vue d'une meilleure utilisation. L'association de nos grandes banques à cet accord de financement parallèle est également prévu.

Il semble important de souligner que cet accord implique la fourniture de biens d'équipement belges, ce qui souligne suffisamment son importance pour notre commerce extérieur.

Grâce à cet accord, les entreprises belges seront mieux armées pour participer aux adjudications internationales de projets industriels financés directement par la Banque mondiale.

En vue d'une participation active de l'industrie et des finances belges dans les fonds d'origine arabe, les pétrodollars, une concertation interdépartementale sera réalisée entre les différents ministères et services publics concernés. Cette concertation devra mettre en place les moyens par lesquels il sera possible d'intégrer notre pays dans le financement de projets au moyen de ces fonds.

In het kader van de hevige buitenlandse concurrentie waarmee onze ondernemingen op de buitenlandse markten te kampen hebben, zullen Copromex, Creditexport en de Nationale Delcredere-dienst een belangrijke rol blijven spelen.

Uiteraard zal ons land zich inzake de exportfinanciering aansluiten bij de bepalingen van de consensusovereenkomst.

De tussenkomst in de rentevoet blijft noodzakelijk om de competitiviteit van onze export op vele markten in stand te houden. Deze omstandigheid en de recente evolutie van de dossiers en de verbintenissen, hebben er mij toe aangezet om de geldmiddelen van Copromex en het verbintenissenplafond voor 1982 — wat noodzakelijk was — in beduidende mate te verhogen.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je voudrais vous entretenir encore quelques instants au sujet de la nouvelle orientation des activités de prospection et de promotion du secteur public.

Notre attention va, en premier lieu, vers ces marchés qui offrent, à court terme, des possibilités réelles pour nos exportations et vers ces pays où, récemment, nous avons perdu du terrain. Je cite notamment les pays industrialisés, qui représentent quelque 80 p.c. de nos exportations, et les pays qui disposent de moyens financiers internes et externes pour le financement de leurs projets de développement.

Je ne crois pas que baser la politique de relance des exportations prioritairement sur une intensification des efforts sur les marchés industriels soit une voie sans issue à long terme. En effet, les débouchés dans ces pays restent importants et on assiste, par ailleurs, dans ces pays à la création de besoins nouveaux qui offrent des débouchés pour des produits et services de pointe.

Cela n'empêche pas que des efforts de pénétration vers certains pays en voie de développement restent indiqués. En fait, certains de ces pays, où existent des débouchés réels pour nos produits, font l'objet de missions économiques au sujet desquelles j'aurai encore l'occasion de vous entretenir.

Il ne faut pas me convaincre de la nécessité d'un redéploiement industriel, d'une adaptation de notre appareil productif, qui devrait permettre d'offrir des produits de haute technicité et d'aborder de nouveaux marchés.

C'est là un objectif prioritaire de la politique économique et industrielle du gouvernement, qui veut sauvegarder et améliorer la compétitivité de notre industrie. J'ose affirmer qu'en matière de biens d'équipement sophistiqués par exemple, nos entreprises sont encore à même de battre la concurrence des pays à bas salaires.

C'est en fonction de ces critères que le programme pour 1983 des actions de promotion et en particulier des missions économiques a été élaboré. J'y reviendrai en temps opportun, à l'occasion de la discussion du budget 1983. Je me limiterai aujourd'hui à quelques commentaires sur les missions les plus importantes réalisées récemment et prévues pour les mois à venir.

Une mission économique, sous la présidence de S.A.R. le prince Albert, s'est rendue en Australie en avril-mai 1982. Une trentaine de sociétés ont participé à cette mission lointaine, qui a démontré, aux milieux d'affaires belges concernés, les possibilités considérables existant dans ce pays, surtout dans le domaine minier. Il convient également de souligner que plusieurs sociétés qui ont participé à cette mission viennent même de décider l'ouverture d'un bureau dans ce pays; qu'une demi-douzaine de firmes examinent la création de sociétés mixtes et que d'autres entreprises ont obtenu des commandes fermes de produits textiles ou d'équipements.

Invité par le gouvernement de l'Algérie, j'ai pu aborder, en août, avec les ministres compétents de ce pays, plusieurs problèmes de nature bilatérale, auxquels il a été possible de trouver une solution satisfaisante.

Plusieurs entreprises belges ont eu la confirmation de commandes très importantes, notamment dans le secteur hospitalier.

L'atmosphère des entretiens fut excellente.

Deze maand ging een belangrijke missie naar Kameroen, een land dat ook over bepaalde middelen beschikt, dat sedert twintig jaar een grote politieke stabiliteit kent en waarvan de economische en financiële situatie in Afrika als gezond kan worden bestempeld.

In deze missie werden wij vergezeld door meer dan 85 zakenlui uit de privé-sector. Interessante contacten werden gelegd en belangrijke contracten konden worden afgesloten.

Ik meen dat wij ons daar op een markt in zwart Afrika bevinden die als een van de belangrijkste groeipolen uit Afrika kan worden beschouwd.

Deze missie is door alle deelnemers als zeer geslaagd beschouwd.

Ce mois-ci, je me suis rendu à l'invitation du ministre irakien du Commerce à Bagdad, à l'occasion de la foire internationale de Bagdad, et j'ai présidé la journée belge à cette foire.

L'Irak constitue un marché important pour les bureaux d'ingénieurs-conseils, des ensembliers, des firmes de construction et des fournisseurs de biens d'équipement belges.

Le plan de développement irakien est important et prévoit une vaste part pour les travaux d'infrastructure et de construction.

Plusieurs firmes belges sont actives en Irak, plus particulièrement pour des grands projets.

En général, on constate une volonté d'aider les firmes belges et de leur accorder des contrats dans la mesure du possible.

La Belgique semble devoir continuer, avec prudence, ses efforts de présence sur ce marché important et potentiellement très intéressant.

Enfin, cette semaine encore est prévue une mission officielle en Arabie Saoudite et Oman, dont le but principal est de valoriser la confiance réciproque restaurée après la conclusion heureuse de quelques projets importants.

En ce qui concerne le programme d'actions de promotion pour 1982, je tiens à rappeler qu'il accorde une importance prioritaire à une vaste campagne afin d'améliorer l'image de marque de nos produits et de nos techniques sur les marchés des pays industrialisés.

Cette campagne s'adresse en premier lieu aux pays voisins, et particulièrement la République fédérale d'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Italie. Il s'agit d'ailleurs de marchés sur lesquels il faut trouver davantage de débouchés pour nos petites et moyennes entreprises.

Inzake de promotie-acties zal een ruimere sectoriële diversificatie worden nagestreefd. Dit wil zeggen dat naast de acties voor de verbruiksgoederen, specifieke programma's voor de andere bedrijfstakken op het getouw zullen worden gezet, en dit vooral in de ons omringende landen.

Ook de algemene oriëntaties van het actieprogramma 1983 gaan in die richting. De krachtlijnen van de exportbevordering op halflange termijn, die het knooppunt uitmaakt van het actieplan, zijn de diversificatie van onze export, de sectoriële benadering van de markten, de versteviging van het merkbeeld van het Belgisch uitvoerprodukt, de opdrijving van de Belgische deelneming aan projecten met internationale financiering en de uitbreiding van de actie met betrekking tot de vorming en de scholing van de exporteurs, vooral van de kleine en middelgrote bedrijven.

De belangen van de KMO worden in dit actieprogramma niet uit het oog verloren. Immers, dank zij de sectoriële studies gerealiseerd door de Belgische Dienst voor de Buitenlandse Handel en het uitnodigen van buitenlandse kopers, kunnen ook onze KMO zakenrelaties aanknopen die veelal geconcretiseerd worden in bestellingen van die buitenlanders.

Ook in het kader van de toelieferingen zijn er voor de KMO, die hoogtechnologische producten vervaardigen nog veel mogelijkheden weggelegd.

De inspanningen van de KMO in die specifieke sector worden door de betrokken diensten in afdoende mate gevolgd en gesteund.

Dat was, mijnheer de Voorzitter, geachte collega's, mijn uiteenzetting over de voornaamste aspecten van het buitenlands handelsbeleid. Ik heb enkel de hoofdlijnen belicht en ik verwijs, voor meer details, naar het uitstekend verslag van de Kamer van volksvertegenwoordigers, waar de begroting grondiger in commissie kan worden besproken. Ik dank u voor uw vriendelijke aandacht en blijf te uwer beschikking mochten er nog vragen zijn. (*Applaus op de banken van de meerderheid.*)

M. le Président. — Nous en avons ainsi terminé avec la discussion des crédits relatifs au Commerce extérieur.

Demain, le Sénat abordera l'examen des crédits « Affaires étrangères ».

INTERPELLATION — INTERPELLATIE

Demande — Verzoek

M. le Président. — M. Cudell désire interpeller le Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles sur « l'immigration dans notre pays en général et à Bruxelles en particulier, compte tenu notamment des déclarations faites à ce propos au lendemain immédiat de l'investiture du gouvernement actuel ».

De heer Cudell wenst de Vice-Eerste minister en minister van Justitie en Institutionele Hervormingen te interpellieren over « de immigratie in ons land in het algemeen en in Brussel in het bijzonder, onder meer gelet op hetgeen daaromtrent onmiddellijk na de aanstelling van de tegenwoordige regering werd verklaard ».

La date de cette interpellation sera fixée ultérieurement.

De datum van die interpellatie zal later worden bepaald.

Le Sénat se réunira demain mercredi 24 novembre 1982 à 14 heures.

De Senaat vergadert morgen woensdag 24 november 1982 te 14 uur.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(*La séance est levée à 20 h 05 m.*)

(*De vergadering wordt gesloten te 20 u. 05 m.*)